



Fédération Départementale des
Associations Agréées pour la Pêche
et la Protection des Milieux
Aquatiques de la Loire

**ASSEMBLEE GENERALE
ORDINAIRE 2024**



Saint Just Saint Rambert, le 27 avril 2024

Sommaire

1	<u>ORDRE DU JOUR DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DE LA FDAAPPMA42 DU 27 AVRIL 2024</u>	4
2	<u>APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE DU SAMEDI 7 OCTOBRE 2023</u>	5
3	<u>RAPPORT FINANCIER 2023</u>	10
3.1	INFORMATIONS SUR LE BILAN 31/12/2023 :	10
3.1.1	ACTIF IMMOBILISE :	11
3.1.2	ACTIF CIRCULANT :	11
3.1.3	LE PASSIF :	11
3.2	COMPTE DE RESULTAT AU 31 / 12 / 2023 :	15
3.2.1	COMPARATIF DES PRODUITS DU COMPTE DE RESULTAT 2023 PAR RAPPORT AU BP 2023	15
3.2.2	COMPARATIF DES CHARGES DU COMPTE DE RESULTAT 2023 PAR RAPPORT AU BP 2023	17
3.3	CONCLUSION GENERALE	18
4	<u>BUDGET PREVISIONNEL 2024</u>	21
4.1	LES PRODUITS DU COMPTE DE RESULTAT PREVISIONNEL	31
4.2	LES CHARGES DU COMPTE DE RESULTAT PREVISIONNEL	32
4.3	CONCLUSION :	33
5	<u>COMPTE RENDU DE L'ACTIVITE DU BUREAU FEDERAL ET DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA FDAAPPMA42 EN 2023</u>	34
5.1	COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION, MOUVEMENTS ET ORGANISATION	34
5.2	CONSEIL D'ADMINISTRATION	35
5.3	COORDINATION ET BUREAU	35
5.4	REUNIONS DE SECTEURS	35
5.4.1	ORDRE DU JOUR DES REUNIONS DE SECTEURS DES 3, 4 ET 5 AVRIL 2023 :	35
5.4.2	ORDRE DU JOUR DES REUNIONS DE SECTEURS DES 19, 20 ET 21 SEPTEMBRE 2023 :	36
5.5	ASSEMBLEES GENERALES	36
5.5.1	ORDRE DU JOUR DE L'AGO DU 13 MAI 2023 :	36
5.5.2	ORDRE DU JOUR DE L'AGO DU 7 OCTOBRE 2023 :	37
6	<u>RECUEIL DES DIVERSES REUNIONS DE REPRESENTATION EXTERNE DE LA FDAAPPMA42 PAR LES BENEVOLES</u>	39
7	<u>SYNTHESE DES RAPPORTS D'ACTIVITES DES ASSOCIATIONS ADHERENTES ET RAPPORT D'ACTIVITES 2023 DE LA FDAAPPMA42</u>	52
7.1	SYNTHESE DES RAPPORTS D'ACTIVITE DES ASSOCIATIONS ADHERENTES	52
7.2	RAPPORT DE L'ACTIVITE SALARIEE DE LA FDAAPPMA42 :	55
7.2.1	RESSOURCES HUMAINES EN 2023	55

7.2.2	RAPPORT D'ACTIVITE DE L'EQUIPE SALARIEE EN 2023	58
7.2.2.1	Activité générale de la FDAAPPMA42 en 2023	59
7.2.2.2	Activité détaillée de la FDAAPPMA42 en 2023 par catégorie d'activité.....	60
8	<u>RAPPORT MORAL ET D'ORIENTATION DU PRESIDENT</u>	97

1 Ordre du jour de l'assemblée générale ordinaire de la FDAAPPMA42 du 27 avril 2024 :

9H00	Mot d'accueil	Président, Roland CABANE	
9H05	Ouverture de l'Assemblée Générale Ordinaire	Président de séance, Bernard RIEUX	
9H10	Appel des participants Annonce du nombre de votants	Secrétaire général, Alain GUILLERMET	
9H20	Compte-rendu de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 7 octobre 2023	Président de séance, Bernard RIEUX	Approbation
9H25	Compte rendu des activités du Conseil d'Administration durant l'année 2023	Président, Roland CABANE	Approbation
9H30	Rapport financier 2023, et commentaires	Trésorier, Michaël WYWIAL et expert-comptable, Frédéric POULARD	Approbation
9H45	Rapport 2023 du commissaire aux comptes	Commissaire aux comptes, Monsieur GRANJON	Approbation
10H00	Budget prévisionnel 2024 et commentaires	Trésorier, Michaël WYWIAL et expert-comptable, Frédéric POULARD	Approbation
10H10	Proposition renouvellement commissaire aux comptes pour 2024	Trésorier, Michael WYWIAL	Approbation
PAUSE			
10H40	Rapport d'activité 2023 de la Fédération	Directeur et salariés responsables de services	Approbation
11H10	Rapport moral et d'orientation 2024	Président, Roland CABANE	
11H30	Parole aux invités / parole à la salle / éventuelles questions		
11H45	Clôture de l'Assemblée Générale Ordinaire 2024		

2 *Approbation du Compte-rendu de l'Assemblée Générale Extraordinaire du Samedi 7 octobre 2023*



COMPTE RENDU DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE DU 07 OCTOBRE 2023 à 14H30 - ST JUST ST RAMBERT

Le Président de la Fédération Roland CABANE déclare l'Assemblée Générale Extraordinaire ouverte.

L'assemblée débute par l'appel des AAPPMA par le secrétaire Monsieur Alain GUILLERMET.

20 AAPPMA / ADAPAEF présentes (présidents) => 20 voix

- *L'Amicale des Pêcheurs du Chambon Feugerolles,*
- *Les Amis du Sornin,*
- *Les Amis Pêcheurs de Régnay,*
- *L'association Ripagérienne des Pêcheurs à la Ligne,*
- *La Carpe Stéphanoise,*
- *Le Gardon Forézien-Truite bonsonnaise,*
- *La Gaule Bourguisane,*
- *La Gaule Forézienne Balbigny-Montrond-St Etienne,*
- *La Gaule Montbrisonnaise,*
- *La Maille de la Loire,*
- *Les Martins Pêcheurs Rouchons,*
- *Les Pêcheurs de Truites du Roannais,*
- *Les Pêcheurs de l'Aix,*
- *Les Pêcheurs du Lignon,*
- *Roanne et Région,*
- *St Chamond Gier Pilat Pêche,*
- *La Truite de l'Anzon,*
- *La Truite des Grands Bois,*
- *La Truite du Dorlay,*
- *La Truite Pélussinoise.*

12 AAPPMA excusées => 0 voix

- *Les Amis du Gand,*
- *Les Amis du Gand et du Bernand,*
- *Les Amis Pêcheurs de Thizy les Bourgs et de St Victor sur Rhins,*
- *La Gaule Forézienne du canton de Feurs*
- *La Gaule Baldomérienne,*
- *La Gaule Chazelloise,*
- *La Gaule de La Mare,*
- *La St Hubert de St Just en Chevalet,*
- *La Truite de Soleymieux,*
- *La Truite du Haut Forez,*
- *La Truite du Haut Lignon Forézien,*
- *La Truite des montagnes du matin.*

1 AAPPMA absente => 0 voix

- *La Gaule Belmontaise.*

8 Délégués AAPPMA présents => 8 voix

- *MOREL Jean Louis des Amis du Sornin*
- *BONHOMME Christian du Gardon Forézien*
- *VANDAL Stéphane de Roanne et Région*
- *DECKERT Roland de Roanne et Région*
- *CAUWET Philippe de La Truite pélussinoise*
- *SINQUET Patrick de la Gaule Forézienne Balbigny-Montrond-St Etienne*
- *DUFOURT Pierre des Pêcheurs de Truite du Roannais*
- *FAVIER Guy de St Chamond Gier Pilat Pêch*

6 Délégués AAPPMA excusés => 0 voix

- *BENTOBACHE Michel de l'Association Ripagérienne,*
- *BOUVIER René de la Carpe Stéphanoise,*
- *GRILLET Alain du Gardon Forézien -Truite bonsonnaise,*
- *MONTARD Bruno de la Gaule Chazelloise,*
- *ROCHE Matthias de la Gaule de la Mare,*
- *FERLAY André de la Truite du Dorlay,*

3 Présidents ou délégués AAPPMA excusés avec pouvoir => 3 voix

- *NIGON Stéphane donne pouvoir à Monsieur Éric ROTAGNON président de l'AAPPMA « La Gaule Montbrisonnaise »*
- *FAVI Jean Bernard donne pouvoir à Monsieur COTON Alain président de l'AAPPMA « Les Pêcheurs du Lignon*
- *WYWIAL Michael donne pouvoir à Monsieur BERAUD Roland, administrateur de la Fédération*

2 Délégués AAPPMA absents

- BRUNEL Emrick de la Gaule Forézienne du Canton de Feurs,
- BROSSARD Jérémy de la Truite des Grands Bois.

5 Administrateurs présents Fédération, non présidents ni délégués d'AAPPMA => 5 voix

- CABANE Roland, Président,
- RIEUX Bernard, Vice-Président,
- BERAUD Roland, Vice-Président,
- GUILLERMET Alain secrétaire,
- ROESCH Frédéric, administrateur.

2 Administrateurs Fédération excusé avec pouvoir => 2 voix

- AURAY Maurice donne pouvoir à RIEUX Bernard,
- LACOMBE Christian, donne pouvoir à CABANE Roland.

1 Administrateur Fédération excusé :

- Fabrice FRANÇON.

Alain GUILLERMET déclarait 38 votants (présents et représentés) sur 59 membres élus (présidents et délégués) ou membre de droit composant l'assemblée générale de la Fédération.

Ordre du Jour de l'Assemblée Générale Extraordinaire

- 1) Adoption du compte-rendu de la dernière assemblée générale ordinaire du 13 mai 2023
- 2) Résolution relative aux montants des cotisations AAPPMA/FDAAPPMA et des tarifs des cartes 2024
- 3) Proposition de modification du fonctionnement du Fond Mutualisé de Dotation
- 4) Proposition de modification des statuts de la Fédération
- 5) Proposition d'adoption du principe de réduction de la baisse de la cotisation fédérale pour la carte "Offre d'automne Personne majeure"
- 6) Proposition d'éventuelles révisions du règlement intérieur fédéral
- 7) Eventuelles questions diverses
- 8) Clôture de l'Assemblée Générale Extraordinaire.

Résolutions :

1) Adoption du compte-rendu de réunion de l'Assemblée Générale du 13 mai 2023

Le projet de résolution porte sur l'adoption du Compte-rendu de l'AGO du 13 mai 2023.

Approuvé à l'unanimité.

2) Résolution relative aux montants des cotisations AAPPMA/FDAAPPMA et des tarifs des cartes 2024

Le projet de résolution concerne le tarif 2024 de la carte journalière eaux libres à 15 € et le tarif 2024 de la carte journalière plan d'eau touristique à 10 €.

Résultat du Vote :

4 votes contre

6 abstentions

28 votants pour présents et représentés

Approuvé à la majorité.

3) Proposition de modification du fonctionnement du Fonds Mutualisé de Dotation

Le projet de résolution porte sur 3 propositions :

- Un maintien du taux de participation des AAPPMA réciprocitaires (5% du montant des cartes de pêche) et de la Fédération (2,5% du montant des cartes de pêche) pour 2024 ;
- Une augmentation de la participation des AAPPMA non réciprocitaires pour une parfaite adéquation avec les AAPPMA réciprocitaires ;
- La non prise en compte du montant de la vignette du Club Halieutique Interdépartemental pour le calcul du montant de la participation au FMD pour la carte Interfédérale. Cela signifie que la participation de la fédération et des AAPPMA sur la carte interfédérale personne majeure sera strictement identique à celle de la carte majeure.

Résultat du Vote :

0 vote contre

1 abstention

37 votants pour présents et représentés

Approuvé à la majorité.

4) Proposition de modification des statuts de la Fédération

Le projet de résolution porte sur une mise en conformité des statuts de la fédération, au regard de l'évolution des statuts de la FNPF adoptés en juin 2023.

Approuvé à l'unanimité.

5) **Proposition d'adoption du principe de réduction de la baisse de la cotisation fédérale pour la carte "Offre d'automne Personne majeure"**

Le projet de résolution porte sur le principe de réduction pérenne, pour moitié, de la cotisation fédérale pour la carte offre d'automne personne majeure.

Approuvé à l'unanimité.

6) **Proposition d'éventuelles révisions du règlement intérieur fédéral**

Le projet de résolution concerne la mise à jour du règlement intérieur fédéral et dépend des projets de résolutions précédemment votés :

a) *Modification de l'article 5.2 sur le financement du Fonds Mutualisé de Dotation*

Approuvé à l'unanimité.

b) *Sur les aides apportées par le FMD à propos des écoles de pêche (Ateliers Pêche Nature) des AAPPMA*

Approuvé à l'unanimité.

c) *Sur les aides apportées par le FMD à propos des déversements de salmonidés*

Approuvé à l'unanimité.

Clôture et remerciements par le Président Roland CABANE

Avant de clôturer l'Assemblée Générale Extraordinaire, le président Roland CABANE lance un appel aux AAPPMA afin que celles-ci sollicitent d'éventuelles personnes intéressées pour participer, en qualité d'auditeur, au Conseil d'Administration de la Fédération, sans droit de vote.

Roland CABANE remercie une nouvelle fois les participants.

L'Assemblée générale extraordinaire est clôturée.

**Le Président
Roland CABANE**



**Le Secrétaire Général
Alain GUILLERMET**



3 Rapport financier 2023

Rapport financier des comptes arrêté au 31 décembre 2023
Bilan comptable 2023
EN COLLABORATION AVEC L'EXPERT-COMPTABLE COURAT &
ASSOCIES ET LE COMMISSAIRE AUX COMPTES BEAL

3.1 INFORMATIONS SUR LE BILAN 31/12/2023 :

Le total de l'actif net au 31/12/2023 est de **3 323 712.25 €**.

Il présente une situation telle que décrite ci-après sous forme de grandes masses du Bilan :

ACTIF	PASSIF
ACTIF NET IMMOBILISE <i>N = 2 536 126 €</i> <i>N-1 = 1 731 152 €</i>	FONDS PROPRES <i>N = 2 396 471 €</i> <i>N-1 = 2 309 787 €</i>
ACTIF CIRCULANT STOCKS/CREANCES <i>N = 450 117 €</i> <i>N-1 = 799 358 €</i>	Provisions <i>N = 18 981 €</i> <i>N-1 = 18 651 €</i>
TRESORERIE <i>N = 337 469 €</i> <i>N-1 = 768 289 €</i>	DETTES <i>N = 908 260 €</i> <i>N-1 = 970 361 €</i>

On observe dans l'actif trois masses bien distinctes :

3.1.1 Actif immobilisé :

L'Actif immobilisé Net a augmenté de 804 974 € par rapport à 2022.

Les investissements réalisés par la Fédération s'élèvent à 2 155 178 €, correspondant aux travaux qui ont été menés sur des plans d'eau ainsi que sur la restauration de la continuité écologique, aménagements parcours piscicole, matériels pour la boutique ainsi que le matériel mobilier et informatique de la salle de conférence, la scénographie et tous les travaux correspondant à la maison de la pêche.

3.1.2 Actif circulant :

L'actif circulant Net comprend le stock de la boutique, les créances et la trésorerie.

Nous constatons une baisse de créances à recevoir en 2023 par rapport à 2022 soit 349 241 € en moins.

- En nouveauté, les stocks de marchandises pour une valeur de 4 443 € que nous retrouverons dans le compte de résultat en variation de stock à déduire aux achats de la boutique
- des créances correspondent à des créances usagées (clients) de 24 007 € à recevoir ainsi que d'autres créances comme :
- des produits à recevoir d'un montant de 260 103 € (dotations club, CPO et FNPF autres)
- de TVA déductible pour un montant de 128 563 € se rapportant aux travaux de la maison de la pêche

Les disponibilités diminuent de 430 820 € par rapport à l'exercice précédent.

Cette variation s'explique en partie par le financement de la Maison Départementale de la Pêche et de la Nature soit un coût de 1 562 797 € soit 49 % pris en charge par les différents partenaires et les 51% restants par la Fédération avec la contraction d'un emprunt de 250 000€, la vente du siège 333 000 € et environ 200 000 € de disponibilités.

A noter également un emprunt à court terme pour financer les actions fédérales CPO.

Les valeurs mobilières de placements (VMP) d'un montant de 13 061 € correspondent aux parts sociales souscrite auprès d'une banque partenaire le Crédit Agricole.

3.1.3 Le PASSIF :

Le passif est schématisé par trois masses essentielles les fonds propres, les provisions et les dettes.

Les fonds propres augmentent de 86 684 € par rapport à 2022

Les emplois de l'exercice représentent 1 981 552 € et sont composés :

- | | |
|--|-------------|
| • Des acquisitions d'immobilisations : | 1 626 242 € |
| • Des remboursements des dettes financières (emprunts) | 355 310 € |

Les ressources de l'exercice représentent 443 432 € et correspondent à :

- | | |
|--|-----------|
| • Cessions d'immobilisations corporelles | 349 000 € |
| • Subventions d'investissement de l'exercice : | 64 432 € |

- Souscription d'emprunt de l'exercice : 30 000 €

La provision pour risques et charges correspond à l'indemnité de fin de carrière d'un montant de 18 981 €. Cette provision, pour engagements de retraite, correspond au montant de la dette actuarielle de la fédération au 31/12/2023.

Les dettes diminuent de 62 540 € par rapport à l'année 2022. La Fédération a souscrit, sur cet exercice, un emprunt à court terme pour un montant de 241 000 € avec 30 000€ de débloqués.

Lors du précédent exercice 2022, deux emprunts à court terme avaient été souscrits soit 343 573 € afin de pallier le décalage de trésorerie lié au versement des subventions.

Pour information, les dettes correspondent au capital restant dû sur les emprunts, aux dettes sociales et fiscales, aux dettes fournisseurs et autres.

Les autres dettes d'un montant de 99 272 € correspondent essentiellement à la Redevance Milieu Aquatique.

Conclusion sur les comptes de bilan :
--

L'actif immobilisé représente 2 536 126 € dont 205 806 € d'immobilisations non amortissables (terrains).

La situation financière affiche un excédent de trésorerie de 324 408 € (hors valeurs mobilières de placement).

Bilan Actif

Etat exprimé en euros		31/12/2023			31/12/2022
		Brut	Amort. et Dépréc.	Net	Net
ACTIF IMMOBILISE	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
	Frais d'établissement				
	Frais de recherche et de développement				
	Donations temporaires d'usufruit				
	Concessions brevets droits similaires	19 479	16 083	3 396	6 792
	Autres immobilisations incorporelles (1)	1 674	1 674		
	Immobilisations incorporelles en cours				
	Avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
	Terrains	205 806		205 806	205 806
	Constructions	2 685 835	585 361	2 100 474	807 471
	Installations techniques, mat. et outillage indus.	263 175	219 916	43 260	21 896
	Autres immobilisations corporelles	607 294	443 323	163 970	160 252
	Immobilisations corporelles en cours	19 221		19 221	528 936
	Avances et acomptes				
	BIENS RECUS PAR LEGS OU DONATIONS DESTINES A ETRE CEDES				
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)				
Participations évaluées selon mise en équival.					
Autres participations					
Créances rattachées à des participations					
Autres titres immobilisés					
Prêts					
Autres immobilisations financières					
TOTAL (I)	3 802 484	1 266 358	2 536 126	1 731 152	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS ET EN-COURS				
	Matières premières, approvisionnements				
	En-cours de production de biens				
	En-cours de production de services				
	Produits intermédiaires et finis				
	Marchandises	4 443		4 443	
	Avances et Acomptes versés sur commandes				
CREANCES (3)					
Créances clients, usagers et comptes rattachés	24 007		24 007	12 382	
Créances reçues par legs ou donations					
Autres créances	410 400		410 400	778 934	
VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT	13 061		13 061	12 768	
DISPONIBILITES	324 408		324 408	755 521	
COMPTES DE REGULARISATION	Charges constatées d'avance	11 266		11 266	8 042
	TOTAL (II)	787 586		787 586	1 567 647
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (III)				
Primes de remboursement des obligations (IV)					
Ecart de conversion actif (V)					
TOTAL ACTIF (I à V)	4 590 070	1 266 358	3 323 712	3 298 799	
(1) dont droit au bail (2) dont à moins d'un an (3) dont à plus d'un an					

Mission de présentation des comptes annuels / Voir compte rendu de travaux de l'Expert-Comptable

Bilan Passif

Etat exprimé en euros

		31/12/2023	31/12/2022
FONDS PROPRES	Fonds propres sans droit de reprise		
	Fonds propres statutaires	638 991	638 991
	Fonds propres complémentaires		
	Fonds propres avec droit de reprise		
	Fonds propres statutaires		
	Fonds propres complémentaires		
	Ecart de réévaluation		
	Réserves		
	Réserves statutaires ou contractuelles		
	Réserves pour projet de l'entité		
Autres			
Report à nouveau	248 000	267 856	
Excédent ou déficit de l'exercice	140 017	(19 856)	
	Total des fonds propres (situation nette)	1 027 009	886 992
	Fonds propres consommables		
	Subventions d'investissement	1 369 462	1 422 795
	Provisions réglementées		
	Total des autres fonds propres	1 369 462	1 422 795
	Total des fonds propres	2 396 471	2 309 787
Fonds reportés et dédiés	Fonds reportés liés aux legs ou donations		
	Fonds dédiés sur subventions d'exploitation		
	Fonds dédiés sur contributions financières d'autres organismes		
	Fonds dédiés sur ressources liées à la générosité du public		
	Total des fonds reportés et dédiés		
Provisions	Provisions pour risques		
	Provisions pour charges	18 981	18 651
	Total des provisions	18 981	18 651
DETTES (1)	DETTES FINANCIERES		
	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts dettes auprès des établissements de crédit (2)	262 408	587 881
	Emprunts et dettes financières divers	282 800	95 850
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
	DETTES D'EXPLOITATION		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	91 591	47 955
	Dettes des legs ou donations		
	Dettes fiscales et sociales	59 733	57 902
	DETTES DIVERSES		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	44 946	55 565
Autres dettes	99 272	100 263	
Produits constatés d'avance	67 511	24 945	
	Total des dettes	908 260	970 361
	Ecart de conversion passif		
	TOTAL PASSIF	3 323 712	3 298 799
	Résultat de l'exercice exprimé en centimes	140 017,00	(19 855,61)
	(1) Dont à moins d'un an	687 886	652 945
	(2) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP		

3.2 Compte de résultat au 31 / 12 / 2023 :

3.2.1 Comparatif des produits du compte de résultat 2023 par rapport au BP 2023

PRODUITS	REALISE 2023	BP 2023	#	%
MONTANTS	1 428 093 €	1 410 965 €	17 128,00 €	1.20

Nous avons un Réalisé de 1 428 093 € par rapport au budget prévisionnel de 1 410 965 € soit une différence de 1.20 % de recettes de plus que dans le budget prévisionnel 2023 :

La variation des produits s'explique essentiellement par une légère hausse de produit pour un montant de 17 128 € :

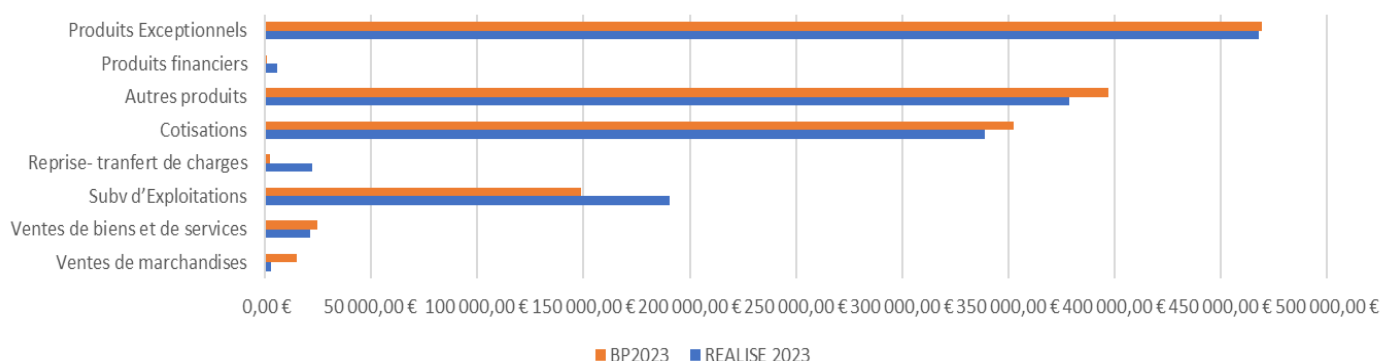
- Nous nous attendions à moins de subventions d'exploitation au moment du prévisionnel 2023 et en cours d'année, la Fédération a été sollicitée pour plus d'intervention de pêche électrique, Plus d'autres produits et de subvention d'exploitation font que nous avons 41 864 € de plus dans le réalisé 2023 par rapport à notre budget prévisionnel 2023.
- Plus de reprise et de transfert de charges qui s'expliquent par le remboursement des frais de déplacements effectués à la FNPF, UFBLB, font que nous sommes remboursés de ses déplacements, également du remboursement du prorata de la taxe Foncière au moment de la vente du siège soit une différence en plus de 19 713 € par rapport au budget prévisionnel 2023.
- Les produits financiers sont en augmentation de 4 936 € correspondant à des taux de placement en net augmentation en 2023,

Toutes ces augmentations ont été plus ou moins compensées par moins de recettes dans d'autres postes comme :

- 12 181 € un manque de fréquentation de la MDPN suite au retard de l'installation de la scénographie, une communication tardive, etc...
- 3 453 € en moins d'animations dans le département, et aucune animation à la gravière aux oiseaux

Libellés	REALISE 2023	BP 2023	#	%	observations
Ventes de marchandises	3 069,00 €	15 250,00 €	-12 181,00 €	-396,90%	Nouveauté avec la boutique, scénographie, explor game
Ventes de biens et de services	21 447,00 €	24 900,00 €	-3 453,00 €	-16,10%	Moins d'Animation fédé et aucune à la Gravière aux oiseaux
Subv d'Exploitations	190 578,00 €	148 714,00 €	41 864,00 €	21,97%	subv FNPF pour les différents services, accord cadre ...
Reprise- tranfert de charges	22 113,00 €	2 400,00 €	19 713,00 €	89,15%	rbt ocapiat des frais de déplacement remboursé par FNPF, UFBLB, Rbt des TPE +commissions Decathlon, régularisation GAO avec la fédé des chasseurs concernant EDF, taxe foncière La Fouillouse au prorata, congrès ARPARA
Cotisations	338 763,00 €	352 551,00 €	-13 788,00 €	-4,07%	
Autres produits	378 437,00 €	396 926,00 €	-18 489,00 €	-4,89%	kit emploi, FMD, le réseau...
Produits financiers	5 936,00 €	1 000,00 €	4 936,00 €	83,15%	les intérêts des placements en net augmentation en 2023
Produits Exceptionnels	467 750,00 €	469 224,00 €	-1 474,00 €	-0,32%	vente du siège et la quote part de subvention
TOTAL compte de résultat prévisionnel	1 428 093,00 €	1 410 965,00 €	17 128,00 €	1,20%	

Comparatif du réalisé 2023 au BP 2023



3.2.2 Comparatif des charges du compte de résultat 2023 par rapport au BP 2023

CHARGES	REALISE 2023	BP 2023	#	%
MONTANTS	1 288 076 €	1 252 882 €	35 194 €	3

Les charges au 31/12/2023 s'élèvent à 1 288 076 € par rapport à 1 252 882 € au budget prévisionnel 2023 soit 3 % de charges en plus s'expliquant de la façon suivante :

Les charges réalisées 2023 sont plus élevés de 35 194 € des charges budgétées en 2023.

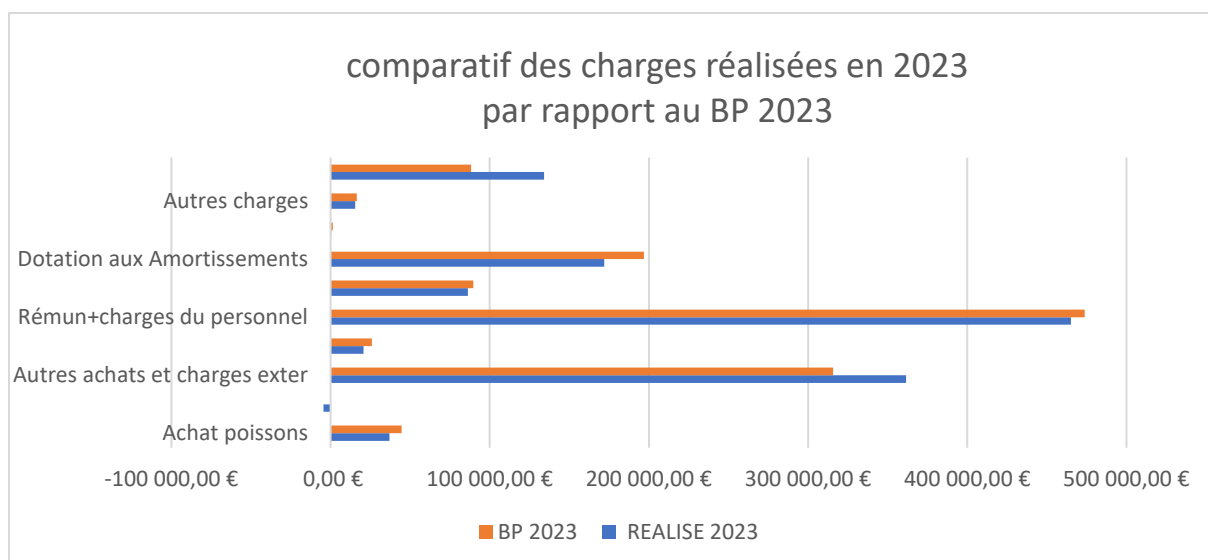
Les variations s'expliquent par :

- Une hausse d'autres achats et charges externes de 45 796 € soit environ 12.67 % des frais de fonctionnement comme l'électricité, entretien des véhicules et plus d'honoraires avec les commissions de la vente du siège ;
- Plus de charges financières pour 45 879 € soit environ 34.18 % par rapport au BP 2023 correspondant à la valeur nette comptable des immobilisations cédées pour la Vente du siège

Toutes ces augmentations ont été plus ou moins compensées par moins :

- de dotations aux amortissements dans le réalisé 2023 pour un montant de - 24 971 € soit environ -14.53% (des projets comme la CPO qui n'ont pas abouti pour l'année 2023 mais seront reportés pour l'année 2024) ;
- de rempoissonnement sur le réservoir de Noiretable suite aux travaux qui ont été effectués sur le site soit - 7 514 €, -20.29% ;
- de taxes sur salaire, moins de rémunérations et de charges suite au départ d'un salarié en début d'année 2023 pour un montant de -14 029 € soit environ -27% ;
- de dotations de fin de carrières pour un montant de -1140 € suite au départ d'un salarié,

Libelles	REALISE 2023	BP 2023	#	%	observations
Achat poissons	37 036,00 €	44 550,00 €	-7 514,00 €	-20,29%	Essentiellement rempoissonnement réservoir un peu moins prévu cause travaux noiretable
Varaition de stock	-4 443,00 €				
Autres achats et charges exter	361 576,00 €	315 780,00 €	45 796,00 €	12,67%	plus de consommations d'énergie, plus d'honoraires, plus de maintenance
Impôts et taxes	20 705,00 €	25 994,00 €	-5 289,00 €	-25,54%	
Rémun+charges du personnel	465 074,00 €	473 814,00 €	-8 740,00 €	-1,88%	départ d'un salarié en mars 2023
Aide Financière AAPPMA	86 234,00 €	89 690,00 €	-3 456,00 €	-4,01%	RAS
Dotation aux Amortissements	171 859,00 €	196 830,00 €	-24 971,00 €	-14,53%	travaux MDPN
Dotations prov.fin de carrières	330,00 €	1 470,00 €	-1 140,00 €	-345,45%	
Autres charges	15 491,00 €	16 420,00 €	-929,00 €	-6,00%	
Charges financières/impôt sur les bénéfices	134 213,00 €	88 334,00 €	45 879,00 €	34,18%	vnc des immo cédée VE du siège
TOTAL comptes de résultat prévisionnel	1 288 075,00 €	1 252 882,00 €	35 193,00 €	2,73%	plus de dépenses de prévu pour l'année 2023 par rapport au BP 2023



3.3 CONCLUSION GENERALE

Le résultat de l'exercice se solde par un bénéfice de 140 017 €, qui a été voté en Conseil d'Administration le 1^{er} mars 2024 et qui doit l'être en AGO pour reporter cette somme à l'année 2024 dans les fonds propres (appelé : report à nouveau).

Pour rappel, il était prévu un excédent prévisionnel 2023 de 158 083 €.

Cet excédent exceptionnel s'explique comme prévu en grande partie en raison de la vente du siège de La Fouillouse réalisée en 2023.

Compte de Résultat 1/2

Etat exprimé en euros		31/12/2023	31/12/2022
		12 mois	12 mois
PRODUITS D'EXPLOITATION	Cotisations	338 763	316 098
	Vente de biens et services		
	Ventes de biens	3 069	
	dont ventes de dons en nature		
	Ventes de prestations de service	21 447	44 906
	dont parrainages		
	Produits de tiers financeurs		
	Concours publics et subventions d'exploitation	190 578	182 446
	Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable		
	Ressources liées à la générosité du public		
	Dons manuels		
	Mécénats		
	Legs, donations et assurances-vie		
	Contributions financières		
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges	22 113	12 840	
Utilisations des fonds dédiés			
Autres produits	378 436	421 761	
Total des produits d'exploitation	954 408	978 052	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises	6 530	
	Variation de stock	(4 443)	
	Achats de matières et autres approvisionnements	30 533	16 531
	Variation de stock		
	Autres achats et charges externes	361 576	294 038
	Aides financières	86 234	85 431
	Impôts, taxes et versements assimilés	20 705	27 375
	Salaires et traitements	344 344	400 077
	Charges sociales	120 729	133 025
	Dotation aux amortissements et dépréciations	171 859	95 035
	Dotation aux provisions	330	710
	Reports en fonds dédiés		
	Autres charges	15 491	15 882
Total des charges d'exploitation	1 153 890	1 068 103	
RESULTAT D'EXPLOITATION	(199 482)	(90 052)	

Mission de présentation des comptes annuels / Voir compte rendu de travaux de l'Expert-Comptable

Compte de Résultat 2/2

Etat exprimé en euros		31/12/2023	31/12/2022
RESULTAT D'EXPLOITATION		(199 482)	(90 052)
PRODUITS FINANCIERS	De participation		
	D'autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilisé		
	Autres intérêts et produits assimilés	5 936	1 981
	Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges		
	Différences positives de change		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Total des produits financiers		5 936	1 981
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
	Intérêts et charges assimilées	12 102	1 439
	Différences négatives de change		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Total des charges financières		12 102	1 439
RESULTAT FINANCIER		(6 166)	542
RESULTAT COURANT avant impôts		(205 648)	(89 509)
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Sur opérations de gestion	984	
	Sur opérations en capital	466 765	69 845
	Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges		
	Total des produits exceptionnels		467 749
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Sur opérations de gestion	1 211	
	Sur opérations en capital	120 473	
	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
	Total des charges exceptionnelles		121 684
RESULTAT EXCEPTIONNEL		346 065	69 845
Participation des salariés aux résultats			
Impôts sur les bénéfices		400	191
TOTAL DES PRODUITS		1 428 093	1 049 877
TOTAL DES CHARGES		1 288 076	1 069 733
EXCEDENT ou DEFICIT		140 017	(19 856)
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE			
Dons en nature			
Prestations en nature			
Bénévolat			
TOTAL			
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE			
Secours en nature			
Mise à disposition gratuite de biens			
Prestations			
Personnel bénévole			
TOTAL			

Mission de présentation des comptes annuels / Voir compte rendu de travaux de l'Expert-Comptable

4 Budget prévisionnel 2024

Budget prévisionnel arrêté par le Conseil d'Administration du 1^{er} mars 2024

Ci-dessous, est présenté le budget prévisionnel 2024 validé par le Conseil d'Administration du vendredi 1^{er} mars 2024. Il détaille par poste les produits et les dépenses prévisionnelles 2024.

Les produits prévisionnels s'élèvent à 1 073 162 €

Les dépenses prévisionnelles s'élèvent à 1 110 741 €.

Le résultat prévisionnel 2024 est déficitaire de 37 579 €.

LES PRODUITS				
FDAAPPMA42 - COMPTE DE RESULTAT COMPARATIF - Exercice 2024				
			BP	EXERCICE 2023
CODES	DESIGNATIONS	Commentaires	2024	REALISE
VENTE DE MARCHANDISES, DE PRODUITS FABRIQUES			9 331 €	3 069 €
7 011 000	TRUITES FARIO		0 €	
7 012 000	TRUITES ARC EN CIEL + SDF		0 €	
7 013 000	POISSONS BLANCS		0 €	
7 014 000	CARNASSIERS		0 €	
7 075 009	BALADE COMMENTEE	30 téléchargemnt x 2€	60 €	
7 071 009	VISITE MUSEOGRAPHIE	541 entrees x 4,50 €	2 433 €	1042,59
7 072 009	EXPLOR GAME	tarif moyen 186 entrées x 10 €	1 860 €	788,30
7 073 009	PRODUITS BOUTIQUES		2 930 €	1238,38
7 060 009	LOCATION SALLE CONFERENCE	2 demi journée + 2 journées	2 048 €	
PRESTATION DE SERVICES			22 000 €	21 447 €
7 060 000	REMB CARTES DE PECHE		0 €	
7 061 000	REMB ASSURANCE AAPPMA		3 000 €	2998,60
7 062 000	REMB. MATERIELS - FOURNITURES	Rbt tenues gardes panneaux	2 000 €	1930,41
7 062 004	REMB FRAIS REMPONNEMENT		0 €	
7 062 100	PRESTATION FORMATION		0 €	
7 064 000	RECETTE ANIMATIONS PECHE	initiation pêche, école de pêche fédérale, stage ado= 11000€	11 500 €	2500,84
70 641 110	ANIMATION SCOLAIRE	Roannaise de l'eau et sima coise + quelques anims enviro public	5 500 €	13859,95
70 660 009	COMMISSIONS DEPOT VENTE LIVRES		0 €	4,34

SUBVENTIONS D'EXPLOITATION			123 357 €	190 578 €
7 410 000	SUBV. DEPLIANT PECHE	CNR - EDF	2 000 €	2000,00
7 417 100	REDEVANCE HYDRO		3 695 €	3695,30
7 418 500	SUBV. DEPARTEMENTAL LOIRE	j'aime la Loire propre= 2000 € reseau=22000 € animation= 10000 €	34 000 €	34000,00
7 419 001	SUBV GARDERIE	Subv FNPf module 3=500 €, module 1 externalisé à l'ARPARA	500 €	
7 419 002	SUBV. DIVERSES DVT	Mecenat CA =2000€, FNPf Compétition pêche = 4000 €	8 000 €	10833,38
7 419 002	SUBV ANIMATION DVT	Région= 15300 €	15 300 €	18835,28
7 419 003	SUBV DIVERSES TECHNIQUE	PKD: parasite truites etude ARPARA : fnpf: 2226 €, Aura: 6783 et depart 8 100 €	17 109 €	60546,55
7 419 009	SUBV MAISON DE LA PECHE		0 €	
				
74 190 008	SUBV. DIVERSES STATUTAIRE	Subv ASP 1 apprenti dvt 1 apprenti adm 1 apprenti techn	5 501 €	2000,00
7 419 100	SUBV. ACCORD CADRE	solde 2023 = 18377 € acompte 2024=18875€	37 252 €	38267,00
				
COTISATIONS			357 002 €	338 763 €
7 561 000	COTISATION PERSONNE MAJEURE	Hypothèse basse -1,48 %	71 626 €	82142,44
7 561 100	COTISATION CHI PERSONNE MAJEURE	Hypothèse basse -7,51 %	185 369 €	175476,89
7 561 100	OFFRE D'AUTOMNE	Hypothèse basse -6,23 %	2 539 €	
7 562 000	COTISATION DECOUVERTE ENFANT	Hypothèse basse - 0,71%	11 428 €	10078,70
7 562 100	COTISATION DECOUVERTE FEMME	Hypothèse basse +2,52%	9 675 €	9761,52
7 563 000	COTISATION HEBDOMADAIRE	Hypothèse basse +8,62 %	3 648 €	2871,01
7 564 000	COTISATION PERSONNE MINEURE	Hypothèse basse - 3,59%	24 588 €	24834,77
7 564 100	PARRAINAGE MINEURE		0 €	
7 565 000	COTISATION JOURNALIERE	Hypothèse basse - 5,26%	17 753 €	18363,55
				
7 566 000	COTISATION RESERVOIRS MOUCHE		26 000 €	28824,00
7 566 100	COTISATION RESERVOIR LEURRE	Abandonné	0 €	
7 567 000	COTISATION PLAN D'EAU	Hypothèse basse - 20,81%	3 845 €	5453,28
75 671	COTISATION ADAPAEF	Hypothèse basse -12%	531 €	573,34
				
AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE			0 €	2 €
7 580 000	PRODUIT DIVERS DE GESTION		0 €	0,99

REPRISE PROVISION, AMORTISSEMENT, TRANSFERT CHARGE			10 700 €	22 113 €
7 912 000	TRANSFERT DE CHARGES	RBT Ociapiat formation SST	0 €	
79 163 500	TRANSFERTS DE CHARGES IMPOTS		0 €	2043,18
79 161 200	TRANSFERT DE CHARGES D EXPLOITATION		0 €	
79 162 000	TRANSFERT DE CHARGES EXTERNES	RBT ARPARA, UFBLB, CA FNPF, TPE Décathlon	7 500 €	7845,04
79 164 100	TRANSFERTS DE CHARGES DE PERS.	arrêt maladie, formation ociapiat	1 000 €	2597,96
79 164 110	TRANSFERT DE CHARGES AVANTAGE		2 200 €	2112,12
79 165 100	TRANSFERT DE CHARGES COURANTES	pas de Loire predator cup, pas de congrès arpara	0 €	7515,00
AUTRES PRODUITS			402 080 €	378 435 €
7 589 910	VIGNETTES CLUB	collecte	0 €	
7 589 920	RMA	collecte	0 €	
7 589 930	PART AAPPMA	collecte	0 €	
7 511 000	PART COTISATIONS FD	fmd 2,5% de l'année 2023	24 912 €	
7 511 100	BUDGETS FD	relicat 2023	22 894 €	46187,08
7 511 200	PART COTISATIONS AAPPMA	participation dotation club 22945€	26 880 €	8074,26
7 511 300	COMPENSATION AAPPMA	inclus dans le fmd	0 €	
7 511 400	SOLIDARITE AAPPMA		0 €	
7 513 000	PART AAPPMA		0 €	-228,91
7 514 000	REMB. LIVRAISON CARTE PECHE		500 €	515,00
7 515 000	COTISATION OFFICE TOURISME		0 €	-1080,00
7 515 100	COTISATIONS PRF		0 €	1410,00
7 516 000	ECOLE DE PECHE	FMD	0 €	
7 517 000	RENCONTRE AMICALE FEDERALE		0 €	
7 518 000	SUBV. FNPF SUMI QUALITE EAU		20 573 €	19114,00
7 518 111	SUBV. REGION SUMI QUALITE EAU		12 750 €	
7 518 100	SUBV. FNPF AIDE EMPLOI		140 000 €	132000,00
7 518 110	SUBV. AE, SUMI QUALITE EAU		13 650 €	11479,00
7 518 200	DOTATION DU CLUB	FMD 18 % de la part AAPPMA sur cartes membres actifs	100 000 €	100336,19
7 518 300	SUBV. ETUDE ECRESISSE -		0 €	
7 518 500	SUBV. GENETIQUE TRUITE FARIO		0 €	
7 518 600	ETUDE RENAISSON, TEYS. OUD., MALT.		0 €	
7 518 703	ETUDES DIVERSES	réintroduction d'écrevisses à pieds blancs Loire Forez mare bonson 4016 TTC + EDF 4055	8 071 €	
7 518 710	PECHE ELECTRIQUE SAUVETAGE INVENTAIRE		18 000 €	18403,33

7 518 720	CONVENTION EDF /CNR	EDF=3350€ CNR= 4000 (5000 - 1000 dépliant)	7 350 €	7191,67
7 518 900	ETUDE PISC. ASTAC.		0 €	
7 589 105	INDEMNITES POLLUTION/TRAVAUX	contentieux eaux milieu aquatique = Arthaud BUTTIN, Dorlay, la vidrezonne, la tourbière sagne bouru €	0 €	
7 589 125	RECETTE FRS DE JUSTICE POLLUTION/travaux		3 000 €	
7 589 101	INDEMNITES P. V. Pêche		3 500 €	4563,03
75 891 011	INDEMNITES Frais de justice PV		0 €	
7 589 920	RMA		0 €	
INTERETS ET PRODUITS FINANCIERS			3 000 €	5 936 €
7 680 000	AUTRES PRODUITS FINANCIERS		3 000 €	5936,31
PRODUITS EXCEPTIONNELS			145 692 €	467 749 €
7 710 000	AUTRES PRODUITS EXCEPTIONNELS		0 €	0,00
7 718 000	PRODUITS EXERCICE ANTERIEUR		0 €	983,79
7 720 000	PRODUITS SUR EXERCICE ANTERIEUR		0 €	
7 751 000	PRODUITS DES CESSIONS ACTIFS		0 €	349000,00
7 770 000	QUOTE PART SUBV INVESTISSEMENT	CPO 2024 = 7882€, quote part 2023= 130310 €, HMUC 65000/10=6500 travaux complémentaires plans d'eau MDPN (20000 / 20 = 1000)	145 692 €	117764,97
TOTAUX PRODUITS			1 073 162 €	1 428 093 €
			Prévi Produits 2023	1410965,00
			Différence Prévi / réalisé	17127,64
			Pourcentage	1,20%

LES CHARGES

ACHAT MATIERE 1ère			24 500 €	37 063 €
6 021 310	TRUITES TAC + SDF		0 €	
6 021 320	TRUITES FARIO		0 €	
6 021 340	POISSONS BLANCS	plan d'eau étang David	0 €	
6 021 350	BROCHETS, SANDRES, FINGERLINGS	plan d'eau étang David	0 €	
6 021 400	EMPOISS. LAVALETTE		0 €	
6 021 500	EMPOISS. RESERVOIR USSON	arrêt vraisemblable usson compte tenu fréquentation en chute	2 500 €	7985,81
6 021 600	EMPOISS. RESERVOIR NOIRETABLE		20 000 €	22004,64
6 021 700	EMPOISS. RESERVOIR LEURRE	TAC+gardons	0 €	
6 021 800	OXYGENE LIQUIDE		800 €	542,44
60 700 009	PRODUITS BOUTIQUE		1 200 €	6530,41
6 121 370	REMPOISSONNEMENT EXCEPTIONNEL		0 €	
VARIATION STOCK DE MARCHANDISES			-1 000 €	-4442,52
60 370 000	VARIATION STOCK DE MARCHANDISES	stock MDPN suite inventaire	-1 000 €	-4442,52
AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES			296 056 €	361 576 €
6 042 000	Prestations de services		1 500 €	3380,33
6 042 009	PRESTATION DE SERVICES MDPN		0 €	0,00
				
6 061 100	EAU	63% fed42 37%MDPN	500 €	427,52
				
6 061 200	EDF - GDF	63% fed42 37%MDPN 15000 €	15 000 €	9549,25
60 613 007	EDF/GDF GAO		0 €	1169,02
6 062 100	CARBURANT FEDERATION		12 000 €	11150,46
6 063 000	PETITS EQUIPEMENTS	socles pour réhaussez les ordi portables : 60€, petit mat techn 200€, cadre photos posters bureau service techn=200€	700 €	1366,44
6 063 009	PETITS EQUIPEMENTS MDPN		300 €	585,86
				
6 064 000	FOURNITURES BUREAU	63% fed42 37%MDPN	1 200 €	1603,79
60 640 003	FOURNITURES BUREAU ETUDES		0 €	
6 064 100	MATERIEL CARTE INTERNET	voir cpte 6236 ristourne impres depositaires	0 €	1059,40
6 065 000	EQUIPEMENT GARDE FEDERAL	wader LT 200€ chaussure BD 200 €	400 €	41,00
6 065 010	EQUIPEMENT ANIMATEUR		0 €	817,00
6 065 103	EQUIPEMENT TECHNICIENS FEDE	cuissardes PG 200 €, 4 paires de waders = 800€ (YG, BM, PG et MS)	1 000 €	150,00
6 065 200	EQUIPEMENT BRIGADE BENE. FEDE	habillement nouveau et ancien garde	1 200 €	1047,42
6 065 300	EQUIPEMENT GARDE AAPPMA		1 000 €	859,80
6 132 000	Location emplacement port		0 €	
6 133 000	BAUX DE PECHE		12 800 €	10577,83

6 132 100	LOCATION BATIMENT GIER	résiliation de la convention soit un préavis de 3 mois	300 €	1200,00
6 135 000	LOCATION PHOTOCOPIEUR		5 000 €	4823,60
6 135 100	LOCATION MATERIEL		0 €	2930,71
61 351 100	LOCATION TPE PRF		2 000 €	1886,85
61 351 109	LOCATION TPE MDPN		400 €	194,90

6 135 200	LOCATION VEHICULE		0 €	
6 152 000	ENTRETIEN SIEGE SOCIAL	63% fed42 37%MDPN	0 €	
6 152 500	NETTOYAGE DES LOCAUX	63% fed42 37%MDPN	7 000 €	3751,02
6 152 509	NETTOYAGE MDPN			84,00
6 152 510	ENTRETIEN ESPACES VERTS	voir devis paysage olivier	1 200 €	314,23
6 152 512	ENTRETIEN AQUARIUM		0 €	
6 152 511	ENTRETIEN COURANT ETANGS FEDE	cornillon collons murat	5 000 €	4236,00

6 152 540	ENTRETIEN USSON - NOIRETABLE		0 €	
6 155 100	ENTRETIEN VEHICULES	revision moteur tohatsu 400,	10 000 €	9971,51
6 156 000	MOBILIER MATERIEL ET OUTILLAGE	Telecommande bateau = 300 €, sangles = 80 €, mat transport poissons= 50, 2 chaises de bureau sylver sandrine= 200, metre et sifflet=30, paire jumelle animation MDPN 270, epuisettes 150€, lunette polarisante 105€, gants isolants peche électrique 390€, bacs percés 400€, bobine topofil 60 €, set n03 n02 nh4=210€, socle nylon sondes = 150€, piles pour sondes = 200€ soit un total de 2325€ + DUERP (défibrillateur, pharmacie, autocollants, signalement cathode pêche électrique...) = 2500 €	6 000 €	6979,56
6 156 003	MOB MAT TECHNIQUE			82,59
61 561 209	MOB MAT OUTIL MDPN		0 €	2286,96
6 156 009	MDPN EXPLOR GAME		0 €	378,80
6 156 100	MAINTENANCE DU MATERIEL	verif Dekra, AED, défibrillateur, planningPME, licence adobe illustrator photoshop, licence caisse boutique, helli hello , 2itsolutions, ecosysteme, inaugages EBP	18 000 €	16361,85
61 561 009	MAINTENANCE MDPN			4578,93
6 156 110	MATERIEL DE PECHE "animation"	matos pêche divers anim+consommable = 1000 € INCLURE LES VE DE CARTES DE PECHE MINEUR ET DECOUVERTE 1500	2 500 €	2771,55

6 161 000	ASSURANCES	16800 +en baisse ass dommage ouvrage mdpn	20 000 €	20556,46
6 161 009	ASSURANCES MDPN			7871,34

6 162 000	TELESURVEILLANCE	Artemis 515 TTC maintenance caméra *12 = 6180 €/an	6 300 €	5309,15
6 163 000	ASSURANCE IFC			3000,00
6 170 100	ETUDE MICRO-HABITAT		0 €	
6 171 000	FORMATIONS PERSONNEL	formation AED : 567€ 3 autres formation : 3600	4 200 €	8032,01
6 180 000	JOURNAUX, REVUES	abonnement	220 €	295,74
6 181 000	DOCUMENTATION TECHNIQUE		0 €	
6 185 000	FRAIS FORMATION BENEVOLE		0 €	
6 211 000	PERSONNEL INTERIMAIRE		0 €	
6 221 000	ANALYSES	voir honoraires études	0 €	
6 226 000	HONORAIRES COMPTABILITE	missions social, mdpn tva, comptes annuel liasse fiscal (absence d'honoraires liées à la vente)	13 000 €	33239,60
6 226 100	HONORAIRES AVOCAT / HUISSIER	contentieux eau milieu (toubière = 1344€, vidrezonne 3000, dorlay 5640)= 10000 € contentieux pêche = 1000 € Avocat RH= 240 TTC RH mise à jour des contrats=1000€	13 000 €	3823,35
6 226 200	HONORAIRES POUR ETUDES	évaluation des préjudices écologiques vidrezonne et dorlay, AdNe	27 186 €	50602,39
62 262 002	HONORAIRES HALIEUTISME		0 €	
62 262 008	HONORAIRES OBJET SOCIAL		0 €	
6 226 300	PRESTATIONS GUIDES DE PECHE		0 €	
6 230 000	COUPES , TROPHES		0 €	
6 231 000	CARTES DE PECHE (Tickets)		300 €	246,00
6 231 100	DOCUMENTS PECHE	POSTER POISSONS	0 €	500,00
6 232 000	DEPLIANTS	livret institutionnel 2000 + cahier du prefet 3000 + dépliant annuel 3000	8 000 €	4920,00
6 232 300	CARTES DE VŒUX, VISITE	envoi numérique ++	100 €	
6 233 000	FOIRES ET EXPOSITIONS	cournon, couleur nature, vital sport	1 500 €	3555,58
6 234 100	ANNONCE, INSERTION, INTERNET, PUB	commission comm, vidéo Léo Blanchon = 5000 video garderie= 600,plaquette salle formation 400,spot pub ciné 2250, plaquette de la mdpn programme anim' 650,tournage leo ciné 800€ (pas de goodies)	9 700 €	4370,23
6 234 109	COMMUNICATION MDPN			9278,00
6 235 000	DONS		0 €	
6 236 000	RISTOURNE FEDE DEPOSITAIRES	14 % CA part fed42 ristourne	2 000 €	11959,39
6 253 000	FRAIS DEPLACEMENT PERSONNEL FD		8 000 €	6796,48
6 253 003	FD TECHNIQUE			494,72
6 253 010	FD ANIMATIONS			210,35
6 253 100	FRAIS DIVERS PERSONNEL FD		200 €	132,80
6 254 000	FRAIS INTERNE REUNION BUREAU		3 000 €	3159,61

6 255 000	FRAIS KILOMETRIQUES DU CA	quelques permances MDPN élus, maximiser les réunions en visio	22 000 €	22067,32
6 257 000	FRAIS EXTERNE MISSIONS	compensation rbt fnpf 3500 frais Dep	9 000 €	8067,17
6 257 009	FRAIS EXTERNE MISSIONS MDPN			4767,05
6 257 100	FRAIS GARDERIE BENEVOLE FEDE		5 000 €	4883,79
6 257 110	FORMATIONS GARDES BENEVOLES		0 €	
6 257 111	REMB CARTE DE PECHE GARDERIE		1 000 €	782,80
62 571 123	FRAIS PECHE ELECTRIQUE	campagnes de terrain de mai à octobre	4 000 €	4001,85
6 257 120	FRAIS AUTOROUTE		4 000 €	3996,19
6 258 000	BON CADEAU		600 €	540,00
6 260 000	FRAIS TELECOM INTERNET FD	2itsolutions	10 500 €	8772,93
6 261 100	FRAIS TELECOM PORTABLE CA+FD		2 500 €	2449,89
6 262 000	TIMBRES ET EXPEDITIONS	favoriser l'envoi de mail au maximum	3 500 €	4845,36
6 270 000	SERVICES BANCAIRES & POSTAUX		800 €	666,22
6 270 009	COMMISSION MDPN		150 €	51,71
6 271 000	FRAIS SUR EMPRUNT		0 €	450,00
6 281 000	COTISATION UFBRMC		1 300 €	1295,96
6 282 000	COTISATION ARPARA		3 500 €	3376,38
6 283 000	AUTRES COTISATIONS	rbt cot ADAPEF inclus	6 500 €	5589,60
IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES			13 594 €	20 705 €
6 311 000	TAXES SUR SALAIRES		9 000 €	11058,00
6 312 000	TAXE D'APPRENTISSAGE		0 €	
6 313 000	FORMATION CONTINUE		2 000 €	2085,36
6 351 200	TAXES FONCIERES	taxe aménagement, urbanisme, redevance archéologique préventive	1 500 €	6623,00
63 512 002	TAXE FONCIERE ETANGS FEDERAUX		800 €	757,00
6 357 100	REDEVANCE FREQUENCES RADIO		150 €	132,00
6 357 200	REDEVANCE TAXE SYNDICALE		144 €	50,05

REMUNERATION DU PERSONNEL			329 523 €	344 344 €
6 411 000	SALAIRES ET APPOINTEMENTS	166 jrs d'ouverture soit 0,8 ETP	299 173 €	319153,60
6 411 100	PRIMES	idem	27 150 €	26455,19
6 412 000	CONGES PAYES		1 000 €	-3376,47
64 130 000	AVANTAGES EN NATURES		2 200 €	2112,12
6 414 000	INDEMNITES ET AVANTAGES		0 €	
	ALLOCATION CHOMAGE PARTIEL		0 €	
CHARGES SOCIALES			115 816 €	120 729 €
6 451 000	COTISATIONS MSA		100 240 €	103432,05
6 452 000	CHARGES SOCIALES SUR CP		0 €	1458,79
6 454 000	COTISATION MUTUELLE	idem	6 619 €	6731,39
6 455 000	COTISATION PREVOYANCE	idem	8 357 €	8357,14
6 475 000	MEDECINE DU TRAVAIL		0 €	
6 481 000	INDEMNITES STAGIAIRES DVT	2 stagiaires	400 €	750,00
64 810 003	INDEMNITES STAGIAIRES TECHNICIENS		200 €	
64 810 005	INDEMNITES STAGIAIRES JURIDIQUES		0 €	
64 811 008	INDEMNITES SERVICE STATUTAIRE		0 €	
SUBVENTIONS ACCORDEES PAR L'ASSOCIATION			105 201 €	86 234 €
6 571 200	REMB COTISATION HANDICAPE		1 600 €	1471,65
6 571 300	LITIGE CARTE DE PECHE		0 €	
6 571 400	COTISATION AAPPMA 759300		0 €	
6 572 000	SUBV. ACTIONS	reste à charge geopeche	30 246 €	2679,82
6 572 010	SUBV REMPOISSONNMT	pland d'eau fédéraux=8500 €+ FMD=36332€	54 728 €	63692,15
6 572 011	SUBV LOCATION ECOLE PECHE	12757 + 2880	15 637 €	14429,06
6 575 000	DEVELOPPEMENT TOURISME PECHE	j'aime la loire propre, open de villrest reste à charge 0 pour les deux	2 000 €	3961,18
6 575 110	ETUDES PISCICOLES	rapport PKD : 990€	990 €	
65 760 005	AMENAGEMENT PISCICOLE POLLUTION		0 €	

DOTATION AUX AMORTISSEMENTS			203 503 €	171 859 €
6 810 000	DOTATION AMORTIS. ET PROV.	bobine dérouleur EFKO=1296€/5=319 €, CPO 2024 =8329€, mat bureau adm=1000/10=100 €, 2 tel portable lubin+ sylver = 600€/3=200€, 1 tel pout techn avec 2 cartes sim = 300/3=100, dotation 2023=184275€, Retenue de garantie = 28000 €/20=1400, frigo salle de repas =600, sondes 10*240=2400€/5=480, HMJC = 65000/10 = 6500€ tablette Roland 600/3=200, travaux complémentaires étangs MDPn (20000/20 = 1000) <u>(pas d'échosondeur bateau, pas de longue vue, pas de bornes électrique, pas de véhicule hybride rechargeable)</u>	203 503 €	171859,05
6 811 100	DOTATION AU AMORT. INCORPO	pour mémoire 6810	0 €	
6 811 200	DOTATION AU AMORT. CORPO	idem	0 €	
DOTATION AUX PROVISIONS			1 500 €	330 €
6 815 100	TION AU PROV. POUR RISQUE		0 €	
6 815 200	DOTATION INDEMN. FIN CARRIERE		1 500 €	330,00
AUTRES CHARGES			5 700 €	15 490 €
6 531 000	FRAIS DE CONSEILS CONGRES, AG		3 000 €	10906,95
6 531 200	RENCONTRE AMICALE FEDERALE		0 €	234,00
6 531 220	FRAIS RESERVOIR USSON / NOIRETABLE		2 000 €	2064,00
6 531 230	FRAIS RESERVOIR PLAGNETTE		0 €	
6 532 000	JOURNEE FETE DE LA PECHE		0 €	
6 538 000	FRAIS DIVERS (médaille, fleurs etc...)		500 €	773,12
6 580 000	CHARGES DE GESTION COURANTE		0 €	685,58
6 587 000	RESEAU SUIMI THERMIQUE	changement piles sondes	200 €	826,80
INTERETS ET CHARGES FINANCIERES			15 348 €	12 102 €
6 611 000	INTERETS DES EMPRUNTS	prêt 250 000 € = 1153€ et emprunt CT = 126 € =15348	15 348 €	12102,22
CHARGES EXCEPTIONNELLES			0 €	121 684 €
6 718 000	CHARGES EXCEPTIONNELLES		0 €	1210,93
6 71 216	VNC DES IMMOBILISATION CEDEES	0	0 €	120473,12
IMPOTS SUR LES SOCIETES			0 €	400 €
6 950 000	IMPOTS SUR LES BENEFICES		0 €	400,00
TOTAUX CHARGES			1 110 741 €	1 288 075 €
TOTAUX			-37 579 €	140 017 €
			Prévi charges 2023	1252882,00
			Différence Prévi / réalisé	-35193,23
			Pourcentage	-2,81%

4.1 LES PRODUITS DU COMPTE DE RESULTAT PREVISIONNEL

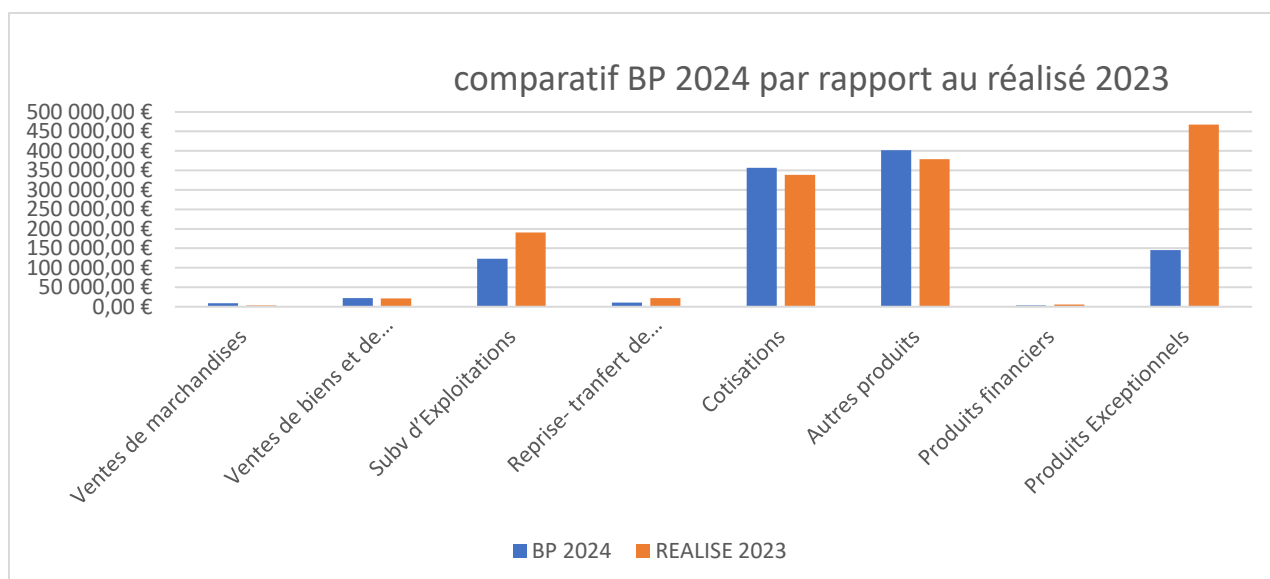
Les produits du Budget Prévisionnel 2024 sont d'un montant de 1 073 162 € par rapport au réalisé 2023 qui est de 1 428 092 € soit une différence d'un montant de 354 930 €. Cela représente environ 25% de moins par rapport au réalisé 2023. Cela s'explique de la façon suivante :

- moins de produits exceptionnels (en raison de la vente du siège en 2023) ;
- une baisse générale des subventions ;
- Reprise et transfert de charges sont en baisse du fait que l'on n'ait plus le prorata de la taxe foncière de la vente du siège à recevoir, pas de congrès de l'ARPARA sur notre site, etc...
- Produit financier : anticipation de la baisse des taux de placement

Nous pouvons relever une hausse de produits :

- les ventes de marchandises correspondant à une hausse de fréquentation de la Maison de la pêche (boutique, scénographie, explor game, balade commentée et salle de conférence) ;
- une augmentation des cotisations de 18 239 € soit environ 5% (augmentation des tarifs cartes de pêche) ;
- plus d'autres produits suite à la hausse de la subvention du kit emploi.

Libellés	BP 2024	REALISE 2023	#	%
Ventes de marchandises	9 331,00 €	3069	6 262,00 €	204,04%
Ventes de biens et de services	22 000,00 €	21 447,00 €	553,00 €	2,58%
Subv d'Exploitations	123 357,00 €	190 578,00 €	-67 221,00 €	-35,27%
Reprise- transfert de charges	10 700,00 €	22 113,00 €	-11 413,00 €	-51,61%
Cotisations	357 002,00 €	338 763,00 €	18 239,00 €	5,38%
Autres produits	402 080,00 €	378 437,00 €	23 643,00 €	6,25%
Produits financiers	3 000,00 €	5 936,00 €	-2 936,00 €	-49,46%
Produits Exceptionnels	145 692,00 €	467 749,00 €	-322 057,00 €	-68,85%
TOTAL produits compte de résultat prévisionnel	1 073 162,00 €	1 428 092,00 €	-354 930,00 €	-24,85%

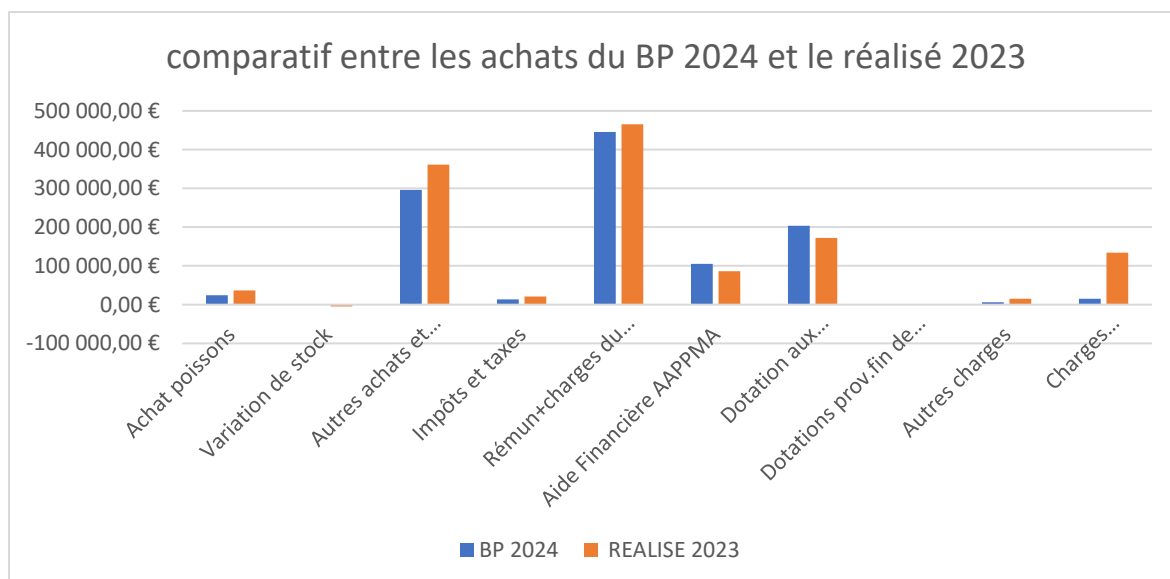


4.2 LES CHARGES DU COMPTE DE RESULTAT PREVISIONNEL

Nous avons des charges en baisse dans le Budget prévisionnel 2024 pour un montant de 1 110 741 € par rapport au réalisé 2023 de 1 288 076 € soit une différence d'un montant de 177 335 €. Cela représente environ 14% de moins par rapport au réalisé 2023. Cela s'explique de la façon suivante :

- Moins de charges financières par rapport à 2023 en raison de l'absence de la valeur nette comptable de la vente du siège de La Fouillouse ;
- Moins de reapprovisionnement dans le réservoir d'Usson en raison d'un manque de fréquentation du site ;
- Moins d'autres achats et de charges comme moins d'achat de matériel, moins de maintenance, de formation, d'honoraires par rapport à la VE du siège ;
- Moins de taxe sur salaires et pas de taxe foncière à payer ;
- Moins de rémunérations et de charges de salaires dues à un poste d'emploi non remplacé ;
- Dotation aux amortissements, à savoir les travaux du bâtiment et les investissements CPO nous ont fait cumuler une forte dotation aux Amortissements de 184 275 € pour l'année 2023 et qui se reporte pour le BP 2024

Libelles	BP 2024	REALISE 2023	#	%
Achat poissons	24 500,00 €	37 036,00 €	-12 536,00 €	-33,85%
Variation de stock	0,00 €	-4 443,00 €		0,00%
Autres achats et charges externes	296 056,00 €	361 576,00 €	-65 520,00 €	-18,12%
Impôts et taxes	13 594,00 €	20 705,00 €	-7 111,00 €	-34,34%
Rémun+charges du personnel	445 339,00 €	465 074,00 €	-19 735,00 €	-4,24%
Aide Financière AAPPMA	105 201,00 €	86 234,00 €	18 967,00 €	21,99%
Dotation aux Amortissements	203 503,00 €	171 859,00 €	31 644,00 €	18,41%
Dotations prov.fin de carrières	1 500,00 €	330,00 €	1 170,00 €	354,55%
Autres charges	5 700,00 €	15 491,00 €	-9 791,00 €	-63,20%
Charges financières/impôt sur les bénéfices	15 348,00 €	134 213,00 €	-118 865,00 €	-88,56%
TOTAL comptes de résultat prévisionnel	1 110 741,00 €	1 288 076,00 €	-177 335,00 €	-13,77%



4.3 CONCLUSION :

Le résultat de ce budget prévisionnel 2024 fait ressortir un compte de résultat prévisionnel déficitaire de 37 579 €.

5 Compte rendu de l'activité du bureau fédéral et du Conseil d'Administration de la FDAAPPMA42 en 2023

Ce compte-rendu fait état de l'activité des élus bénévoles de la FDAAPPMA42 durant l'année 2023.

Ce document est construit en deux parties :

- Un rappel sur la **composition actuelle du Conseil d'Administration** et les divers **mouvements** survenus en 2023 ainsi que sur la **structuration et l'organisation interne** ;
- Le **recueil des diverses réunions de représentation externe** auxquelles les élus bénévoles ont participé.

5.1 Composition du Conseil d'Administration, mouvements et Organisation

Le Conseil d'Administration est composé de membres élus par l'Assemblée générale (élective) de la FDAAPPMA42. Une fois élu, le Conseil d'Administration procède à une élection interne pour désigner les rôles et responsabilités de chacun.

La structuration actuelle est la suivante :

- Président : **Roland CABANE**
- Vice-Présidents : **Fabrice FRANCON** (réfèrent secteur sud), **Bernard RIEUX** (réfèrent secteur centre), **Maurice AURAY** (réfèrent secteur nord)
- Trésorier : **Michael WYWIAL**
- Secrétaire général : **Alain GUILLERMET**
- Secrétaire adjoint : **Pascal BARLET**
- Administrateurs : **Patrick DUPIRE**, **Christian LACOMBE**, **Jean Louis MOREL**, **Frédéric ROESCH**, **Patrick SINQUET**
- Membre de droit (président de l'Association Départementale Agréée des Pêcheurs Amateurs aux Engins et Filets) : **Guy VIART**

Le fonctionnement du Conseil d'Administration et du bureau est précisé dans le règlement intérieur de la FDAAPPMA42 (voir ci-après).

En 2023, **plusieurs mouvements** sont intervenus au sein du CA :

- Janvier : Démission de **Daniel BOULON** de son poste d'Administrateur de la FDAAPPMA42 ;
- Janvier : Démission de **Franck LYONNE** de son poste de trésorier adjoint tout en restant administrateur de la FDAAPPMA42 ;
- Octobre : Démission de **Franck LYONNE** de son poste d'administrateur de la FDAAPPMA42 ;

Plus récemment, **Roland BERAUD** a démissionné de son poste de Vice-Président réfèrent du secteur centre, tout en restant administrateur de la FDAAPPMA42. **Bernard RIEUX** l'a remplacé dans ce rôle de VP réfèrent du secteur centre.

Structurellement, la FDAPPMA42 a mis en place une organisation basée sur un travail mené dans des **commissions et groupes de travail**.

Pour chacun d'entre eux, un **binôme « élu réfèrent / salarié réfèrent »** est chargé d'organiser la ou les réunions (ordre du jour), de préparer les contenus et de rédiger les comptes-rendus.

Le tableau présenté plus loin recense l'organisation actuellement en place (avec les dernières modifications intervenues récemment) pour les commissions et groupes de travail.
A noter que pour certains d'entre eux, les AAPPMA sont invitées.

5.2 Conseil d'administration

Le Conseil d'Administration se réunit une fois par mois, sauf en période estivale.
Il peut en cas de besoin, être consulté par voie dématérialisée.
Le tableau ci-dessous présente les réunions du Conseil d'Administration en 2023 :

Date	Type de consultation	Nombre d'administrateurs présents	Nombre d'administrateurs ayant donné pouvoir	Nombres d'administrateurs absents ou excusés
27 janvier	Présentiel	12	1	2
24 février	Présentiel	14	1	0
31 mars	Présentiel	10	2	3
28 avril	Présentiel	13	1	1
9 juin	Présentiel	10	3	2
28 juillet	Présentiel	11	3	1
11 septembre	Dématérialisée	9	/	/
29 septembre	Présentiel	12	0	3
27 octobre	Présentiel	12 (dont 2 visio)	1	2
2 décembre	Présentiel	13	0	1

5.3 Coordination et bureau

En 2023, chaque lundi après-midi a été consacré à l'organisation :

- A 15H30 : **réunion de coordination**
- A 17H00 : **réunion de bureau**

La réunion de coordination a pour objectif d'**organiser les réunions à venir**, avec une visibilité d'un mois environ, puis dans un second temps de **revenir sur les réunions passées** la semaine précédente. Cette réunion est essentielle pour permettre la **meilleure représentation possible de la FDAAPPMA42** auprès des instances mais aussi pour un excellent **partage d'information en interne**.

La réunion de bureau réunit uniquement le président, les vice-présidents, le secrétaire général, le secrétaire adjoint et le trésorier. Le directeur anime la réunion. Il est parfois demandé aux responsables de service de venir présenter des points particuliers. Le bureau décide des **affaires courantes** de la FDAAPPMA42 ou débat des idées / projets à soumettre au CA chaque mois. Il valide également l'ordre du jour préalablement à chaque CA.

5.4 Réunions de secteurs

En 2023, **deux séries de 3 réunions de secteurs** ont été organisées, au printemps et à l'automne. Ces réunions de secteurs permettent de présenter de manière généralisée mais avec une certaine proximité aux AAPPMA des éléments de contexte. Elles permettent un échange plus aisé avec les AAPPMA.

5.4.1 Ordre du jour des réunions de secteurs des 3, 4 et 5 avril 2023 :

- Information à propos de la CPO (Convention Pluriannuelle d'Objectifs) et programmation 2023
- Informations à propos du FMD et décisions suite au CA de mars 2023
- Information à propos de l'avancement des mises à jour du PDPG / SDDL
- Information à propos des liens avec les mairies et présence dans les conseils municipaux (accès aux DPF, problématiques des pêcheurs en général...)
- Informations à propos de la Maison Départementale de la Pêche et de la Nature
- Identification des besoins en formation de bénévoles pour des chantiers simples

- Constitution du Groupe de Travail silure
- Information à propos des possibilités de prélèvements automatiques pour les AAPPMA le souhaitant

5.4.2 Ordre du jour des réunions de secteurs des 19, 20 et 21 septembre 2023 :

- Premiers retours sur le fonctionnement de la Maison Départementale de la Pêche et de la Nature (MDPN)
- PDPG / SDDLDP - stratégies et quelques exemples d'actions
- Présences / Absences des AAPPMA aux réunions et incidences FMD - Précisions
- Suivi hydrologique - Travail de la Fédération de pêche 42 au sein du Comité Ressource en Eau
- Modification des statuts des aappma et adapaeaf - Nécessité de mise à l'ordre du jour des assemblées générales
- Information aux aappma à propos de la carte "Offre d'automne"
- Rappel remboursement FMD 2023 et FMD 2024, tarifs des cartes de pêche 2024 : réflexions communes et préalables à l'AGE d'octobre 2023
- Retours documents obligatoires par les AAPPMA
- Rappel : listes des élus communaux pêcheurs, rappel

Pour ces réunions, la FDAAPPMA42 était représentée par son président Roland CABANE, son Vice-président Bernard RIEUX, son trésorier Michael WYWIAL et le directeur Vincent GARNIER. Chaque Vice-président de secteur géographique était également présent selon les secteurs géographiques concernés.

Des comptes-rendus de réunions ainsi que les présentations diaporama ont été envoyés aux AAPPMA à l'issue des réunions. **A noter que la représentation des AAPPMA pour ces réunions de secteur peut être réalisée par n'importe quel administrateur en cas d'absence du président.** La présence de plusieurs représentants d'AAPPMA est également parfaitement possible.

5.5 Assemblées Générales

En 2023, **deux assemblées générales** ont été organisées :

- Le 13 mai 2023 : Assemblée Générale Ordinaire (suivie de l'inauguration de la MDPN) ;
- Le 7 octobre 2023 : Assemblée Générale extraordinaire.

Les deux assemblées générales ont été organisées au siège de la FDAAPPMA42 à Saint Just Saint Rambert. Elles ont fait l'objet de la rédaction d'un compte-rendu qui a été envoyé aux membres de l'assemblée générale de la FDAAPPMA42.

5.5.1 Ordre du jour de l'AGO du 13 mai 2023 :

- Accueil des participants, ouverture de l'assemblée
- Appel des AAPPMA
- Introduction de séance
- Approbation de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 8 octobre 2022
- Rapport financier
- Commentaires par l'expert-comptable
- Rapport Commissaire aux comptes
- Présentation du budget prévisionnel 2023
- Rapport d'activité de la Fédération 2022
- Votes pour le nouveau point relais fédéral et modification de l'annexe 1 du règlement intérieur en conséquence
- Vote pour les candidatures pour la mise en place du groupe de travail « silure »
- Rapport moral et d'orientation
- Parole à la salle
- Clôture par le Président de séance

A cette assemblée générale extraordinaire, le secrétaire déclarait 41 votants (présents et représentés) sur 59 membres élus (présidents et délégués) ou membre de droit composant l'assemblée générale de la Fédération.

5.5.2 Ordre du jour de l'AGO du 7 octobre 2023 :

- Accueil des participants, ouverture de l'assemblée
- Appel des AAPPMA
- Introduction de séance
- Adoption du compte-rendu de la dernière assemblée générale ordinaire du 13 mai 2023
- Résolution relative aux montants des cotisations AAPPMA/FDAAPPMA et des tarifs des cartes 2024
- Proposition de modification du fonctionnement du Fond Mutualisé de Dotation
- Proposition de modification des statuts de la Fédération
- Proposition d'adoption du principe de réduction de la baisse de la cotisation fédérale pour la carte "Offre d'automne Personne majeure"
- Proposition d'éventuelles révisions du règlement intérieur fédéral
- Eventuelles questions diverses
- Clôture de l'Assemblée Générale Extraordinaire.

A cette assemblée générale extraordinaire, le secrétaire déclarait 38 votants (présents et représentés) sur 59 membres élus (présidents et délégués) ou membre de droit composant l'assemblée générale de la Fédération.

Commissions 2022 - 2027	Fréquence	AURAY	BARLET	BERAUD	CABANE	DUPIRE	FRANCON	GUILLERMET	LACOMBE	MOREL	RIEUX	ROESCH	SINQUET	WYWIAL	VIART	Salaire référent	AAPPMA
Commission environnement	2 fois par an	X			X		X	X		X	X	X				Vincent Garnier / Pierre Grès	/
Commission communication	2 fois par an	X		X	X		X				X			X		Sylver Biscarat	/
Commission élargie de la garderie	2 fois par an		X	X	X				X		X					Baptiste Ducert	/
Commission actions pédagogiques	1 fois par an						X		X		X	X		X		Sylver Biscarat	/
Commission des finances et gestion des biens meubles et immeubles	2 fois par an	X			X	X		X			X			X		Sandrine Rousset	/
Commission des pêcheurs aux engins et filets	1 fois par an				X						X			X		/	/
Commission plans d'eau et empoissonnement	1 fois par an		X		X	X	X	X	X				X	X		Baptiste Ducert	Truites des Montagnes du Matin, Pêcheurs de truite du Roannais, GF Balbigny Montrond St Etienne, Gardon Forézien, Gaule Montrbrisonnaise + ensemble des AAPPMA ayant en gestion des plans d'eau
Commission contentieux et affaires en justice	1 fois par an		X		X			X		X	X	X		X		Vincent Garnier / Sophie Arsac	/
Commission des associations de pêche spécialisée	1 fois par an		X	X	X		X	X			X		X	X		Vincent Garnier	Truite du Dorlay, Roanne et Région
Commission élargie pour le suivi de la vente des cartes de pêche par Internet	si besoin		X		X	X					X	X		X		Sandrine Rousset	/
Commission élargie pour le suivi du SDDLDP et du PDPG	1 fois par an				X		X	X	X		X			X		Pierre Gres / Vincent Garnier	Truites des Montagnes du Matin Pêcheurs de truite du Roannais Gaule Montrbrisonnaise
Commission d'Attribution du Fonds mutualisé de Dotation	2 à 3 fois par an, selon besoins	X			X	X						X		X		Vincent Garnier	Pêcheurs de truite du Roannais, Pêcheurs du Lignon, GF Balbigny Montrond St Etienne, Truite de Soleymieux
Commission Développement du Tourisme Halieutique	2 fois par an	X		X	X		X		X					X		Lubin Tarby / Sophie Arsac	/ - Jacques Dumas (membre extérieur)
		5	5	4	13	4	7	6	5	2	10	5	2	10	1		
Groupes de travail 2022 - 2027		AURAY	BARLET	BERAUD	CABANE	DUPIRE	FRANCON	GUILLERMET	LACOMBE	MOREL	RIEUX	ROESCH	SINQUET	WYWIAL	VIART	Salaire référent	AAPPMA
Coordination pôle de pêche Loire Forézienne et Roannaise	1 fois par an		X		X			X			X		X	X		Pierre Gres / Vincent Garnier	Gardon forezien Gaule forezienne Balbigny Montrond St Etienne, Gaule Montrbrisonnaise Gaule forezienne du canton de Feurs, Roanne et région Amis du Sornin
Projet concerté Lacs intérieurs	2 fois par an			X	X		X	X		X	X		X	X		Baptiste Ducert / Lubin Tarby	Pour Villerest : Roanne et région, Gaule forezienne du canton de Feurs, Gaule forezienne Balbigny Montrond St Etienne Pour Grangent : Gaule forezienne Balbigny Montrond St Etienne, Truite des grands bois, Amicale des pêcheurs du Chambon Feugerolles, Martins Pêcheurs Rouchons
Suivi du dossier de la Maison départementale de la pêche et de la nature	autant que nécessaire	X		X	X	X	X				X			X		Vincent Garnier	GF Balbigny Montrond St Etienne, Roanne et Région, Gardon Forézien
Comptabilité analytique :	autant que nécessaire				X						X			X		Sandrine Rousset / Vincent Garnier	/
Aménagement de la réglementation	2 fois par an						X	X		X	X			X		Baptiste Ducert / Sabine Bessin	Pêcheurs du Lignon, GF Balbigny Montrond St Etienne, GF Feurs, Truite des Montagnes du matin, Roanne et Région
GT Silure	1 à 2 fois par an						X						X			Pierre Gres	Gardon Forézien, Truite Pélussinoise, Roanne et Région, Gaule Forézienne du canton de Feurs, Les pêcheurs du Lignon, Les Amis du Sornin
		1	1	2	4	1	4	3	0	1	5	1	3	4	1		
TOTAL REPRESENTATION		6	6	6	19	5	11	9	5	3	15	6	5	14	2		
		Elu référent															

Tableau présentant l'organisation des commissions et groupes de travail actuels au sein de la FDAAPPMA42

6 Recueil des diverses réunions de représentation externe de la FDAAPPMA42 par les bénévoles

Pour cette partie, il a été décidé de présenter un tableau récapitulatif des réunions de représentation des élus bénévoles de la FDAAPPMA42 ayant participé à des réunions.

N'ont pas été comptabilisés dans ce tableau ce qui a été présenté ci-avant, à savoir :

- Les réunions de coordination ;
- Les réunions de bureau ;
- Les réunions de Conseil d'administration
- Les assemblées générales

En 2023, les bénévoles élus ont été mobilisés pour 247 réunions dont la liste est présentée ci-dessous :

Contenu	Date de la réunion ou date butoir	Qui est concerné ?
Vœux mairie de Lorette	02/01/2023	P. BARLET
RDV Assureur Groupama en vue du déménagement	05/01/2023	R. CABANE
RDV N. ROUSSET (CD43)	09/01/2023	B. RIEUX
Séminaire de réflexion de la FNPF	10/01/2023	R. CABANE
Visite Canal du Forez	12/01/2023	R. CABANE
Vœux FDAAPPMA42	13/01/2023	Bureau
Suite réunion barrage Echancieux	15/01/2023	Bureau
RDV aappma roanne et region projet convention Cornillon	16/01/2023	R. CABANE
Renouvellement convention Cornillon	16/01/2023	R. CABANE
Salon de Cournon	20/01/2023	B. RIEUX, R. CABANE, A. GUILLERMET M. AURAY
Comité plan de gestion de la Jussie rampante	20/01/2023	F. ROESCH
UFBLB - réunion du CA	20/01/2023	A. GUILLERMET
AG AAPPMA L'Association Ripagérienne des Pêcheurs à la Ligne	20/01/2023	P. BARLET
Remise des prix conjointe du Classement Général du Challenge Interdépartemental de Pêche des Carnassiers Henri Hermet et du Circuit Float tube Occitanie.	22/01/2023	R. CABANE
Commission d'attribution du Fond mutualisé de dotation	23/01/2023	R. CABANE P. DUPIRE F. ROESCH M. WYWIAL B. RIEUX
Commission SDDL/ PDPG	23/01/2023	A. GUILLERMET B. RIEUX

		R. CABANE M. WYWIAL
Contrat territorial Roannaise de l'Eau - Rhins Rhodon Trambouzan - COFIL	24/01/2023	M. AURAY
Audience PV pêche 2022	25/01/2023	B. RIEUX
Préparation j'aime la Loire propre 2023	27/01/2023	B. RIEUX
AG AAPPMA Les Pêcheurs de l'Aix	28/01/2023	B. RIEUX
AG AAPPMA La Gaule Forézienne de Balbigny-Montronds-St Etienne	29/01/2023	B. RIEUX
AG AAPPMA La Truite des Grands Bois	29/01/2023	F. FRANCON
AAPPMA Gaule Belmontaise - information élections	01/02/2023	M. AURAY B. RIEUX
SAGE LRA - réunions thématiques pour la révision du SAGE	01/02/2023	R. CABANE
RDV Ablette Rhodanienne (38)	03/02/2023	B. RIEUX F. FRANÇON
AAPPMA AG Les Amis du Gand et du Bernand	03/02/2023	A. GUILLERMET M. AURAY
AAPPMA AG St Chamond Gier Pilat Pêche	10/02/2023	F.FRANCON
CODERST	14/02/2023	F. ROESCH
Commission aménagement de la réglementation	14/02/2023	F. FRANÇON B. RIEUX
AG AAPPMA Gaule Belmontaise	15/02/2023	M. AURAY B. RIEUX
AAPPMA AG La Truite du Dorlay	17/02/2023	R.CABANE
AAPPMA AG Roanne et Région	17/02/2023	B.RIEUX
AAPPMA AG La Gaule Bourguisanne	18/02/2023	R. CABANE
AAPPMA AG La Gaule Montbrisonnaise	18/02/2023	M.WYWIAL
AAPPMA AG La Truite de l'Anzon	18/02/2023	B.RIEUX
AAPPMA AG Les Amis Pêcheurs de Régny	18/02/2023	M.AURAY A.GUILLERMET
AG AAPPMA Gaule Forezienne du Canton de Feurs	19/02/2023	B.RIEUX
Commission consultative de suivi des Barrages des plats	20/02/2023	B. RIEUX
Commission environnement	20/02/2023	M. AURAY R. CABANE F. FRANÇON A. GUILLERMET B. RIEUX JL. MOREL
RDV expert comptable	20/02/2023	R. CABANE M. WYWIAL
Bureau et CA ARPARA	21/02/2023	B. RIEUX R. CABANE
Contrat territorial Furan, Ondaine, Lizeron - COFIL	22/02/2023	F. FRANÇON
RDV DDT sur plans d'eau animation MDPN	22/02/2023	R. CABANE

Commission garderie élargie	23/02/2023	B. RIEUX, R.CABANE, C.LACOMBE
Réunion à propos étang David	23/02/2023	R. CABANE
Projet de plan d'eau à Craintilleux	24/02/2023	B. RIEUX
suivi DUERP Fédération	24/02/2023	F. ROESCH R. CABANE
23ème édition du SANAMA St Etienne	25/02/2023	A. GUILLERMET (sam,dim.), B. RIEUX (sam. Dim.), R. CABANE (sam.), G. VIART (sam PM)
AG AAPPMA L'Amicale de Pêcheurs du Chambon-Feugerolles	25/02/2023	R.CABANE
Groupe de travail Projet concerté lacs intérieurs	27/02/2023	R. CABANE F. FRANÇON M.WYWIAL B.RIEUX A.GUILLERMET
Petit déjeuner avec les parlementaires députés et sénateurs	27/02/2023	A.GUILLERMET B.RIEUX R.CABANE F.FRANCON M.AURAY
Comité plan de gestion de la Jussie rampante	28/02/2023	F. ROESCH
Projet bail barrage de la Montouse	28/02/2023	Bureau
Réunion "garderie secteur sud"	01/03/2023	B. RIEUX F.FRANCON
Club halieutique interdépartemental CHI, CA et bureau	01/03/2023	R. CABANE
Contrat de rivière Sornin Jarnossin - COFIL étude bilan	02/03/2023	M.AURAY
RISE Festival	04/03/2023	R. CABANE B.RIEUX
Opération J'aime la nature Propre 42	04/03/2023	B. RIEUX M.WYWIAL JL.MOREL
RDV truite pélussinoise	06/03/2023	B. RIEUX, F. FRANÇON
Inauguration des travaux de sécurisation du Barrage de l'Echapre à Firminy	06/03/2023	R.CABANE
Repas avec Daniel Fréchet	08/03/2023	R. CABANE
Webinaire outil DUERP	10/03/2023	F. ROESCH
AG AAPPMA La Truite du Haut Forez	10/03/2023	F. FRANCON R.CABANE
Célébration du 10ème anniversaire de l'autoroute A89 Balbigny/La Tour de Salvagny	10/03/2023	B.RIEUX
Invitation Groupes de travail RNR Gorges de la Loire 16 et 17/03 :	16/03/2023	B.RIEUX

élaboration du 3ème plan de gestion 2024-2028		
Contrat de rivière Aix	16/03/2023	B.RIEUX
Réunion plénière CLI St Alban	17/03/2023	P. BARLET
Commission FMD exceptionnelle	20/03/2023	R.CABANE
Création d'un site commun à l'AAPPMA et la FD42 , à Roanne	21/03/2023	R.CABANE M.AURAY
Réunion des trésoriers CHI	23/03/2023	B.RIEUX
Inauguration de l'aire de covoiturage de la Moissonnière située à Saint-Marcel-de-Félines	24/03/2023	B. RIEUX R.CABANE
Ouverture lancement Gravière aux oiseaux	25/03/2023	R.CABANE
Réunion de debriefing du CNPL 2023	27/03/2023	B.RIEUX
PGRE Gier - COPIL	28/03/2023	F. FRANÇON R.CABANE
CONSEIL DE DEVELOPPEMENT l'Assemblée générale autour de l'avis « La vie dans la ville »	30/03/2023	F.FRANCON
Affaire COPLER - CRYSTAL (pollution Signaubert)	31/03/2023	Bureau
Copil j'aime la nature propre	31/03/2023	B.RIEUX
Commission développement tourisme halieutique	03/04/2023	C.LACOMBE F.FRANÇON
Organisation de la conférence de bassin Loire-Bretagne 2023	03/04/2023	A.GUILLERMET
Réunions de secteurs	03/04/2023	R.CABANE
Comité de l'eau de la Loire	03/04/2023	R.CABANE
CODERST	04/04/2023	F.ROESCH
Audience PV Pêche 2022	05/04/2023	B. RIEUX
RDV pour scénographie avec Monsieur PUIPIER	05/04/2023	F.FRANÇON M.AURAY R.CABANE
Comité de Pilotage du PAEN Vallée du Gier	05/04/2023	P.BARLET
Atelier de réflexions prospectives contrat de bassin versant de l'Aix et de l'Isable	06/04/2023	B.RIEUX
Rendez-vous avec Monsieur le Député Antoine Vermorel Marques	06/04/2023	R.CABANE
RDV Avec Martial Roser	06/04/2023	R.CABANE
Ateliers de travail pour la construction du futur contrat de rivière Sornin /Jarnossin	07/04/2023	M.AURAY
Réunion lac de Villerest	12/04/2023	B.RIEUX
Conseil d'Administration et à l'Assemblée générale de l'Association Migrateurs Rhône-Méditerranée	13/04/2023	M. AURAY B. RIEUX
Commission Locale de l'Eau du SAGE Loire en Rhône-Alpes	14/04/2023	R.CABANE
Commission Locale de l'Eau - SAGE	14/04/2023	R.CABANE
Area cup Noirétable	15/04/2023	B.RIEUX

Assemblée Générale ordinaire de la Fédération de Haute-Loire pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique	15/04/2023	R.CABANE
Congrès CHI	21/04/2023	B.RIEUX R.CABANE
Rdv avec la Mairie de St Symphorien de Lay pour Etang de la Roche	25/04/2023	M.AURAY R.CABANE
Comité technique de lancement de l'étude complémentaire PTGE HMUC intitulée « Etude d'impact du changement climatique et de l'évolution des prélèvements sur les peuplements piscicoles »	25/04/2023	R.CABANE
Bourse d'échange de La Loire	25/04/2023	B.RIEUX
Rencontre Clup Carpiste 42	26/04/2023	R.CABANE
UFBLB, Assemblée Générale	06/05/2023	A.GUILLERMET
Réunion Conseil d'administration ARPARA	09/05/2023	R.CABANE B.RIEUX
Communauté de Brigade de St Galmier	10/05/2023	B.RIEUX
Vente siège Fédération	10/05/2023	R.CABANE
Comité de gestion des réservoirs de Naussac, Villerest et des étiages sévères,	11/05/2023	M.AURAY
Présentation du diagnostic de territoire par la Syndicat mixte des monts de la Madeleine	11/05/2023	M.AURAY
AGO de la FDAAPPMA42	13/05/2023	Bureau
Groupe de travail gestion des plans d'eau fédéraux	22/05/2023	B.RIEUX R.CABANE C.LACOMBE JL .MOREL
Commission soutien des effectifs piscicoles	23/05/2023	B.RIEUX R.CABANE C.LACOMBE
Invitation Colloque/assise l'avenir du saumon de la Loire et de l'Allier	26/05/2023	A.GUILLERMET
Groupe de travail du contrat territorial Furan-Ondaine-Lizeron consacré aux zones humides	02/06/2023	F.FRANCON
Première visite du chantier de mise en recul de la digue et de renaturation du Bézo à Charlieu.	02/06/2023	M.AURAY
Tournage film MDPN	02/06/2023	R.CABANE
AG ARPARA	03/06/2023	R.CABANE B.RIEUX P.BARLET F.FRANCON
Affaire Passion Pêche, rendez vous au cabinet (juge commissaire)de Mr DAVID,	05/06/2023	R.CABANE

CODERST	06/06/2023	F.ROESCH
Comité technique de lancement de stratégie de gestion quantitative de la ressource en eau sur le territoire SIMA COISE	06/06/2023	R.CABANE
Comité technique qualité du comité départemental de l'eau de la Loire	08/06/2023	R.CABANE
Vente de Tickets Noirétable	10/06/2023	M.WYWIAL
Commission comptabilité analytique	12/06/2023	R.CABANE M.WYWIAL B.RIEUX
Réunion plénière CLI St Alban	13/06/2023	P.BARLET
Projet de centrale hydroélectrique sur le Pierre-Brune.	14/06/2023	R.CABANE
Rendez vous avec Cyril REBUT Crédit Agricole	14/06/2023	R.CABANE
Assemblée générale ordinaire du SNSAPL	17/06/2023	R.CABANE B.RIEUX
48e TROPHEE D'ARGENT DE L'ANCE	17/06/2023	M.AURAY
Vente de Tickets Usson	17/06/2023	M.AURAY P.BARLET JL.MOREL
Assemblée générale de la FNPF et le Congrès annuel des Présidents	18/06/2023	R.CABANE B.RIEUX
Point sur avancement financier de la FD42	19/06/2023	M.WYWIAL
Réunion du groupe de travail "Plan de Gestion Stratégique des Zones Humides" du Contrat Territorial du bassin versant du Gier,	20/06/2023	F.FRANCON
Anniversaire 30 ans MRM	23/06/2023	R.CABANE M.AURAY
Signature Convention Barrage de la Montouse	26/06/2023	M.AURAY
Compte rendu AVP des études construction d'ouvrages de franchissement piscicole sur le Lizeron et Furan	26/06/2023	F.FRANCON
SIMA Coise signature du contrat territorial Coise et affluents.	29/06/2023	R.CABANE
Comité de pilotage des sites Natura 2000 « Parties sommitales du Forez et Hautes Chaumes » et « Lignon, Vizézy, Anzon et affluents »	29/06/2023	B.RIEUX
Contrat territorial des bassins de l'Aix et de l'Isable	29/06/2023	B.RIEUX

CONSEIL D'ADMINISTRATION et l'ASSEMBLEE GENERALE 2023 de l'Union des Fédérations de pêche du Bassin RMC (UFBRMC)	29/06/2023	M.AURAY
Invitation CNR à un point presse sur la campagne Prudence : informer et de sensibiliser les riverains sur les risques au bord du Rhône.	05/07/2023	P.BARLET
RDV avec maître Solheilac pour affaire de pollution dorlay et vidrézonne	06/07/2023	R. CABANE P. BARLET
Société de gestion de la salle de formation	06/07/2023	R. CABANE
Commission locale de l'eau	07/07/2023	R. CABANE
Fd Isère , Inauguration de l'étang pédagogique	07/07/2023	P.BARLET
Rassemblement projet Eolien à la Tuillière	07/07/2023	B.RIEUX
Assemblée Générale du syndicat Agricole des propriétaires exploitants des Etangs du Forez et du Roannais	07/07/2023	B.RIEUX
Garderie	08/07/2023	B. RIEUX
Fête de la Gravière aux oiseaux	09/07/2023	P.BARLET M.AURAY
Réunion Conseil départemental dans salle MDPN	10/07/2023	R.CABANE
Réunion concernant l'Etang david	11/07/2023	R. CABANE
Comité ressource en eau	13/07/2023	R.CABANE
Rdv avec Monsieur Béal Maire d'Usson en Forez	28/07/2023	R.CABANE
Comité de ressource en eau	10/08/2023	R.CABANE
Comité ressource en eau	30/08/2023	R.CABANE
Rdv avec green law pollution dorlay	31/08/2023	R.CABANE P.BARLET
RDV avec Monsieur Rebut - Crédit Agricole	31/08/2023	R.CABANE
Remise des prix concours en americaine open Aurec	03/09/2023	F.FRANÇON
Réunion incubateurs à œufs de saumons	08/09/2023	R.CABANE A.GUILLERMET
Remise des prix concours float tube gardon forézien	09/09/2023	R.CABANE
Conseil d'administration MRM	12/09/2023	M.AURAY
Inauguration Loire Vivantes	15/09/2023	R.CABANE
Invitation 2ème trophée carpe Grangent	17/09/2023	P.BARLET

Commission garderie élargie	18/09/2023	P.BARLET C.LACOMBE R.CABANE B.RIEUX
Groupe de travail suivi du dossier de la Maison départementale de la Pêche et de la Nature	18/09/2023	R.CABANE B.RIEUX
GT Modèle dynamique de population saumon Allier :LOGRAMI	18/09/2023	A.GUILLERMET
Visite de nos locaux par FD71 et FD39	19/09/2023	R. CABANE, B.RIEUX
Réunion de secteur sud	19/09/2023	R.CABANE P.BARLET B.RIEUX
Réunion de secteur centre	20/09/2023	B.RIEUX M.WYWIAL
Comité de Pilotage J'aime La Loire Propre	20/09/2023	B.RIEUX
Vvisite de la salmoniculture des fontaines en Isère	21/09/2023	R.CABANE
Comité cormorans	21/09/2023	R.CABANE
Réunion de secteur nord	21/09/2023	M.AURAY B.RIEUX M.WYWIAL
Groupe de travail Stratégie des aires protégées sur les thèmes "Forêt des Monts de la Madeleine" et "zones humides et ripisylve"	22/09/2023	M.AURAY
Signature du contrat territorial Bernard Revoute Loise Toranche	22/09/2023	M.WYWIAL
Journée conviviale des gardes fédéraux	22/09/2023	B.RIEUX R.CABANE P.BARLET
Réunion avec le département et le Gardon Forézien pour convention gestion piscicole	25/09/2023	R.CABANE
Conseil d'administration Club Halieutique	27/09/2023	R.CABANE
RDV avec DDT pour préparatoire Arrêté Pêche 2024	27/09/2023	R.CABANE
Signature convention club carpiste 42	27/09/2023	R.CABANE
Réunion de bureau et Conseil d'administration ARPARA	28/09/2023	R.CABANE B.RIEUX
CODERST	03/10/2023	F.ROESCH

Groupe de travail développement du loisir pêche à la FNPF	03/10/2023	R.CABANE
rdv oasis pour animation	05/10/2023	R.CABANE
UFBLB:réunion de secteur "Montagne"	05/10/2023	A.GUILLERMET
AG et Réunions des présidents	07/10/2023	R.CABANE B.RIEUX P.BARLET A.GUILLERMET R.BERAUD F.ROESCH P.SINQUET
Mise à jour règlement intérieur / annexes (dont annexe 7 plans d'eau et annexe 1 PRF)	07/10/2023	Conseil d'administration
COFIL dédié à la présentation et à la validation du PGRE du territoire de la Cance et des affluents directs du Rhône	10/10/2023	P.BARLET
rdv avec FNE	10/10/2023	R.CABANE
Groupe de travail réglementation FNPF	10/10/2023	R.CABANE
Rdv avec le maire de Merle Leignec pour plan d'eau	11/10/2023	R.CABANE
Prochain bureau de la CLE du SAGE Loire en Rhône-Alpes	13/10/2023	R.CABANE
CONFÉRENCE & DÉMONSTRATION Dans le cadre de la Journée Nationale de la Résilience	13/10/2023	P.BARLET
Congrès des maires de la Loire	18/10/2023	R.CABANE B.RIEUX M.WYWIAL
RDV avec Gardon Forézien et Truuite du Haut Forez pour plan d'eau St Bonnet le Château	19/10/2023	R. CABANE
Réunion informative J'aime la Nature Propre	27/10/2023	B.RIEUX
Rdv maire de la commune Les Salles	30/10/2023	B.RIEUX
Préparation à la réunion CLE du SAGE	03/11/2023	R.CABANE
Commission communication	06/11/2023	M.AURAY M. WYWIAL R. CABANE B.RIEUX A.GUILLERMET
Commission des finances et des biens	06/11/2023	M.WYWIAL B.RIEUX, A.GUILLERMET M.AURAY
Conseil d'administration de la FNPF	07/11/2023	R.CABANE
Convention partenariat 2024 avec Loire le Département	08/11/2023	R. CABANE
Suivi étiages avec Contrat territoriaux et DDT	08/11/2023	R.CABANE

Assemblée Générale de LOGRAMI	09/11/2023	A.GUILLERMET
Rencontre avec le service Barrages et Ressources en eau de la direction eau potable	09/11/2023	R.CABANE P.DUPIRE(aappma)
En raison de la mise en place prochaine du Pass' Région et de l'avancement du dossier concernant le devenir de la Pisciculture de Chazey-Bons, un C.A extraordinaire ARPARA	09/11/2023	B.RIEUX
CLE du SAGE EN Rhône Alpes	09/11/2023	R.CABANE
Invitation avec Conseil départemental	10/11/2023	R.CABANE
Forum Eau'Défi - Bassins Sornin Jarnossin	10/11/2023	M.AURAY
: Réunion Carrefour National Pêche et Loisirs à Cournon 2024	13/11/2023	B.RIEUX
Commission attribution FMD	13/11/2023	P.DUPIRE M.WYWIAL M.AURAY A.GUILLERMET
Rdv avec Roanne et Région réunion d'info pour plan d'eau Cornillon	13/11/2023	M.AURAY A.GUILLERMET
Formation des élus : positionnement et défense des intérêts de la Pêche de loisir et des SAPL	14/11/2023	R.CABANE A.GUILLERMET C.LACOMBE
Rencontre et échanges avec l'Office de tourisme Loire Forez	14/11/2023	B.RIEUX
8 ème édition des journées "poissons migrateurs en Rhône Méditerranée"	15/11/2023	M.AURAY
Entretien individuel des salariés	16/11/2023	R.CABANE
Réunion semestrielle des gardes	17/11/2023	B.RIEUX
RDV avec Gardon Forézien pour Etang David	20/11/2023	R.CABANE
COFIL DUERP	20/11/2023	R.CABANE F.ROESCH
Rdv pour programme animations MDPN avec FNE, LPO; FDC,Oasis	21/11/2023	R.CABANE
Assises Nationales du Loisir Pêche	22/11/2023	R.CABANE
Salon des seniors ARPARA	22/11/2023	B.RIEUX A.GUILLERMET
Premier jet stratégie de gestion Jussie	24/11/2023	M.AURAY F.ROESCH
Plantation hélrophytes plans d'eau initiation + éventuel plantation haie fédération parking	24/11/2023	P.BARLET R.CABANE A.GUILLERMET
Symisoa-Démarche Eau'Défi - Proposition de participation au comité de suivi	27/11/2023	M.AURAY

Commission tourisme halieutique	27/11/2023	M.AURAY C.LACOMBE R.CABANE
Commission actions pédagogiques	27/11/2023	R.CABANE B.RIEUX F.ROESCH C.LACOMBE
Suite pollution aval Gampille (BV Ondaine) - Programmation d'une réunion d'échange	30/11/2023	R.CABANE
Commission de Suivi de Site ORANO Les Bois Noirs	30/11/2023	B.RIEUX
CONSEIL D'ADMINISTRATION de l'Union des Fédérations de pêche du Bassin RMC (UFBRMC)	30/11/2023	M.AURAY
CONFERENCE DE BASSIN RHONE MEDITERRANEE CORSE organisée avec l'AERMC	01/12/2023	M.AURAY
Réunion du comité consultatif de la RNR des jasseries de colleigne	04/12/2023	B.RIEUX
Educ'tour maison de la peche	05/12/2023	R.CABANE
Rdv avec Michel COUCHOUX pour barrage des Plats	05/12/2023	R.CABANE
Réunion plénière et publique CLI St Alban	05/12/2023	P.BARLET
Le contexte climatique actuel a permis de clore l'épisode de sécheresse hydrologique 2023 et de lever toute restriction d'usage de l'eau dans le département. Cet épisode de sécheresse a permis de mettre en œuvre l'arrêté cadre sécheresse d'avril 2023. Un retour d'expérience sur la mise en œuvre de cet arrêté est organisé	06/12/2023	R.CABANE
COFIL DUERP	07/12/2023	B.RIEUX R.CABANE F.ROESCH
Séminaire Eau - présentation RDSQE	08/12/2023	R.CABANE
Forum Transition écologique et énergétique	12/12/2023	P.BARLET
CA ARPARA	13/12/2023	R.CABANE B.RIEUX
Réunion d'information Truite du Dorlay	13/12/2023	B.RIEUX
Invitation Restitution Technique	14/12/2023	A.GUILLERMET
COFIL général du contrat territorial Coise et affluents	15/12/2023	R.CABANE
Comité départemental EEE	15/12/2023	F.ROESCH

CLIC du Barrage de Villerest	15/12/2023	B.RIEUX
Réhabilitation du Barrage des Plats / Commission consultative de suivi n°14	18/12/2023	R.CABANE
Conseil d'administration UFBLB	18/12/2023	A.GUILLERMET
Réunion préparative salon de Cournon	18/12/2023	B.RIEUX
Inauguration du marathon de la biodiversité du bassin versant du Gier	19/12/2023	P.BARLET
COTECH n°6 multithématique de l'étude HMUC sur le territoire du SAGE/PTGE Loire en Rhône-Alpes	20/12/2023	R.CABANE
Contrat territorial Loise Toranche Revoute Bernand - Signature	24/01/2023 annulée - dématérialisée	Dématérialisée (R. CABANE)

Article 10 du Règlement intérieur Fédéral

Fonctionnement du Conseil d'Administration et du bureau, précisions apportées aux articles des statuts de la FDAAPPMA42 :

Fréquence des réunions du Conseil d'Administration

Pour la mise en œuvre de l'article 18, le Conseil d'Administration se réunit en principe une fois par mois, sur convocation du Président, sauf en période estivale (relâche annuelle), pour délibérer sur toute question entrant dans son domaine de compétence.

Afin de définir les principales orientations et prendre toutes les décisions relevant de son programme, il se réunit également deux fois par an avec un objectif de réflexion/évaluation, en février et en novembre.

Ouverture des séances du Conseil d'Administration à des auditeurs

Le Conseil d'Administration pourra désigner des auditeurs représentatifs de chaque secteur géographique défini à l'article 2, à titre consultatif et sans droit de vote, qui pourront prendre part à ses séances, dans la limite d'un auditeur par secteur géographique. Ils seront prioritairement désignés parmi les personnes qui auront été candidates au Conseil d'Administration mais n'auront pas été élues.

Commissions de travail

En application de l'article 16 des statuts, des commissions composées d'élus et d'un ou plusieurs référents salariés sont mises en place par le Conseil d'Administration. Les commissions peuvent s'adjoindre des groupes de travail et inviter des intervenants extérieurs en fonction de leurs compétences. La création et la composition de chaque commission sont décidées par le Conseil d'Administration. Les commissions se réunissent autant que nécessaire, afin de d'apporter les éléments nécessaires au Conseil d'Administration pour ajuster son programme d'action et préparer le budget prévisionnel.

Fréquence des réunions du Bureau

Pour la mise en œuvre de l'article 20, le Bureau se réunit autant que possible une fois par semaine, le lundi, pour régler les affaires courantes et délibérer sur toute question entrant dans son champ de compétence.

Ces réunions sont précédées d'une réunion de coordination salariés/élus pour régler le fonctionnement hebdomadaire de la FDAAPPMA42.

7 Synthèse des rapports d'activités des associations adhérentes et rapport d'activités 2023 de la FDAAPPMA42

Ce document est construit en deux parties :

- **Une synthèse des rapports d'activités des associations adhérentes.** En effet, les statuts de la FDAAPPMA42 (article 25) décrivent clairement la nécessité de présenter cet élément en AG. Celle-ci est rédigée sous la forme d'un tableau présentée à la page suivante ;
- **Le rapport d'activité de la FDAAPPMA42.**

7.1 Synthèse des rapports d'activité des associations adhérentes

Cette synthèse est présentée aux pages suivantes, sous la forme de tableaux récapitulatifs.

La Fédération dispose pour réaliser ce travail des comptes-rendus générés à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire des associations adhérentes qui doivent avoir lieu durant le premier trimestre de l'année.

Ces tableaux présentent les éléments suivants :

- La date de tenue de la dernière assemblée générale annuelle ;
- Le nombre de cartes de pêche vendues en 2023 ainsi que le nombre de membres actifs ;
- Le nombre de réunions de bureau réalisées en 2023 ainsi que le nombre d'administrateurs au sein de chaque bureau ;
- La participation aux deux assemblées générales de la Fédération en 2023 ;
- Les empoissonnements effectués par les AAPPMA en 2023 ;
- Le nombre de gardes pêche particuliers, contrôles effectués et PV et incivilités dressés ;
- L'existence ou non d'une école de pêche ainsi que l'effectif de celle-ci au sein de l'AAPPMA ;
- Le résultat de l'exercice comptable 2023 ;
- Les disponibilités financières au 31 décembre 2023 ;
- Le résultat de l'exercice comptable prévisionnel 2024.

ICI tableau AAPPMA A3

7.2 Rapport de l'activité salariée de la FDAAPPMA42 :

Le rapport d'activités de la FDAAPPMA42 doit indiquer toutes les actions menées, dans le cadre des missions et obligations définies aux articles 6 et 7 de ses statuts (*voir Annexe en fin de document*).

L'ensemble de l'activité salariée de la FDAAPPMA42 est compilé dans un outil de gestion du temps de travail et des activités.

A partir de cette base de données, les volumétries par activité sont extraites puis calculées.

L'activité des élus de la FDAAPPMA42 étant valorisée par ailleurs dans un compte-rendu de l'activité bénévole, il a été fait le choix d'une présentation en deux temps pour le compte-rendu de l'activité salariée :

- 1) Une présentation succincte des ressources humaines mobilisées en 2023 ;
- 2) Une illustration, par grandes thématiques, de l'activité réalisée puis des illustrations par grands thèmes d'activités.

7.2.1 Ressources humaines en 2023

Le tableau présenté à la page suivante renseigne sur les ressources humaines salariées mobilisées en 2023. Il récapitule les temps de travail individuels effectifs réalisés au sein de la structure et mentionne les évolutions intervenues durant l'année civile écoulée.

La globalité du temps de travail salarié effectué représente **15 953,5 heures**.

13 personnes salariées ont généré ce travail de la FDAAPPMA42 en 2023 dont :

- 9 personnes en Contrat à Durée Indéterminée (CDI) ;
- 1 personne en Contrat à Durée déterminée (CDD) ;
- 3 personnes en Contrat d'Apprentissage.

En termes de mouvements de personnels, l'année 2023 a été marquée par :

- La démission fin mars 2023 de Madame Sabine BESSIN, ex responsable du service administratif et juridique, pour raisons personnelles ;
- L'augmentation du temps de travail de Madame Sophie ARSAC (passage $\frac{3}{4}$ temps à temps plein) à compter de mars 2023 en qualité d'employée administrative ;
- La fin du contrat de travail de Monsieur Hugo CHOUVELON (mise à jour des PDPG / SDDL) fin octobre 2023 ;
- La fin de deux contrats d'apprentissage de Messieurs Jérémy RENERTE (apprenti BPJEPS pêche de Loisir jusqu'en février 2023) et Jérémy CLAIR (apprenti en Licence Pro MGEN jusqu'en septembre 2023).

En 2023, a été comptabilisée une durée d'absence du personnel cumulée de **44,5 jours**.

Ces absences sont liées à des congés dits conventionnels (congés paternité, PACS, etc...) ainsi qu'à divers arrêts maladie.

Au 31 décembre 2023, le nombre de jours de congés payés restants à solder, tous salariés confondus, avant le 31 mai 2024 est de **112 jours**.

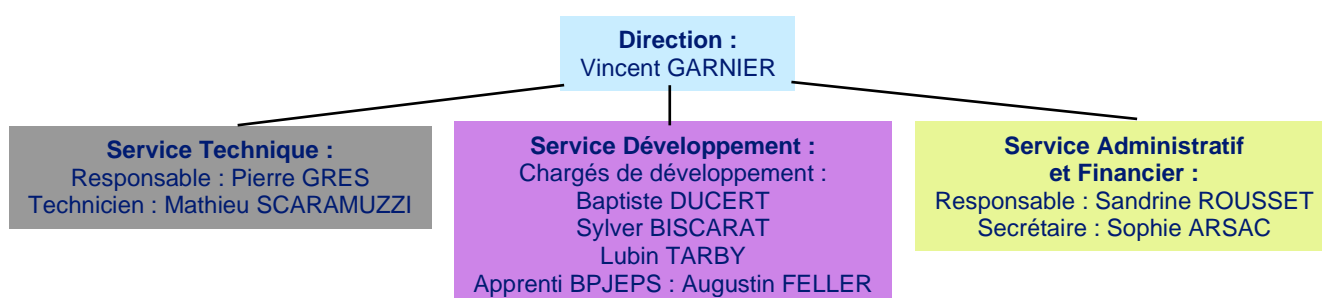
NOM et fonction	GARNIER Vincent, Directeur	GRES Pierre, responsable service technique	SCARAMUZZI Mathieu, technicien qualifié	CHOUVELON Hugo, Technicien qualifié	CLAIR Jérémy, apprenti	BESSIN Sabine, responsable administrative et juridique	ROUSSET Sandrine, Responsable service Administratif et financier	ARSAC Sophie, Employée administrative	DUCERT Baptiste, chargé de développement	BISCARAT Sylvér, chargé de développement	TARBY Lubin, chargé de développement	FELLER Augustin, apprenti BPJEPS	RENERTE Jeremy, apprenti BPJEPS	TOTAL
Type de contrat de travail	CDI, temps de travail annualisé forfait 215 jours	CDI, temps de travail annualisé 1607 h / an	CDI, temps de travail annualisé 1607 h / an	CDD, 35 h / sem	Contrat apprentissage, 35h/sem	CDI, 35h/sem	CDI, 35h/sem	CDI, 35h / sem	CDI, temps de travail annualisé 1607 h / an	CDI, temps de travail annualisé 1607 h / an	CDI, temps de travail annualisé 1607 h / an	Contrat apprentissage, 35h / sem	Contrat d'apprentissage 35h / sem	
Evolution, mouvements durant l'année 2023	/	Annualisation 1607 h / an	/	Fin de contrat au 31/10/2023	Fin du contrat d'apprentissage septembre 2023	Démission au 31/03/2023	Evolution responsable service administrative et financier, niv V-1	Passage d'un 3/4 temps à temps plein à compter de mars 2023, niv III-2	Evolution Chargé de développement IV-1 => IV-2	Evolution Chargé de développement IV-1 => IV-2	Evolution Chargé de développement III => IV-1	/	Fin du contrat d'apprentissage fév 2023	
Temps de travail effectif en 2023	1 867 h (227 j)	1 621 h	1 456,25 h	1 337 h	747,25 h*	320,5 h	1 628,5 h	1 454,75 h	1 537,5 h	1 470,5 h	1 629 h	840,25 h*	43 h*	15 953,50
Absences conventionnelles	/	/	Congés naissance, congés paternité, congés conventionnel	/	/	/	/	/	Congés conventionnel	Congés conventionnel	/	/	/	44,5 jours
Arrêt maladie	/	/	/	/	/	/	/	/	/	OUI	/	/	/	
Décompte de CP au 31/12/2023	19	9	14	/	/	/	13	13	14	15	15	0	/	112
*	Temps de présence en entreprise													

Tableau récapitulatif des ressources humaines en 2023 au sein de la FDAAPPMA42

Au cours de l'année 2023, la FDAAPPMA42 a accueilli **5 stagiaires**.
Chaque stagiaire a été tuteuré par un salarié permanent (CDI) de la structure :

- Alexis NIGON, stagiaire en classe de 3^{ème}, du 30 janvier au 3 février 2023 (tuteur : Baptiste DUCERT) ;
- Rémi CLERC, stagiaire en classe de 3^{ème}, du 27 février au 3 mars 2023 (tuteur : Baptiste DUCERT) ;
- Arthur DEMARE, stagiaire en BTS Gestion et Protection de la Nature, du 8 mai au 26 mai 2023 puis du 3 juillet au 28 juillet 2023 (tuteur : Lubin TARBY) ;
- David MOZET, stagiaire en BPJEPS pêche de loisirs, du 10 avril au 21 avril 2023, puis du 15 mai au 2 juin 2023, puis du 3 juillet au 1^{er} septembre 2023, puis du 16 octobre au 3 novembre 2023 (tuteur : Sylvér BISCARAT) ;
- Ewan JOBERT, stagiaire en classe de 3^{ème}, du 4 au 8 décembre 2023 (tuteur : Baptiste DUCERT).

L'organigramme actuel de la FDAAPPMA42 est le suivant :



A noter qu'Augustin FELLER, apprenti, est tuteuré par Vincent GARNIER.

7.2.2 Rapport d'activité de l'équipe salariée en 2023



L'intégralité de l'**activité salariée** de la FDAAPPMA42 est compilée dans un **outil de gestion des tâches et Ressources Humaines**. Chaque salarié est chargé d'implémenter l'outil, une fois les tâches effectuées. L'outil sert ensuite à extraire puis analyser les données.

Cet outil permet de connaître précisément les temps affectés aux missions. Ils sont ensuite réutilisés pour divers usages internes ou externes (demandes de paiement de subventions, rapport d'activités à fournir auprès de la FNPF, optimisation organisationnelle, convention cadre Agence de l'eau Loire Bretagne, Convention de partenariat département, etc...).

12 grandes thématiques de travail sont identifiées dans cet outil. Elles apparaissent de manière plus détaillée dans le tableau à la page suivante.

A l'intérieur de chaque thématique, des catégories sont identifiées puis à l'intérieur de chaque catégorie, des sous projets sont également identifiés.

La lecture du rapport d'activités pouvant être longue et fastidieuse, il est proposé au lecteur d'abord une vision générale, au paragraphe suivant, de l'activité.

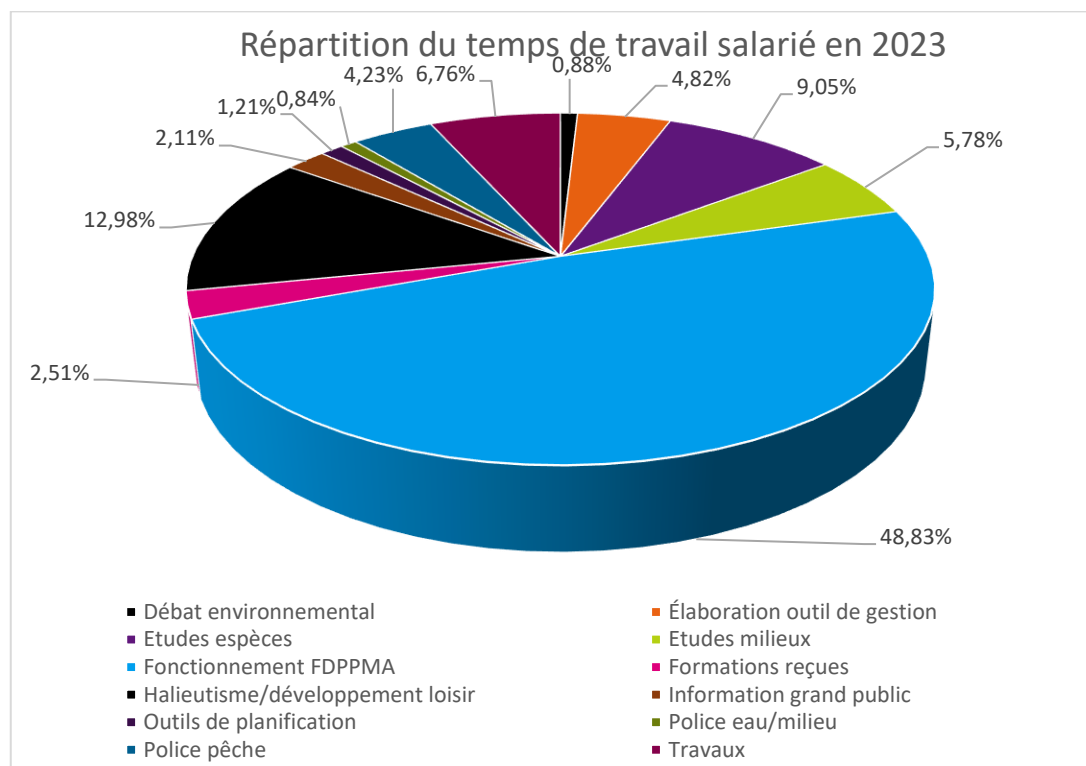
Dans un second temps, les catégories d'activités sont présentées de manière illustrée et chiffrée.

Il est impossible de présenter de manière exhaustive l'activité détaillée annuelle de la FDAAPPMA42.

Toutefois, si le lecteur souhaitait connaître avec précision tel ou tel point, il peut en effectuer la demande auprès de la FDAAPPMA42 qui s'exercera d'y répondre avec la plus grande précision possible.

7.2.2.1 Activité générale de la FDAAPPMA42 en 2023

L'illustration et le tableau ci-dessous montrent la répartition générale de l'activité salariée en 2023 au sein de la FDAAPPMA42.



Thématiques	Principales tâches	Volumétrie horaire annuelle	Pourcentage activité générale
Débat environnemental	Participation aux diverses commissions départementales, Natura 2000, suivi projets micro-centrales hydroélectriques, stratégies départementales	141	0,88%
Élaboration outil de gestion	Elaboration de la convention cadre avec Agence de l'eau, réunions programmation et suivi CPO, convention cadre avec CD42, élaboration du PDPG et SDDL	769	4,82%
Etudes espèces	Etudes piscicoles (inventaires hors parcours halieutiques), études écrevisses	1443,5	9,05%
Etudes milieux	Etude complémentaire HMUC, étude impact RN82, réseau de suivi de la qualité des eaux, réseau thermique, suivi sécheresse	921,5	5,78%
Fonctionnement FDPPMA	Intégralité du travail du service administratif et financier, gestion ressources humaines, ressources immobilières et foncières (déménagement + suivi chantier MDPN), permanences MDPN, ressources matérielles, réunions statutaires (Bureau, CA, Assemblée générales...), représentation de la FDAAPPMA42 à l'extérieur, gestion de courrier, mails, téléphone, actions DUERP hors formations reçues	7789,5	48,83%
Formations reçues	Formation reçues par le personnel (BPJEPS, B96, Habilitation pêche électrique...)	401	2,51%
Halieutisme/développement loisir	Aménagement et gestion de parcours de pêche, déversement de poissons, éducation à l'environnement, animations pêche, projets halieutiques de la CPO, Tourisme halieutique, évènementiels et concours halieutiques	2071	12,98%
Information grand public	Dépliant annuel, site web, réseaux sociaux, presse, infos pêcheurs, communication adhérents et grand public	336	2,11%
Outils de planification	Suivi des différents contrats territoriaux, SAGE Loire en Rhône Alpes, SDAGE, élaboration programme d'actions et CPO 3	193,25	1,21%
Police eau/milieu	Recours administratifs, constats pollutions, contentieux dégradation des milieux, suivis de pollutions	134,25	0,84%
Police pêche	Police de la pêche terrain, formations dispensées module 3, suivi administratif, rédaction PV, relations services extérieurs	674,5	4,23%
Travaux	Travaux réalisés sur le milieu (CPO3), Canal du Forez, travaux rivières, pêche de sauvetage	1078	6,76%
TOTAUX		15952,5	100,00%

7.2.2.2 Activité détaillée de la FDAAPPMA42 en 2023 par catégorie d'activité

7.2.2.2.1 *La participation au débat environnemental :*



La FDAAPPMA42 a travaillé en 2023 pour le suivi de diverses **enquêtes publiques ou commissions départementales** (commissions cormorans, CODERST...).

Pour le **CODERST**, il faut rappeler que le membre titulaire représentant la FDAAPPMA42 est bénévole (Frédéric ROESCH) et que son suppléant est Vincent GARNIER.

Pour la **commission cormorans**, quelques heures de travail sont consacrées aux suivis administratifs (réunions diverses), aux démarches administratives dématérialisées et aux déclarations de tirs. Cette mission est effectuée par Baptiste DUCERT.

La FDAAPPMA42 (Mathieu SCARAMUZZI, Vincent GARNIER) a participé à diverses réunions pour la **lutte contre les espèces exotiques envahissantes (EEE)**.

Sabine BESSIN a effectué en début d'année 2023 un travail relatif à la **commission environnement de la FDAAPPMA42** et à la rédaction du rapport d'activité environnement annuel.

Vincent GARNIER a élaboré en milieu d'année le dossier relatif au **renouvellement de l'habilitation de la FDAAPPMA42** à participer au débat environnemental. Cette habilitation a d'ailleurs été accordée fin janvier 2024, après examen du dossier par la Direction départementale des territoires, pour une durée de 5 ans.

Vincent GARNIER a participé avec Roland CABANE à une réunion en mairie de Saint Bonnet le Coureau auprès des élus communaux pour expliquer les méfaits d'un **projet de microcentrale hydro-électrique sur le ruisseau de Pierre Brune**. A l'issue de la présentation faite, le projet a semble-t-il été abandonné.

Enfin, Sabine BESSIN et Vincent GARNIER ont participé à tour de rôle à diverses réunions relatives au **nouvel arrêté cadre sécheresse** qui a été actualisé en 2023.

Pour information, la FDAAPPMA42 siège également dans diverses commissions départementales et son habilitation pour siéger dans ces commissions a été obtenue récemment (début 2024) après étude d'un dossier constitué par Vincent GARNIER :

- la **Commission Départementale de la Chasse et de la Faune Sauvage (CDCFS)** pour laquelle elle a donné à plusieurs reprises son pouvoir à la Fédération Départementale des Chasseurs de la Loire,
- la **Commission Départementale d'Orientation de l'Agriculture (CDOA)** qui n'a pas été réunie en 2023 par la Direction Départementale des Territoires (DDT) ;
- la **Commission Départementale de la Nature, des Paysages et des Sites (CDNPS)** en formation dite « Nature ». Celle-ci s'est réunie une fois afin de proposer le renouvellement à l'identique des zones de reproduction de la faune piscicole départementale. Sur ce sujet, les deux principales instances intéressées, à savoir la FDAAPPMA42 et l'Office Français pour la Biodiversité (OFB) avaient émis un avis favorable. L'arrêté a été reconduit pour une durée indéterminée ;
- le **Comité Départemental de l'Eau (CDE, secteurs usagers et propriétaires)**. Le CDE ne s'est pas réuni en 2023.



Direction Départementale des Territoires

Arrêté n° DT-24-0036

Portant habilitation de la fédération de la Loire pour la pêche et la protection du milieu aquatique pour participer au débat sur l'environnement dans le cadre des instances consultatives départementales

Le préfet de la Loire

Vu le code de l'environnement notamment ses articles L141-1- à L141-3 et R141-1 à R141-26 ;

Vu le décret n°2011-832 du 12 juillet 2011 relatif à la réforme de l'agrément au titre de la protection de l'environnement et à la désignation des associations agréées, organismes et fondations reconnues d'utilité publique au sein de certaines instances ;

Vu le décret n°2011-833 du 12 juillet modifié fixant la liste des instances consultatives ayant vocation à examiner les politiques d'environnement et de développement durable ;

Vu l'arrêté ministériel du 12 juillet 2011 relatif à la composition du dossier de demande d'agrément au titre de la protection de l'environnement, du dossier de renouvellement de l'agrément et à la liste des documents à fournir annuellement ;

Vu l'arrêté ministériel du 12 juillet 2011 fixant les modalités d'application au niveau national de la condition prévue au 1° de l'article R.141-21 du code de l'environnement concernant les associations et fondations souhaitant participer au débat sur l'environnement dans le cadre de certaines instances ;

Vu le décret du 11 janvier 2023 nommant M. Alexandre ROCHATTE préfet de la Loire ;

Vu l'arrêté n° 2023-039 du 06 février 2023 portant délégation de signature à Mme Élise Rognier, directrice de la direction départementale des territoires de la Loire ;

Vu l'arrêté préfectoral n°DT-22-0705 du 9 décembre 2022 portant agrément au titre de la protection de l'environnement de la fédération de la Loire pour la pêche et la protection des milieux aquatiques ;

Vu la demande présentée par la fédération de la Loire pour la pêche et la protection du milieu aquatique dont le siège social est situé lieu dit Etang David, 50 route de Chevagneux 42170 Saint-Just-Saint-Rambert, en vue d'obtenir l'habilitation à être désignée pour prendre part au débat sur l'environnement se déroulant dans le cadre des instances consultatives départementales, reçue le 2 octobre 2023 ;

Vu l'avis favorable de la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement en date du 13 décembre 2023 ;

Vu l'avis réputé favorable de M. le procureur général près la Cour d'appel de Saint-Etienne ;

Considérant que la Fédération de la Loire pour la pêche et la protection du milieu aquatique déclare détenir un fonctionnement démocratique et apolitique, que la composition de son conseil d'administration, les conditions d'organisation et de fonctionnement ne limitent pas son indépendance et qu'elle répond aux critères d'habilitation pour participer aux instances consultatives au niveau du département de la Loire;

Sur proposition du secrétaire général de la préfecture de la Loire ;

ARRETE

Article 1^{er} :

La fédération de la Loire pour la pêche et la protection des milieux aquatiques, dont le siège social est situé au lieu dit Etang David, 50 route de Chavagneux 42170 Saint-Just-Saint-Rambert, est habilitée à participer au débat sur l'environnement dans le cadre des instances consultatives départementales, pour une période de cinq ans à compter de la date de publication du présent arrêté.

Cette habilitation peut être renouvelée sur demande de la fédération auprès du préfet de la Loire, six mois au moins avant la date d'expiration de la présente décision.

Article 2 :

La fédération de la Loire pour la pêche et la protection des milieux aquatiques devra rendre accessible au public son activité, ses prises de position et ses propositions, de manière à alimenter un débat de qualité au delà du seul cercle de ses membres.

Article 3 :

En application de l'article R141-25 du code de l'environnement, la fédération de la Loire pour la pêche et la protection des milieux aquatiques devra publier chaque année sur son site internet un mois au plus tard après leur approbation par l'assemblée générale son rapport d'activité et son rapport moral, ses comptes de résultat et de bilan ainsi que leurs annexes et, le cas échéant, son compte d'emploi des ressources. Ces documents doivent permettre de vérifier que les dispositions de [l'article R. 141-21](#) sont satisfaites.

Article 4 : délais et voies de recours

Le présent arrêté est susceptible de recours devant le tribunal administratif de Lyon (184 rue Duguesclin – 69433 Lyon cedex 03) dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Ce recours contentieux peut-être déposé par écrit auprès de la juridiction ou au moyen de l'application www.telerecours.fr

Article 5 : exécution

Le secrétaire général de la préfecture, le directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement d'Auvergne-Rhône-Alpes, la directrice départementale des territoires de la Loire, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié au demandeur et publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Loire.

Saint-Étienne, le 20 JAN. 2024

Pour le Préfet
et par délégation
La directrice départementale
des territoires


Élise RENIER

7.2.2.2.2 L'élaboration d'outils de gestion :

Comme chaque année, la FDAAPPMA42 élabore divers **outils de gestion et de programmation**. Ce travail a été essentiellement mené durant l'année 2023 par Pierre GRES et Vincent GARNIER. Il concerne :

- Le programme prévisionnel d'activité avec l'Agence de l'Eau (RMA) et le bilan d'activité réalisée de l'année n-1 ;
- Le bilan annuel du programme partenarial mené avec le Conseil Départemental de la Loire et la préparation du programme de l'année n+1 ;
- Les bilans d'activités (rapports) à fournir à la FNPF pour les postes intégrés au Kit emploi de la FNPF ;
- La préparation du programme d'activités techniques en lien avec la charge de travail annualisée du service technique de la FDAAPPMA42 ;
- L'élaboration du programme annuel détaillé des actions inscrites au programme de la Convention Pluriannuelle d'Objectifs (CPO).

En 2023, la FDAAPPMA42 a avancé ses travaux pour l'actualisation de son **Schéma Départemental de Développement du Loisir Pêche départemental (SDDL 42)** et de son **Plan Départemental de Protection des milieux aquatiques et de Gestion des ressources piscicoles (PDPG)**. Ces deux documents cadres ont été réalisés en presque totalité par Monsieur Hugo CHOUVELON jusqu'en octobre 2023, sous la co-responsabilité de Pierre GRES et Vincent GARNIER. Il reste des données de mises à jour 2022 et 2023 à intégrer.

Ils seront achevés en 2024.



7.2.2.2.3 Les études sur les espèces :

Les **études espèces** sont réalisées par le service technique de la FDAAPPMA42 (Pierre GRES et Mathieu SCARAMUZZI), sous la responsabilité de Pierre GRES.

Ils concernent :

- Les **pêches électriques d'inventaires** réalisées dans le cadre du Réseau de Suivi des Peuplements Piscicoles (RSPP). Cette mission inclut le temps de travail de terrain, mais aussi le temps de saisie informatique des résultats ;
- Les études réalisées pour le suivi des populations d'**écrevisses à pattes blanches**, y compris le temps de travail dédié aux prélèvements d'ADN environnemental destiné à être analysés en laboratoire. Pour certaines prospections, un temps de travail de nuit est réalisé (juillet 2023). Plus particulièrement, 3 études ont été réalisées sur le bassin versant de la Mare, le bassin versant du Lignon du Forez. Un essai de **translocation d'une population d'écrevisses à pattes blanches** a été réalisé sur le bassin versant du Gier dans le cadre de l'appel à projet faune prioritaire du Conseil Départemental de la Loire ;
- Les **réponses techniques et administratives** à divers appels d'offres relatifs aux suivis d'espèces ou appels à projets.

Pour toutes ces études, un temps de **travail de terrain** est bien entendu important, mais le temps de travail dédié à la préparation des études (demandes de subvention, demandes de paiement, préparation matérielle...) ainsi qu'à la saisie des résultats et rédaction des rapports d'études est également intégré. Le travail de terrain ne pourrait se faire sans l'aide précieuse des gardes pêche bénévoles et les bénévoles des AAPPMA que la FDAAPPMA42 souhaite remercier chaleureusement.

Quelques photographies et données chiffrées sont présentées ci-dessous afin d'illustrer le travail dédié aux études espèces.



Pêche électrique d'inventaire sur le Botoret, été 2023



Écrevisse à pattes blanches femelle avec ses petits, capturés durant l'été 2023



Prélèvement d'ADN environnemental afin de déceler d'éventuelles populations d'écrevisses à pattes blanches ou d'agents pathogènes pour cette espèce

Quelques chiffres clés sur les études espèces en 2023...

- 84 pêches électriques d'inventaires piscicoles ;
- 9 pêches électriques de sauvetage avant travaux (prestations) ;
- 5 pêches électriques de sondage pour recherche spécifiques d'espèces ;
- 19 cours d'eau soit environ 25 kms prospectés pour le suivi des écrevisses à pattes blanches ;
- 4 sites sur lesquels des prélèvements ADN environnemental ont été réalisés

7.2.2.2.4 Les études sur le milieu :

Le service technique de la FDAAPPMA42 travaille chaque année au **suivi thermique** des cours d'eau et au **suivi de la qualité des eaux**. Ces deux réseaux sont intégrés dans un partenariat existant de longue date (plus de 20 ans) avec le Conseil Départemental de la Loire.

La FDAAPPMA42 est à la fois productrice de données mais elle centralise aussi l'intégralité des données issues de divers prestataires et partenaires pour en faire une analyse complète et globale annuellement.

Ces données servent à rédiger un **rapport annuel avec un décalage d'un an avec la publication des données de l'année n-1 et la rédaction du rapport** (Pierre GRES) qui est consultable et en ligne sur le site Internet rivieres.loire.fr



Réseau Départemental de Suivi de la Qualité des Rivières de la Loire Campagnes 2022



Rapport bilan 2022
FDAAPPMA42 – novembre 2023

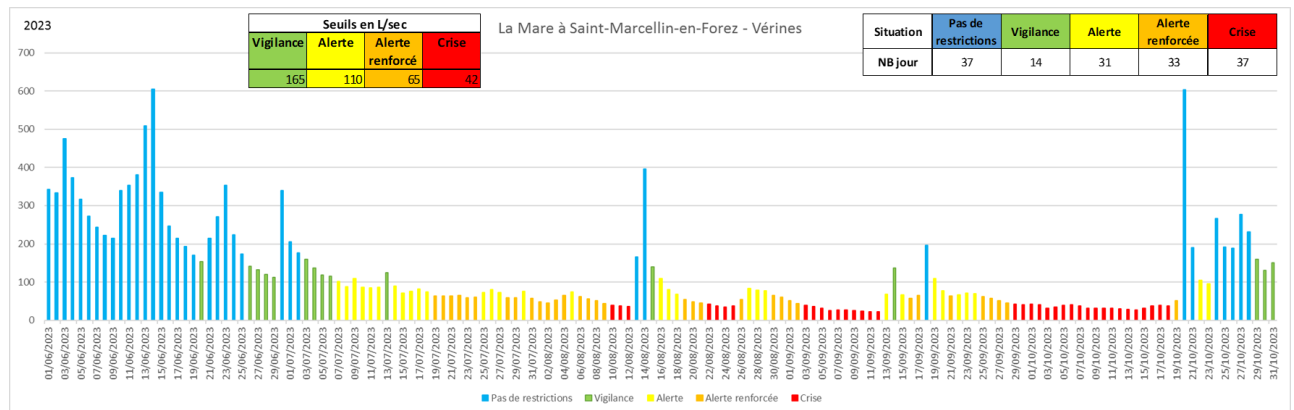
La FDAAPPMA42 a réalisé l'étude d'impact de la mise en service de la RN82 pour le compte de la DREAL Auvergne Rhône-Alpes sur 2 cours d'eau : la Revoute et le Bernard. Cette étude se concentre sur la recherche des hydrocarbures et métaux et leurs effets sur la biologie des cours d'eau. Concrètement, des prélèvements d'eau, de sédiments et de bryophytes ont été réalisés. La FDAAPPMA42 a réalisé les inventaires piscicoles. Elle a également réalisé le **suivi long terme amont / aval du barrage des Plats à Saint Genest Malifaux** par le biais de pêches électriques d'inventaire et relevés thermiques.

La FDAAPPMA42 a également été très impliquée en 2023 sur 2 autres dossiers :

- **Le suivi des débits des rivières et le Comité Ressource en Eau** : depuis plusieurs années, la FDAAPPMA42 anime un réseau composé de plusieurs partenaires (Loire Forez Agglomération, Saint Etienne Métropole, SMAELT, SIMA Coise, Syndicat des 3 rivières...) chargés de mesurer chaque semaine les débits des cours d'eau en période d'étiage. En 2023, Roannaise De l'Eau est venue compléter ce réseau afin de porter le nombre de stations suivies à 8. L'intégralité des données est transmise aux services de la DDT chargés d'animer le Comité Ressource en Eau dans lequel la FDAAPPMA42 (Vincent GARNIER) a été particulièrement impliquée afin de veiller à l'application des règles définies dans l'Arrêté Cadre Sécheresse (ACS) d'une part mais aussi à solliciter l'anticipation de certaines mesures de restrictions des usages de l'eau en périodes estivale et automnale. Notre participation au Comité Ressource en Eau a été constante et systématique (Vincent GARNIER). La FDAAPPMA42 a formulé des avis systématiques lors des diverses consultations. A

Fondée en 1909 - Agréée au titre de la protection de l'environnement

noter qu'en 2023, Monsieur le Préfet de la Loire a signé **10 arrêtés successifs de restriction des usages de l'eau et 4 autres arrêtés de levée de certaines restrictions** ;



Suivi des débits d'étiage sur la Mare à St Marcellin en Forez en 2023

- Une **étude HMUC (Hydrologie Milieux Usages Climat)**, complémentaire à l'étude HMUC portée par le Conseil Départemental 42, afin d'apporter de la finesse dans les données sur 3 bassins versants : L'Aix, le Lignon du Forez et la Coise. Cette étude d'un montant de plus de 130 000 €, financée à 100% (Agence de l'eau et Conseil Départemental 42) va permettre de déterminer des débits d'objectifs d'étiage pour des espèces cibles des bassins versants étudiés. Le bureau d'études ECOGEA a réalisé en 2023 des mesures d'habitats (période de basses eaux, les mesures d'habitats en période de hautes eaux n'ayant pu être effectuées que début 2024) tandis que la FDAAPPMA42 (service technique) a réalisé l'intégralité des études piscicoles associées et des bilans sur la qualité des milieux.



Mesure d'habitats physiques sur le Lignon du Forez en période dite « de hautes eaux » début 2024

Quelques chiffres clés :

- 297 sites suivis dans le cadre du réseau de suivi de la qualité des eaux
- Environ 80 sondes thermiques placées dans les cours d'eau départementaux pour enregistrer les températures des rivières (chaque sonde enregistre 8 760 mesures / an)
- 17 stations étudiées dans le cadre de l'étude complémentaire HMUC portée par la FDAAPPMA42



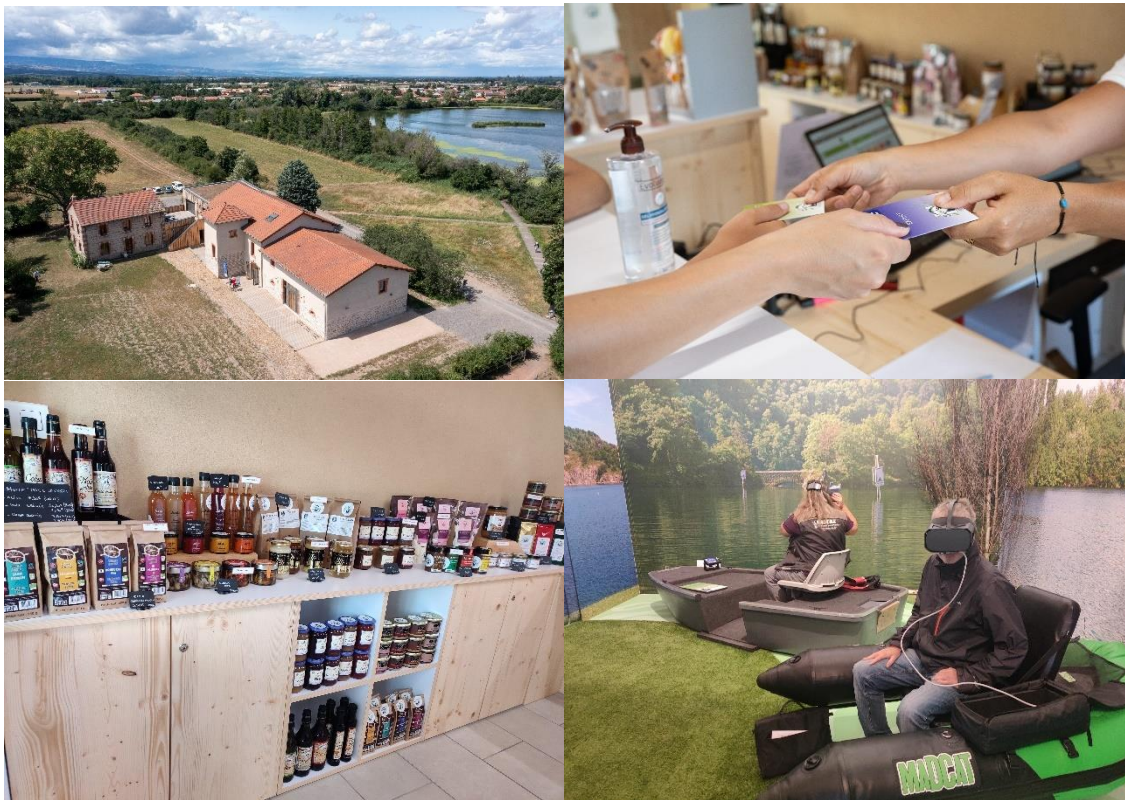
Sonde HOB0 enregistreuse de données thermiques en continu

7.2.2.2.5 Le fonctionnement de la FDAAPPMA42 :

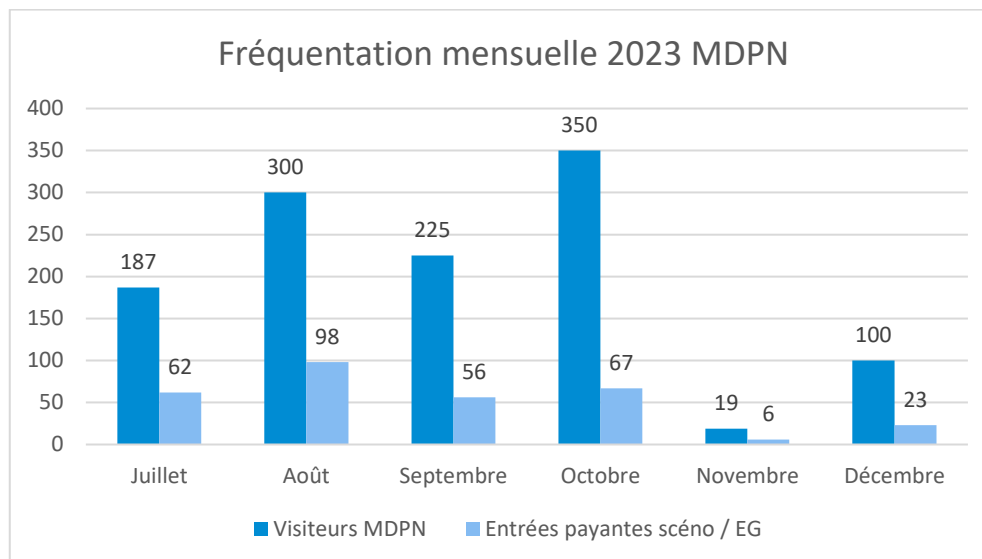
Cette thématique regroupe quasiment la moitié du temps de travail global salarié de la structure. Il comprend la quasi-totalité du temps de travail de 3 salariés à savoir

- Sandrine ROUSSET (99,2% du temps de travail) ;
- Sophie ARSAC (94,5% du temps de travail) ;
- Vincent GARNIER (81% du temps de travail) ;
- ainsi qu'un temps de travail pour chaque salarié des services techniques et développement.

Il intègre, entre autres, le temps de travail dédié aux **permanences de la Maison Départementale de la Pêche et de la Nature (MDPN)** qui représente globalement **502 heures de travail** pour l'ensemble des salariés entre le 19 juillet 2023 (date d'ouverture au public de la MDPN) et la fin de l'année 2023. Il est d'ailleurs important de souligner que l'intégralité de l'équipe salariée, sans aucune exception, a participé à la réalisation de permanences de la MDPN en 2023 sur la période d'ouverture au public.



Quatre illustrations de la Maison Départementale de la Pêche et de la Nature

Les visiteurs de la Maison Départementale de la pêche et de la Nature en 2023 :

1 181 visiteurs dont 312 ont réalisé une activité en 2023 (Scénographie ou Explore Game®)

Les travaux de **tenue de comptabilité** (enregistrements comptables, paiement des factures, suivi des recettes, gestion trésorerie...) et de préparation d'outils (budget prévisionnel, suivi du réalisé, commissions des finances et commission comptabilité analytique) sont également comptabilisés dans cette catégorie d'activités. Sandrine ROUSSET, devenue durant l'année 2023 Responsable Administrative et Financière, a assuré ce travail continu sur l'ensemble de l'année 2023.

Il est nécessaire de rappeler que les statuts de la FDAAPPMA42 imposent, *via* le site d'adhésion www.cartedepeche.fr, la réception des produits liés aux cotisations statutaires (cotisations pêcheurs).

Le travail lié à la **vente des cartes de pêche** et à son application sur le terrain (suivi des Points Relais Fédéraux (PRF), formation des PRF, assistance aux adhérents, AAPPMA et PRF, reversements cotisations CHI et AAPPMA) induisent un temps de travail non négligeable. Ce travail induit également l'édition papier et l'envoi postal de cartes de pêche pour les adhérents internautes ne disposant pas d'imprimantes et payant ce service rendu.

Le tableau ci-dessous montre l'état des placements des différents produits cartes de pêche en 2023 :

Saison 2023
Statistiques du 01/12/2011 jusqu'au 12/02/2024

Type de produit	Produit	Nbre de produits	Pourcentage
Carte Journalière	Carte journalière 2023 limitée aux Plans d'eau à valorisation touristique 42	1696	09.02%
Personne majeure ou Interfédérale	Carte interfédérale Personne majeure CHI 2023	6029	32.05%
Carte Personne majeure - Offre d'automne	Carte Personne majeure - Offre d'automne 2023	172	00.91%
Personne majeure ou Interfédérale	Carte Personne majeure 2023	2642	14.04%
Carte Découverte Femme	Carte promotionnelle Découverte Femme 2023	597	03.17%
Carte Personne mineure	Carte Personne mineure 2023	1888	10.04%
Carte Découverte -12 ans	Carte promotionnelle Découverte -12 ans 2023	2732	14.52%
Carte Hebdomadaire	Carte promotionnelle Hebdomadaire 2023	208	01.11%
Carte Journalière	Carte Journalière 2023	2768	14.71%
Carte Membre PAEF Majeure	Carte Membre actif Majeur ADAPAEF (+ cot. FNADAPAEF) 2023	20	00.11%
Option	Vignette Club Halieutique Interdépartemental (CHI)	61	00.32%
Total		18813	100,00 %

Ce sont **18 752 cartes de pêche** qui ont été vendues auxquelles s'ajoutent 61 vignettes volantes du Club Halieutique Interdépartemental. Ces chiffres indiquent **une baisse annuelle de 3,28 %** par rapport à 2022 (19 450 produits).

Sandrine ROUSSET est également chargée d'assurer au sein du service le suivi de l'état des paiements des paniers de cartes de pêche, et des éventuelles régularisations techniques à effectuer en lien avec la Fédération Nationale pour la Pêche en France (FNPF).

Vincent GARNIER est allé présenter et argumenter un **dossier de recouvrement** au tribunal de commerce de St Etienne suite à un dépôt de bilan d'un PRF.

Dans cette catégorie d'activité du fonctionnement de la FDAAPPMA42, on comptabilise également le temps de travail dédié au fonctionnement du **Fonds Mutualisé de Dotation (FMD)**. Cet outil de solidarité financière entre AAPPMA pour faciliter et permettre le financement d'actions à visée halieutiques ou milieux, est administré par la FDAAPPMA42, sous contrôle d'une **Commission d'Attribution du FMD (CAFMD)**. Vincent GARNIER est chargé de suivre l'intégralité de ce dossier et d'administrer les données, au regard des décisions prises par le Conseil d'Administration fédéral et proposé par la CAFMD.

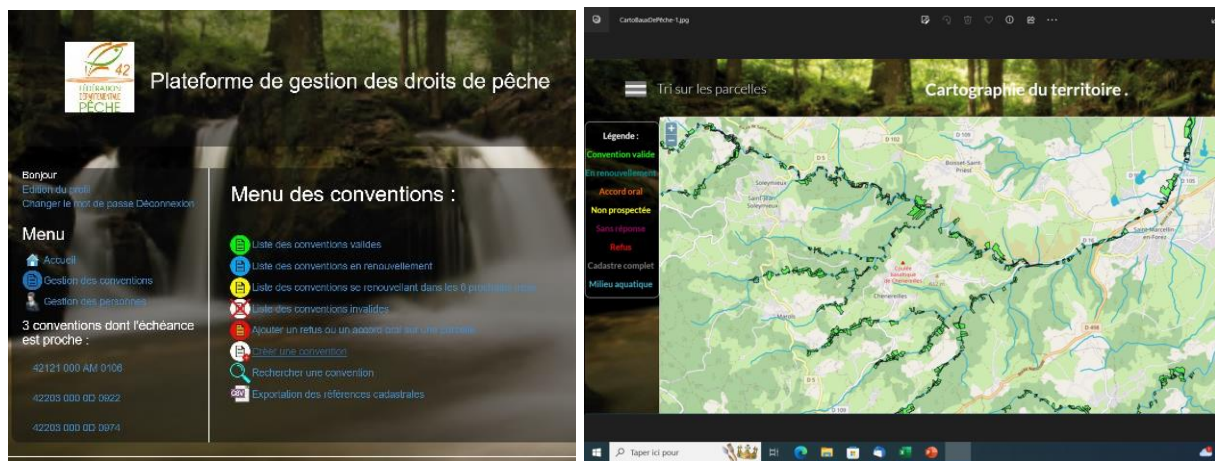
Rappelons qu'en 2023, les disponibilités financières du FMD étaient de **77 206 €** et que le **taux de réalisation a atteint 70,35 %**. L'intégralité de la différence (reliquat) a été reportée au FMD 2024. Il s'élève à **22 894 €**.

La FDAAPPMA42 a contractualisé par le passé plusieurs conventions de partenariat avec des **associations de pêche spécialisées**, à savoir :

- le Club Mouche Loire Forez ;
- le Club de Pêche Sportive Forez Velay ;
- le Club carpiste 42

Enfin, dans cette catégorie d'activité est également comptabilisé le temps dédié à la **gestion des conventions de droits de pêche**. La FDAAPPMA42 s'est dotée d'un outil informatique spécifique et unique en France il y a plusieurs années pour permettre de gérer et d'administrer les conventions de partage du droit de pêche, mais aussi de valoriser cartographiquement les données administrées.

A ce jour (début février 2024), ce sont **7 924 conventions qui sont enregistrées** dans la base de données. En interne, ce travail est réalisé sous la responsabilité de Lubin TARBY. A ce jour, **27 AAPPMA** ont réalisé des démarches depuis la mise en place de ce projet pour la gestion des conventions de droit de pêche.



Outil informatique de gestion des droits de pêche avec application cartographique de bureau



Valorisation cartographique de terrain, avec géolocalisation de l'utilisateur avec l'application Q-Field installé sur smartphone

7.2.2.2.6 Les formations reçues :

Deux salariés ont reçu des formations en 2023 :

- Lubin TARBY a passé et obtenu son **BPJEPS pêche de Loisir**. Cette formation a en partie été financée par la Fédération Nationale pour la Pêche en France (FNPF). Lubin TARBY a également été formé pour la **conduite de véhicules attelés (B96) de plus de 3,5 T** ;
- Sylver BISCARAT a reçu 2 formations : la première relative également à la **conduite de véhicules attelés (B96)** et la seconde organisée par l'ARPARA pour la **communication sur les réseaux sociaux**.

7.2.2.2.7 Halieutisme / développement du loisir pêche :

Cette catégorie d'action comprend l'ensemble du travail dédié :

- à l'entretien et la gestion de sites de pêche,
- à la réalisation des déversements de poissons,
- à la réalisation de diverses animations (éducation à l'environnement et découverte / promotion de la pêche)
- à la construction et mise en œuvre de projets halieutiques menés dans le cadre du plan pêche régional (CPO).
- au développement du tourisme halieutique
- à la participation aux évènements et concours de pêche.

7.2.2.2.7.1 La gestion des réservoirs de pêche à la mouche de Noirétable et Usson en Forez

La gestion de ces **plans d'eau de pêche spécifiques** s'apprécie sur une saison de pêche complète. Celle-ci débute en général en septembre et s'achève en juin de l'année n+1.

Pour ne pas alourdir cette partie du rapport d'activité, il a été fait le choix de n'intégrer que les éléments liés à la **fréquentation détaillée des deux réservoirs**.

Toutefois, un rapport bilan annuel est dressé et présenté avec les signataires d'une convention de gestion sur chaque plan d'eau (municipalité concernée, AAPPMA).

Concernant **Noirétable**, la faible fréquentation est expliquée en raison d'une saison de pêche très écourtée. En effet, en raison d'une **vidange du plan d'eau** à l'automne 2022, la pêche n'a été possible qu'à compter de début février 2023. Une remise en charge piscicole post vidange a été réalisée en début d'année 2023 puis une seconde en septembre 2023 pour le lancement de la saison 2023 / 2024. Ce double empoissonnement de base est retranscrit dans la comptabilité de la FDAAPPMA42.

Réservoir de Noirétable :

Fréquentation	2012 / 2013	2013 / 2014	2014 / 2015	2015 / 2016	2016 / 2017	2017 / 2018	2018 / 2019	2019 / 2020	2020 / 2021	2021 / 2022	2022/2023	Dont vendues par internet *	Moyenne des 3 saisons précédentes
Cartes réservoir adulte journée à 25 €	335	322	453 + 16	482	486	495	483	632	596	531	237	26	586
Carte réservoir adulte 1/2 journée à 15 €	649	898	882	1020	930	962	694	807	576	664	354	90	682
Carte réservoir enfant à 5 €	71	53	35	20	40	28	14	22	15	7	24	3	15
Carte concours mouche CMML à 10 €	23	19	20	20									
Ticket destockage 15 €	165	121	148	130	131	120	104	82*	134	152	151		143
Réservation de groupes				20	32	32	32	32	16	32	96		27
Animation via GAO					5	5	6	4	0	3	0		2
TOTAL	1243	1413	1554	1688	1624	1642	1333	1497	1337	1389	862	119	1408

* ne tenant pas compte des remboursements effectués



Le réservoir de pêche à la mouche de Noirétable est le réservoir en France qui connaît la plus forte fréquentation relativement à sa superficie

Réservoir d'Usson en Forez :

Fréquentation	2012/2013	2013/2014	2014/2015	2015 / 2016	2016 / 2017	2017 / 2018	2018 / 2019	2019 / 2020	2020 / 2021	2021 / 2022	2022/ 2023	Dont Internet	Moyenne des saisons précédentes	
Cartes réservoir adulte journée à 25 € :	103	136	122	193	161	157	157	41	83	86	159	54	124	
Carte réservoir adulte 1/2 journée à 15 €	294	442	386	545	587	358	470	80	260	312	293	116	373	
Carte réservoir enfant à 5 €	25	19	26	30	30	12	18	1	18	9	9	5	19	
Carte concours mouche AAPPMA adulte à 10 €	10	9												
Carte concours mouche AAPPMA enfant à 5 €	5	0												
Carte aux appâts adulte y compris concours 15 €	94	108	95	125	110	49	131	77	64	81	71	0	93	
Carte "destockage"											7			
Location Float-tube		1	0	0									0	
Réservation Clubs de pêche			/	/	/	/	12	/	/	/	0			
TOTAL	531	714	579	893	888	576	788	199	425	488	539	175	608	



Pêcheur à la mouche sur le réservoir d'Usson en Forez

7.2.2.2.7.2 La gestion du plan d'eau de la Plagnette

Fin 2022, un **projet partenarial** a été imaginé conjointement avec **la municipalité de Les Salles**, propriétaire du site. Celui-ci consistait à créer un réservoir de pêche des truites, aux leurres sur une partie de l'année puis une pêche familiale en période estivale (projet Jérémy RENERTE).

En 2023, ce projet à visée expérimentale n'a pu se concrétiser en raison de divers blocages d'ordre administratif.

Pour cette raison, un second projet (Vincent GARNIER) orienté exclusivement vers une **pêche locale et familiale** a été proposée puis mise en place, en concertation et après approbation par la municipalité. En plus d'une population de **cyprinidés** bien établie et se reproduisant naturellement (après la vidange totale du plan d'eau et des travaux de mise aux normes menés par la municipalité), des déversements de **truites arc en ciel** sont régulièrement réalisés (Baptiste DUCERT). Ceux-ci sont prévus jusqu'en fin de période printanière puis reprendront en période automnale, dès que les températures de l'eau seront compatibles. L'année 2023 a été consacrée sur ce dossier au **montage technique et financier** puis aux diverses réunions de présentation du projet.

En 2023, le plan d'eau é été **empoissonné avec 500 Kg de gardons (3 006,75€) et 170 Kg de truites arc en ciel (1 181,60€).**



Animations pêche à La Plagnette

7.2.2.7.3 La gestion du plan d'eau fédéral de Cornillon

Après la mortalité totale survenue durant l'été 2022 (estimation 11 tonnes de poissons morts), plusieurs actions ont été mises en place sur le plan d'eau à savoir :

- Un **empoissonnement** du plan d'eau réalisé par la FDAAPPMA42 (1 000 Kg de gardons et 210 Kg de carpes pour 7 032,63 €) et complété par l'AAPPMA Roanne et région : (500 Kg de gardons et 210 Kgs de carpes pour 4 025,88€). Ces empoissonnements ont permis une reprise de l'activité halieutique pour l'intégralité de l'année 2023.
- L'installation de **deux aérateurs solaires** (lire par ailleurs) chargés de limiter le risque de mortalité piscicole estival. Ces deux aérateurs ont été installés par les salariés de la FDAAPPMA42 avec l'aide de l'AAPPMA et sont montés / démontés chaque année. Ils ont été financés en partie par la région Auvergne Rhône Alpes via le dispositif CPO ainsi que par le Fonds Mutualisé de Dotation, le restant à charge ayant été pris en intégralité par la FDAAPPMA42.

La pratique de la pêche a pu reprendre sans difficulté sur le plan d'eau en 2023 et il est noté une **excellente reproduction de cyprinidés** avec de très nombreuses petites carpes capturées par les pêcheurs au coup en 2023.

7.2.2.7.4 La gestion des plans d'eau fédéraux des Colons et Murat

Un développement excessif d'une végétation aquatique (vraisemblablement myriophylles et/ou cératophylles envahissantes) associé à un déficit d'eau (abaissement de plusieurs dizaines de centimètres) ont amené la FDAAPPMA42 à communiquer sur une **impossibilité de pratique de la pêche sur le plan d'eau des Colons** en période estivale et automnale 2023. La FDAAPPMA42 a souhaité prendre contact avec les services de la DDT pour étudier toutes les possibilités pour maintenir un exercice de la pêche sur les plans d'eau.

A ce jour, aucune décision n'a été prise quant au **devenir du plan d'eau**. Il est fait le constat d'un niveau d'eau qui remonte progressivement, même si un déficit est encore présent. Celui-ci sera suivi attentivement durant les prochains mois.

Le développement de la végétation aquatique envahissante est à suivre mais la solution n'est pas évidente compte tenu que la quasi-intégralité du plan d'eau des Colons était recouverte.

7.2.2.7.5 Les aménagements halieutiques réalisés dans le cadre de la CPO

En 2023, la FDAAPPMA42 a réalisé 2 actions d'aménagements ou développement à vocation halieutique :

L'acquisition et installation d'aérateurs pour limiter les risques de mortalité piscicole sur le plan d'eau de Cornillon

L'installation de **deux aérateurs solaires** sur le plan d'eau de Cornillon permet de :

- Limiter les risques de mortalité piscicole en période estivale et de l'ensemble des êtres vivants du plan d'eau (poissons, mollusques, invertébrés...)
- Permettre la pratique de la pêche toute l'année
- Développer la pêche sur le site de Cornillon

Ce projet fait suite au **travail concerté mené avec les AAPPMA du département** suite aux fortes mortalités survenues dans divers plans d'eau en 2022.

Le coût du projet s'est élevé à 20 169 €. Il a en partie été financé par la Région Auvergne Rhône-Alpes (6 051 €), et le Fonds Mutualisé de Dotation (8 000 €). Le restant à charge a été financé par la FDAAPPMA42 (6 118 €).



Aérateur avec capteur solaire installé à Cornillon et fonctionnel durant l'été 2023

La réalisation et l'aménagement des plans d'eau d'initiation de la Maison Départementale de la Pêche et de la Nature

Le but principal des plans d'eau d'initiation est surtout **pédagogique**. En effet la création de ces plans d'eau permettra à l'avenir d'**initier tout public à la pratique de la pêche**. La pratique de la pêche sera possible tout au long de l'année et pour tout publics (enfants, groupes, personnes âgées, en situation de handicap...) une fois les aménagements intégralement terminés. Les plans d'eau ont également vocation à servir de moyen de **lutte contre les éventuels incendies**.

Le coût total du projet s'élève à 70 000 € et est financé à 100 % par le Conseil Départemental de la Loire (50 000 €) et la région Auvergne Rhône-Alpes (21 000€). Le projet sera finalisé en 2024 avec quelques petits aménagements complémentaires (plantations arbres, clôtures, etc...)

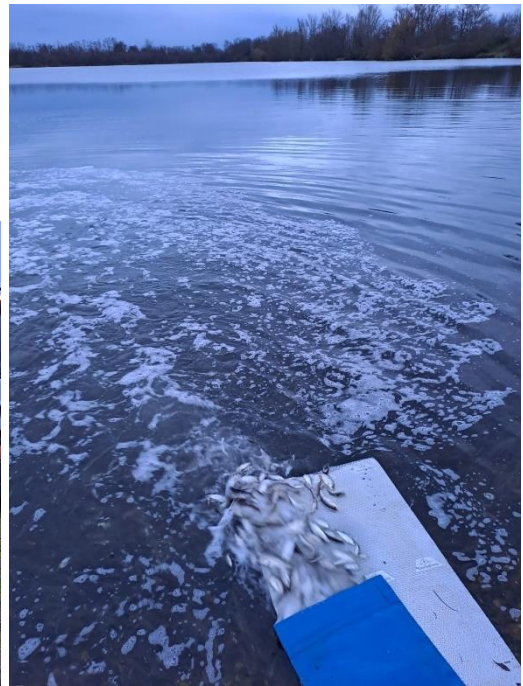


Les plans d'eau se remplissent

7.2.2.2.7.6 Les déversements de poissons :

En plus des déversements de poissons effectués directement par les AAPPMA (voir synthèse des comptes rendus d'activités des associations adhérentes selon les retours d'informations fournis), la FDAAPPMA42 a réalisé les déversements suivants :

- **Plan d'eau de Cornillon (Mably)**
100 Kg de gardons et 210 Kgs de carpes
- **Plan d'eau de La Plagnette (Les Salles)**
500 Kg de gardons
- **Plans d'eau d'initiation Maison Départementale de la pêche et de la Nature (Saint Just Saint Rambert)**
550 Kg de gardons



Déversement sur le plan d'eau de Cornillon ayant permis la reprise d'une activité halieutique après la forte mortalité de l'été 2022

7.2.2.2.7.7 Les actions d'éducation à l'environnement :

Chaque année, la FDAAPPMA42 réalise, dans le cadre de partenariats, des actions d'**éducation à l'environnement auprès du public scolaire** essentiellement. Certains dispositifs se sont achevés en 2022 ou n'ont pas été reconduits en 2023 en raison de choix politiques (Contrat Vert et Bleu Roannais, animations SYMISOA en fin de contrat territorial, animations Ville de Lorette...).

La volumétrie en 2023 a été moins importante qu'en 2022.

Toutefois, les actions suivantes ont été réalisées :

- Animations de découverte de la rivière sur le **bassin versant du Rhins** (partenariat **Roannaise de l'Eau**) auprès de 254 élèves lors de 10 demi-journées d'animations
- Animations avec le **SIMA Coise**, en classe avec 4 classes représentant 111 élèves
- Une **journée événementielle** le jeudi 19 octobre 2023 à la Gravière Aux Oiseaux pour les écoles présentes sur le territoire de Roannais agglomération (environ 150 élèves)

Les **recettes** générées pour les animations scolaires s'élèvent à **4 540 €**.



Les animations scolaires se déroulent en classe et sur le terrain

7.2.2.2.7.8 Les animations grand public :

La FDAAPPMA42 a réalisé diverses **animations environnement** auprès du grand public en 2023 :

- Deux **balades commentées** du site de l'étang David le dimanche 16 avril 2023 et le mercredi 19 juillet 2023 dans le cadre d'une sollicitation du **département de la Loire**, cela représente 10 adultes ayant participé ;
- Deux **animations « écrevisses »** en partenariat avec le **Syndicat Mixte des Monts de la Madeleine** à Chausseterre le 10 juillet 2023 et le 30 août à La Tuilière



Animation découverte pêche de l'écrevisse et sensibilisation sur le caractère invasif de cette espèce

7.2.2.2.7.9 Les animations pêche :

Une part importante des animations réalisées par la FDAAPPMA42 concerne la découverte et le perfectionnement de certaines techniques de pêche.

Ces animations sont réalisées sous diverses formes :

- Des animations auprès d'enfants de centres de loisirs en période de vacances scolaires

21 demi-journées d'animations + 4 journées d'animations auprès d'enfants à partir de 8 ans. Cela a représenté l'encadrement de 439 enfants.

- Des animations dans le cadre de l'école de pêche fédérale

5 demi-journées et une journée avec 6 participants âgés de 12 à 15 ans



L'école de pêche fédérale permet de découvrir des techniques de pêche jusqu'alors inconnues parfois...

- Des animations réalisées au cours de **stages ados**

4 journées complètes (vacances de Pâques et vacances de la toussaint) avec 8 participants pour chaque session. Les participants étaient âgés de 12 à 16 ans.



Stage ado durant les vacances de Pâques sur le Lignon du Forez

- Des animations auprès du **grand public**

4 demi-journées et 1 journée auprès de 31 enfants et 67 adultes (Roanne plage, étangs de Lespinasse)

- Une animation auprès d'**enfants scolarisés**

1 demi-journée auprès de 25 collégiens de Condrieu (collège des Maronniers) le jeudi 15 juin 2024 sur le plan d'eau de St Pierre de Bœuf

- Deux animations avec des **personnes âgées** en EHPAD

2 demi-journées auprès de plusieurs personnes âgées



Ces animations sont aidées financièrement par la **région Auvergne Rhône-Alpes** qui subventionne le temps de travail dédié à hauteur de 30 %.

En dehors de cette subvention (**15 164 €** en 2023), les **recettes** réalisées pour l'ensemble du volet animation pêche s'élève à **9 582 €**.

Quelques chiffres... pour 2023

- **4059 personnes touchées** durant les animations
- **3256 poissons capturés** durant les animations (180 poissons chats seulement !)
- **103 demi-journées animateurs salariés + 83 demi-journées stagiaires**

7.2.2.2.8 Les actions liées au développement du tourisme halieutique :

Le travail de développement du tourisme halieutique n'a pas réellement débuté. En avril 2023, plusieurs décisions ont été prises par le Conseil d'Administration pour fixer le cap à suivre en ce sens.

Un changement d'élus référent a récemment été validé par le Conseil d'Administration puisque **Christian LACOMBE est désormais l'élus référent** en lieu et place de Roland BERAUD.

7.2.2.2.8.1 Les évènements et concours halieutiques :

La FDAAPPMA42 a participé en 2023 à 2 évènements majeurs :

- le **Vital Sport sur le site de Décathlon Mably** début septembre. Cette manifestation d'envergure a permis de rassembler environ 7 000 visiteurs. Durant ce Week-end, la FDAAPPMA42 a proposé divers ateliers, en collaboration avec l'AAPPMA Roanne et région dont :
 - le simulateur de pêche
 - le jeu de lancer sur cible



Le jeu de lancer sur cible

- la co-organisation de la première édition de la **Loire Predator Cup** avec la Fédération de Pêche de Haute-Loire sur les barrages de Lavalette (42) et Grangent (42). Cette compétition a permis de rassembler 20 équipes de 2 pêcheurs, avec une excellente satisfaction générale des participants, les 2 et 3 septembre 2023.



Alliche officielle de la première Loire Predator Cup

7.2.2.2.9 L'information du public :

La FDAAPPMA42 dispose d'un plan de communication qu'elle met en œuvre chaque année. Elle dispose de divers outils dédiés à différents publics cibles.

7.2.2.2.9.1 La communication institutionnelle :

La FDAAPPMA42 a choisi en 2023 de renouveler sa communication institutionnelle en éditant à 1 000 exemplaires son **livret institutionnel annuel**. Celui-ci a été établi sur la base du rapport d'activité 2022 par Vincent GARNIER.

Ce livret a été adressé à un grand nombre d'élus départementaux et régionaux (conseillers départementaux, maires, conseillers régionaux, ...), à l'ensemble des parlementaires (députés, sénateurs), aux élus des divers EPCI (présidents et élus en charge de l'eau et de l'environnement des communautés de communes et d'agglomération), ainsi qu'à diverses personnalités publiques (corps préfectoral, Directrice de la DDT...). Chaque président des structures gestionnaires des Contrats territoriaux (ex contrats de rivières) a également reçu un exemplaire.

Quelques exemplaires ont également été envoyés aux représentants des chambres consulaires, représentants du monde touristique, etc...

7.2.2.2.9.2 La communication digitale :

La FDAAPPMA42 dispose de divers **outils digitaux**, à savoir :

- un site internet www.peche42.fr
- une page Facebook ;
- un compte Instagram
- une chaîne Youtube.

Chacun de ces outils a été alimenté durant l'année 2023.

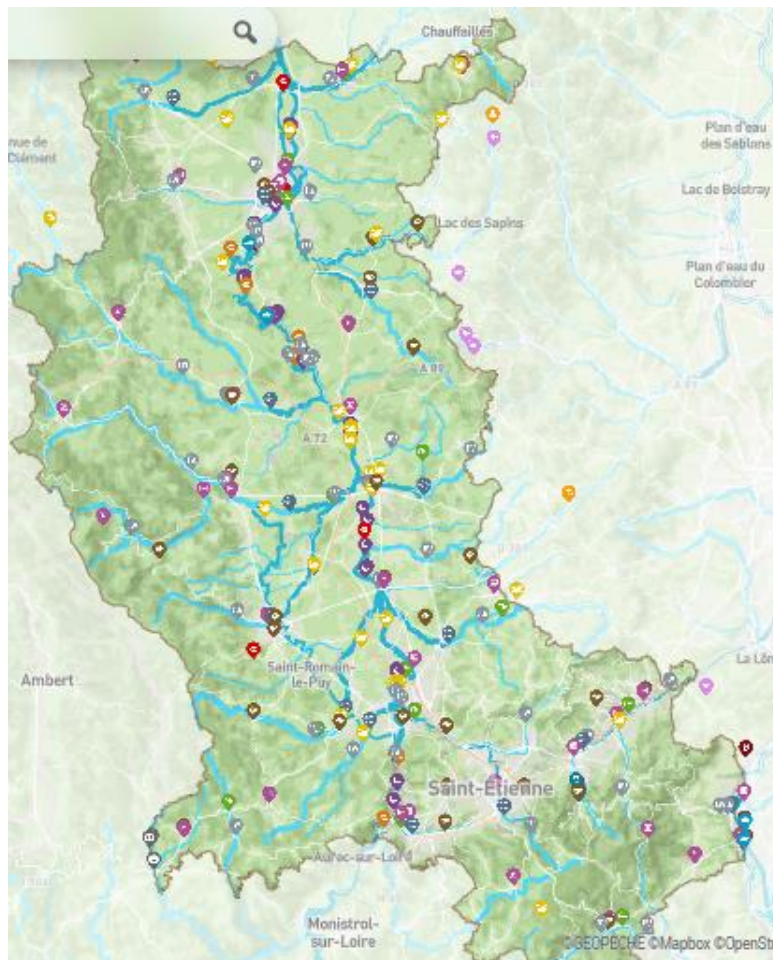
Le tableau ci-dessous résume l'activité et le fonctionnement de ces divers outils réseaux :

	Nombre d'abonnés	Nombre de publications
Page Facebook	5 533 followers	155 publications
Instagram	843 followers	45 publications
Youtube	366 abonnés	29 vidéos sur notre chaîne actuellement

La rédaction des publications et la modération a été réalisée en quasi-totalité par Sylvier BISCARAT. A noter que sur Facebook, 120 sujets de discussions (questions, etc...) ont été traités en 2023 via Messenger.

En 2023 a été mis en place l'outil **Géopêche**, disponible directement *via* le site Web de la FDAAPPMA42. Cet outil mis à disposition des pêcheurs est en réalité une carte interactive qui permet d'accéder à diverses informations sur les parcours de pêche, les accès, la réglementation, etc....

Le temps de travail dédié à l'implémentation des données est très conséquent et va continuer sur plusieurs mois durant l'année 2024.



Capture d'écran de l'outil Géopêche disponible sur le site www.peche42.fr

7.2.2.2.9.3 Le dépliant de pêche annuel

Comme chaque année, le **dépliant pêche annuel** a été élaboré par le service développement (Sylver BISCARAT). Il a été complété par quelques informations, à la demande de certaines AAPPMA. Ce dépliant, édité en fin d'année 2023 à 15 000 exemplaires est distribué aux pêcheurs *via* les Points Relais Fédéraux, mais aussi lors de salons ou évènements.



Le dépliant pêche annuel 2023 a été supplanté par celui de 2024 avant la vente des cartes de pêche qui débute chaque année aux alentours du 15 décembre

7.2.2.2.9.4 La newsletter d'information

Mise en page par l'ARPARA, cette newsletter est rédigée par l'ensemble des services de la FDAAPPMA42. Sylver BISCARAT a la charge d'organiser le travail de rédaction et récupération / transmission des articles, puis d'organiser la relecture générale et enfin la diffusion auprès du réseau de destinataires (adhérents pêcheurs, Points Relais Fédéraux, AAPPMA, Conseil d'Administration).

En 2023, ce sont **3 newsletters d'informations** qui ont été rédigées (janvier, mai et décembre).



Chaque newsletter d'information débute par un édito du président

7.2.2.2.9.5 Relations presse

3 communiqués de presse ont été rédigés par la FDAAPPMA42 (Vincent GARNIER) en 2023 à l'occasion :

- de l'inauguration de la MDPN le 13 mai 2023 ;
- de l'ouverture au public de la MDPN le 19 juillet 2023 ;
- de la mise en charge de l'incubateur à œufs de saumons sur le Renaison le 3 février 2023.

Ces communiqués ont systématiquement été suivi d'articles de presse, en plus ou moins grand nombre avec parfois des visées locales mais aussi départementales (inauguration et ouverture publique de la MDPN).

7.2.2.2.10 *Concours photo*

Comme chaque année, un **concours photo** a été organisé sur le thème « Votre plus beau souvenir de pêche 2023 », ceci durant tout le mois de décembre.

Ce sont 38 participants qui ont envoyé une photo (et leurs droits d'utilisation).

Le gagnant a eu droit au remboursement de sa carte de pêche 2024, le second a eu droit à 50 € de bons d'achat à la MDPN.



La photo du gagnant...

7.2.2.2.11 Les outils de planification :

Ce travail a été mené au cours de l'année 2023 essentiellement par 4 salariés, à savoir : Pierre GRES, Sabine BESSIN, Vincent GARNIER et Mathieu SCARAMUZZI.

Il a consisté au suivi des différents **Contrats Territoriaux (CT) existants** sur le département.

Il est nécessaire de rappeler que chaque CT est suivi par un **binôme référent** « élu référent / salarié référent » qui a vocation à participer aux diverses réunions (COFIL, COTECH) pour représenter la FDAAPPMA42 et défendre les intérêts des milieux aquatiques.

Beaucoup de réunions ont été assurées soit par l'un soit par l'autre en raison des disponibilités de temps parfois affaiblies. Ces réunions sont souvent nombreuses et chronophages.

Le temps globalement passé durant l'année 2023 s'élève à 193,25 heures salariées ce qui représente un peu plus de 1% du temps de travail.

Nom	Structure	adresse	CP	commune	Contact	poste	téléphone	mail
CT MARE BONSON ET AFFLUENTS	LOIRE FOREZ AGGLOMERATION	17 boulevard de la préfecture CS 30211	42605	MONTBRISON CEDEX	M. Romain FIORE	Technicien de rivières	Tél. 04 26 24 73 05 – 06 75 40 29 49	romainfiore@loireforez.fr
					M. Anthony EGEA	Technicien de rivières	Tél. 06.79.94.42.09	anthonyegea@loireforez.fr
					M. Rodrigue BARJON	Technicien de rivières	Tél. 04 26 24 73 04 – Port. 06 45 38 05 54	rodriguebarjon@loireforez.fr
M. Paul BERTHET					Chargé de mission	Tél. 04 26 24 73 01 – Port. 06 24 60 23 09	paulberthet@loireforez.fr	
Mr Fred MARTEIL					Animateur Natura 2000	04 26 24 73 22 / 06 07 82 62 60	fredericmarteil@loireforez.fr	
M. Rémi VEGARA					Technicien de rivières		franckboucharat@loireforez.fr	
CT LIGNON ANZON ET VIZEZY				M Cédric TAVAUD	Technicien de rivières	Tél. 04 26 24 73 03 – Port. 07 86 01 56 29	cedrictavaud@loireforez.fr	
Ens des CT	SAINT ETIENNE METROPOLE	assainissement et rivières Rivères et gestion des crues; 2, AV Gruner	42006	saint Etienne	M. François DELORME	Responsable ensemble du Service rivière		francois.delorme@saint-etienne-metropole.fr
CT GIER					M. Julien PADET	Chargé de mission Gier	T 04 27 40 56 08 P 06 25 32 01 71	julien.padet@saint-etienne-metropole.fr
					M. Julien GRIMAL	Technicien de rivières Gier	T 04 77 19 18 44 P 06 26 66 23 30	j.grimal@agglo-st-etienne.fr
CT ONDAINE LIZERON ET FURAN					M. Michael VIAL	Technicien de Rivière ONDAINE-LIZERON	T 04 77 48 79 66 P 06 17 44 30 67	michael.vial@saint-etienne-metropole.fr
					Mme Maud PONCET	Chargée de mission Ondaine et Furan	T 04 77 34 53 96 P 06 19 78 12 58	maud.poncet@saint-etienne-metropole.fr
					Jean-Sébastien HERNANDEZ	Technicien de Rivière Furan	T 0477487966 P 0646565972	jean-sebastien.hernandez@saint-etienne-metropole.fr
					M. Jérôme BOUTIGNY	Chargé de mission Ouvrages de gestion des crues	T 04 77 34 54 33 P 06 18 13 72 70	jerome.boutigny@saint-etienne-metropole.fr
CT Loire et affluents Vellaves	EPAGE LOIRE LIGNON	35 bis rue d'Annonay	43190	TENCE	M. Jonathan RUSSIER	Animateur	Tel : 04 15 38 00 65 / 06 07 24 67 34	jonathan.russier@epageloirelignon.fr
					M. Martin RIZAND	Technicien	tél 04 71 65 49 49 portable: 06 07 24 67 34	martin.rizand@epageloirelignon.fr
					M Etienne GRES	Technicien Ance Andrable Arzon	tel :06 82 27 45 88	etienne.gres@epageloirelignon.fr
CT Coise	SIMA COISE	1 passage du Cloître	42330	SAINT GALMIER	M François DUPEYRON	Technicien rivière	04 77 52 54 57/ 06 19 68 26 29	s.chossonnery@sima-coise.fr
					Mme Oriane DELOLME	Aniatrice eau et agriculture		animeauagri@sima-coise.fr
					Mme Capucine DESSEZ	Animatrice gestion quantitative	04 77 52 54 57 / 06 78 46 21 98	gestionquanti@sima-coise.fr
					Mme Maryline THOLLOT	Chargée de mission et directeur SPANC	04 77 52 54 57 06 85 13 79 78	m.thollot@sima-coise.fr

Liste des Contrats territoriaux dans lesquels la fédération s'est impliquée en 2023

CT Bernard Revoute Loise Toranche BRLT	SMAELT	11 av. Jean Jaurès	42110	FEURS	Mme Amandine BUJON	Chargée de mission contrat de rivière	04 77 26 31 44 / 06 45 39 34 79	direction@smalt.fr
					M. Xavier De Villele	Technicien de rivières		technique@smalt.fr
CT Loire aval Villerest et Affluents Rive Droite (Rhins RT) et Rive Gauche (Renaion, Teyssonne, O, M, U, A)	ROANNAISE DE L'EAU	63 rue Jean Jaurès CS 30215	42313	ROANNE cedex	Mme Marion GIBERT	Chargée de mission des 2 CT	04 77 68 97 48 06 85 66 02 98	mgibert@roannaise-de-leau.fr
					M. Bernard FLACHAT	Technicien de rivières RG RTOM	Téléphone 04 26 24 90 41 / 06 80 03 05 40	bflachat@roannaise-de-leau.fr
					M. Joffrey ROCHE	Technicien de rivières RG RTOM	04 26 24 90 41 / 06 03 24 38 26	jroche@roannaise-de-leau.fr
					M. Sylvain GARCIA	Technicien de rivières RD RRT	Mobile : 06 43 43 89 56	sgarcia@roannaise-de-leau.fr
					M; Luc TISSOT	Technicien de rivières RD RRT	06 20 09 32 38	ltissot@roannaise-de-leau.fr
					Mme Audrey CHAPEL GUILLOT	responsable Pôle Travaux Milieux Aquatiques	06 43 43 84 98	achapelguillot@roannaise-de-leau.fr
CT Sornin ET JARNOSSIN	SYMISOA	321 rue de Marigny	42720	POUILLY SOUS CHARLIEU	M. Jérôme DERIGON	Technicien de rivières	Fixe: 04.77.60.97.91 / Port: 06.71.58.46.94	j.derigon@symisoa.fr
					Mme Céline DECHAVANNE	Directrice	04 77 60 97 91	c.dechavanne@symisoa.fr
CT VALLONS RHODANIENS ET CANCE DEOME	SYNDICAT MIXTE DES TROIS RIVIERES	Château de la Lombardière B.P.9	07431	DAVEZIEUX	M. Frédéric DE ANGELIS	Technicien de rivière	04 75 67 66 75 – mobile : 06 08 02 42 49	f.deangelis@3rivieres.fr
					M. Guillaume DUFAUD	Chargé de mission	Tél. : 04-75-67-66-75	dufaud@3rivieres.fr
CT AIX ISABLE	COMMUNAUTE DE COMMUNES AIX ISABLE	28 rue Robert Lugnier	42260	ST GERMAIN LAVAL	M. Xavier DEVILLELE	Chargé de mission rivières	06 87 48 53 07	riviere.aix@ccvai.fr

7.2.2.2.12 La police de l'eau et des milieux :

Ce travail historiquement réalisé par Sabine BESSIN avant son départ a été repris par Vincent GARNIER. En 2023, la FDAAPPMA42 a travaillé sur **3 dossiers contentieux** principalement à savoir :

- la pollution survenue à deux reprises sur le Dorlay au niveau de l'usine de traitement des eaux en aval du barrage de la Terrasse sur Dorlay ;
- la pollution survenue sur la Vidrésomme en raison d'un dysfonctionnement d'une usine de méthanisation ;
- la dégradation d'une tourbière par un particulier sur la commune de Chalmazel Jeansagnière.

Pour des raisons évidentes de confidentialité mais aussi parce que certaines affaires sont en cours de traitement par la police de l'Eau (OFB, DDT), également parce que des choix stratégiques ne sont pas encore définis quant à la manière la plus efficace de traiter les dossiers, il est délicat d'amener plus d'éléments de compréhension dans ce rapport d'activité.

Toutefois, la FDAAPPMA42 peut affirmer sa volonté de **lutter contre toutes formes de dégradation des milieux aquatiques**.

Pour cela, elle a souhaité en 2023 faire appel stratégiquement à **deux cabinets d'avocats** distincts à savoir le cabinet Helios et le cabinet Green Law.

Il est nécessaire de rappeler qu'une affaire sera (sauf report de jugement), traitée en fin d'année 2024 (Affaire Arthaud Butin) pour une ancienne pollution sur le Boën.

La FDAAPPMA42 a également apporté son soutien à l'AAPPMA « L'amicale du Chambon Feugerolles » dans le cadre d'une pollution liée à un déversoir d'orages sur l'Ondaine et ayant entraîné une mortalité piscicole. Une réunion a été organisée avec les services de Saint Etienne Métropole à ce propos.

Enfin, un ancien contentieux avec l'ancien voisin de la Fédération (entreprise Durançon) sera traité en 2024 pour des dégradations de biens (véhicules) en raison de l'émission de goutelles de peinture ou assimilés.

7.2.2.2.13 La police de la pêche :

Ce travail statutaire est mené sous la responsabilité du chargé de développement Baptiste DUCERT qui travaille en binôme avec Bernard RIEUX, vice-président de la FDAAPPMA42 sur cette thématique.

Il est important de rappeler qu'en 2023, la FDAAPPMA42 a réalisé cette mission grâce à l'**aide incontournable d'une garderie bénévole** composée de 10 personnes assermentées dont :

- 2 sur le secteur Nord ;
- 6 sur le secteur Centre ;
- 2 sur le secteur sud.

En fin d'année 2023, 2 personnes ont arrêté leur mission.

3 personnes ont étoffé l'équipe en cours d'année 2023 et très récemment, 2 autres personnes ont intégré l'équipe fédérale.

Désormais, les effectifs de bénévoles de la garderie fédérale sont les suivants :

- **6 sur le secteur Nord ;**
- **5 sur le secteur Centre ;**
- **2 sur le secteur sud.**

Le travail de police de la pêche consiste à :

- structurer sur le terrain l'organisation selon les décisions du Conseil d'Administration, en respectant le principe défini des 3 secteurs géographiques ;
- réaliser les démarches administratives pour les agréments des gardes pêche particuliers des AAPPMA et de la FDAAPPMA42 ;
- mettre en place et entretenir les relations partenariales pouvant permettre une plus grande efficacité pour les missions de police de la pêche ;
- réaliser le travail de surveillance sur le terrain selon de plan de contrôle défini annuellement ;
- rédiger puis suivre les procédures en cas d'infractions constatées.

Il vient en appui aux actions de surveillance qui sont également menées par les AAPPMA qui disposent d'obligation statutaires.

Au sein de la FDAAPPMA42, **3 salariés sont assermentés**. Deux (Baptiste DUCERT, Lubin TARBY) ont réalisé des missions sur le terrain en 2023 pour une volumétrie de 290 heures au total.

Au cours de l'année 2023, voici **quelques chiffres** relatifs à cette mission :

- | |
|--|
| <ul style="list-style-type: none">- 31 procès verbaux dressés sur les eaux libres ;- 3 constats d'incivilités rédigés sur les eaux closes ;- 1 304 pêcheurs contrôlés- 1 436 heures de surveillance de terrain, dont 121 h de nuit (dont 1 164,5 bénévoles et 268,5 salariés)- 53,5 h de surveillance en bateau et 62,5 h de surveillance avec les brigades de gendarmerie. |
|--|



Le nécessaire travail de surveillance de la pratique de la pêche par les salariés et bénévoles assermentés a été appuyé par la gendarmerie en 2023

7.2.2.2.14 Les travaux sur les milieux :

Depuis plusieurs années, la FDAAPPMA42 porte la maîtrise d'ouvrage pour la réalisation de travaux sur les milieux aquatiques.

En 2023, 4 actions majeures ont été réalisées :

- La restauration de la continuité écologique sur le Moingt (Ecotay l'Olme);
- La restauration de la continuité écologique sur le ruisseau de la Tâche (Saint Rirand) ;
- La mise en défens du ruisseau du Verdier et aménagement de passage à gué (Chalmazel Jeansagnière) ;
- Le suivi, reprise et création d'abreuvoirs sur le Pont Mordon (Saint Vincent de Boisset).

Chaque action est ci-dessous détaillée :

7.2.2.2.14.1 La restauration de la continuité écologique sur le Moingt

Dans le cadre du plan de gestion piscicole de l'AAPPMA la Gaule Montbrisonnaise, l'ancienne prise d'eau potable sur le Moingt (Ecotay l'Olme) a été **totalemment dérasée et le lit mineur et les berges ont été restaurés dans le profil initial.**

L'ancien seuil de prise d'eau potable sur le Moingt (référéncé ROE 70668) n'avait plus d'usage depuis de très nombreuses années. Afin de **rétablir la continuité écologique**, de permettre une meilleure reconquête piscicole après les périodes estivales hydrologiquement très contraignantes, en juillet 2023, l'ouvrage a été totalement dérasé, les berges ont été restaurées par la méthode du génie végétal, et des blocs de pleine eau ont été disposés pour créer des abris piscicoles et diversifier les veines d'eau.

Cet ouvrage en béton était de plus une véritable verrue paysagère dans cette vallée très préservée sur ce joli cours d'eau à truites fario et vairons, ces travaux remettent le cours d'eau dans son état naturel d'origine facilitant ainsi le transit alluvionnaire.

Les travaux ont été réalisés par l'entreprise Chambon Paysage TP et ont été **financés par l'agence de l'eau Loire Bretagne (15 767 €), la Région Auvergne Rhône-Alpes (4 505 €), la Fédération Nationale pour la Pêche en Franche (1 802 €), la FDAAPPMA42 et l'AAPPMA La Gaule Montbrisonnaise (450 €).** Le coût des travaux s'élève à **22 524 € TTC.**



Photos avant travaux, juste après les travaux et 8 mois après travaux

7.2.2.2.14.2 La restauration de la continuité écologique sur le ruisseau de la Tâche

Des travaux de **restauration de la continuité écologique** ont été réalisés en septembre 2023 sur le ruisseau de la Tâche (Bassin versant du Renaison).

Un seuil a été totalement dérasé (ancien seuil du dessableur) permettant aux truites fario et aux chabots présents sur le secteur de se déplacer librement.

Les travaux ont été intégralement financés par l'Agence de l'Eau Loire Bretagne (100%) pour un coût de 16 485 € TTC.



Photos avant et pendant les travaux

7.2.2.2.14.3 Aménagement de passages à gué et mise en défens du ruisseau du Verdier

Le projet a consisté en la réfection de **2 passages** à gué existants par empierrement et la création d'un **passage à gué agricole** (à destination du bétail et tracteur).

Ce cours d'eau est peuplé de truites et de chabots.

La zone anciennement non protégée du piétinement du bétail va être prochainement **mise en défens** (clôtures barbelés) par l'AAPPMA la Truite du Haut Lignon Forézien. Cette action était inscrite dans le Plan de gestion piscicole de l'AAPPMA. La commune a réalisé un aménagement complémentaire en installant une passerelle piétonne et vélos.

Le coût des travaux s'est élevé à 16 067 € TTC. Ceux-ci ont été financés par la région Auvergne Rhône-Alpes (4 820 €), la Fédération Nationale pour la Pêche en France (4 499 €), l'AAPPMA (2 428 €) et la FDAAPPMA42 (4 320 €).



Photos avant et après travaux

7.2.2.2.14.4 Le suivi, reprise et création d'abreuvoir sur le Pont Mordon

Les travaux de restauration de la continuité écologique du gros seuil de Pont Mordon sur le Rhins ont été réalisés en 2022.

Trois abreuvoirs ont été installés, de manière complémentaire aux travaux réalisés afin de permettre un accès à l'eau au bétail.

Le coût de ces travaux a été intégré au coût global du projet.



Abreuvoir en rondins réalisé en septembre / octobre 2023

7.2.2.2.15 Les pêches de sauvetage sur le canal du Forez

Comme chaque année, la FDAAPPMA42 a réalisé des **pêches de sauvetage** avant travaux sur le canal du **Forez**.



Siphon sur le canal vidangé avant une pêche et déversement de poissons en eaux libres après les pêches.

Annexes :

Statuts de la FDAAPPMA42 :

Article 6

La fédération a pour objet :

- le développement durable de la pêche amateur, la mise en œuvre d'actions de promotion du loisir-pêche par toutes mesures adaptées, en cohérence avec les orientations nationales ;
- la protection des milieux aquatiques, la mise en valeur et la surveillance du domaine piscicole départemental.

Elle assure la collecte de la redevance pour protection du milieu aquatique par le biais du site Internet d'adhésion géré par la Fédération nationale.

Elle définit et coordonne les actions des associations adhérentes concourant à cet objet.

La fédération peut être chargée de toute mission d'intérêt général en rapport avec son objet social.

Article 7

Pour la poursuite de ses objectifs, la fédération est chargée :

1° De participer à l'organisation et à la connaissance de la pratique de la pêche, à toutes les actions en faveur de la promotion et du développement du loisir pêche, en favorisant en particulier la réciprocité et en élaborant des orientations départementales en faveur du développement durable du loisir pêche.

2° De concourir au développement du tourisme et de l'activité économique du département.

3° De mener des actions d'information, de formation et d'éducation en matière de protection des milieux aquatiques et du patrimoine piscicole et d'éducation à l'environnement, au développement durable et à la biodiversité.

4° De susciter et coordonner les activités des associations adhérentes, de les soutenir en leur apportant une assistance financière, technique et juridique, de veiller à la bonne exécution de leurs obligations statutaires et d'assurer sur le plan départemental toutes les liaisons nécessaires avec l'administration et de centraliser les informations. Elle pourra souscrire au dispositif d'adhésion par internet mis à disposition des AAPPMA et géré par la Fédération nationale.

5° D'établir, un plan départemental de protection du milieu aquatique et de gestion des ressources piscicoles, conformément à l'article L. 433-4 du code de l'environnement et de veiller à la compatibilité des plans de gestion des associations adhérentes avec ce plan.

6° De donner un avis aux autorités compétentes sur tout aménagement ou mesure susceptible de porter atteinte à la qualité des milieux aquatiques, à leurs peuplements piscicoles et à la pratique de la pêche, ainsi que sur la création de piscicultures et de proposer des mesures d'évitement, de réduction, voire de compensation si nécessaire.

7° De concourir à la police de la pêche et de veiller à la protection du patrimoine piscicole et des milieux aquatiques, en particulier en participant à la répression du braconnage, à la lutte contre la pollution des eaux et la destruction des zones essentielles à la vie du poisson, et en œuvrant en faveur du maintien dans les cours

d'eau de débits garantissant la vie aquatique et la libre circulation des espèces piscicoles. La fédération peut commissionner des agents de développement agréés sur les cours d'eau domaniaux et non domaniaux, dans les conditions prévues à l'article L. 437-13 du code de l'environnement.

8° D'effectuer, sous réserve des autorisations nécessaires, tous travaux et interventions de mise en valeur piscicole, tels des inventaires piscicoles, la constitution de réserves, l'aménagement de frayères, des opérations de repeuplement, l'établissement de passes à poissons et, plus généralement, toute réalisation nécessaire à l'accomplissement du but qu'elle s'est fixé.

9° De détenir à titre onéreux ou gratuit, éventuellement dans le cadre des articles L. 432-1 et L. 435-5 du code de l'environnement, des droits de pêche qu'elle exploite dans l'intérêt des membres des associations adhérentes. Elle est alors assujettie aux mêmes obligations de protection et de gestion que ces associations pour les droits ainsi exploités.

10° Conformément à l'article L. 434-5 du code de l'environnement, d'acquitter automatiquement la cotisation « pêche et milieux aquatiques » auprès de la Fédération nationale par le biais du site Internet d'adhésion géré par la Fédération nationale.

11° Dans le cadre du dispositif d'adhésion par internet précité, de recevoir le produit des cotisations statutaires, déduction faite de la cotisation « pêche et milieux aquatiques ». La fédération départementale conserve le produit des cotisations fédérales et reverse la redevance pour la protection du milieu aquatique à l'agence de l'eau et la cotisation statutaire revenant à l'AAPPMA. Par dérogation, les ADAPAEF reçoivent la totalité du montant restant des cotisations statutaires de leurs membres.

12° D'associer à ses travaux les associations de pêche spécialisées.

8 Rapport moral et d'orientation du Président

Ayant tous enfin pris nos marques dans nos nouveaux locaux de la Fédération et de la Maison Départementale de la Pêche et de la Nature, après deux ans de fonctionnement passés depuis le début de ce dernier mandat, on peut commencer à faire un premier bilan des engagements que nous avons pris dans notre programme de mandature.

Comme vous avez pu le lire dans les différents documents qui vous ont été fournis, malgré le déménagement en cours d'année, les activités des différents services ont été très nombreuses et efficaces. Je veux donc à nouveau remercier tous nos salariés pour la disponibilité et l'investissement dont ils ont pu faire preuve au service des pêcheurs.

Ces deux dernières années de fonctionnement nous ont déjà permis de mettre en place, voire de réaliser un certain nombre d'actions que nous avons prévues.

Dans le cadre de la protection des milieux aquatiques :

Après le départ de notre salarié chargé du pôle juridique, une nouvelle organisation s'est mise en place. Il a été décidé dans un premier temps de confier les différents dossiers que l'on pouvait avoir à des cabinets d'avocats puis de les travailler. Deux grosses pollutions (Dorlay et Vidrésonne) mobilisent actuellement toute notre attention. Ces cabinets mandatés par le conseil d'administration suivent les dossiers et des plaintes ont été déposées auprès du procureur de la république par leur intermédiaire.

La surveillance des domaines piscicoles départementaux, là aussi a bien avancé. Suite au découpage du département en secteurs géographiques, une nouvelle équipe s'est à nouveau remobilisée sur le secteur nord avec la mise à disposition d'un véhicule, le secteur sud lui aussi est en passe de se structurer avec le recrutement de nouveaux gardes, quant au secteur centre notre équipe bien connue est toujours aussi efficace. Il est à souligner aussi, la mise en place durant cette année d'un partenariat avec les différentes brigades de gendarmerie du département. Un certain nombre de contrôle ont donc pu se faire en commun. Nous sommes heureux d'ailleurs aujourd'hui de concrétiser ces relations locales par la signature d'une convention qui donne suite à celle signée au niveau national il y a quelques semaines. Le soutien de nos gendarmeries est sans aucun doute pour nous une aide rassurante pour la surveillance de nos domaines piscicoles.

Pour la promotion et le développement du loisir pêche de nombreuses actions, là aussi, ont été mises en place :

La réorganisation en trois secteurs avec comme référent un vice-président permet actuellement une écoute réactive des AAPPMA. Cela a permis par exemple, des soutiens à différentes associations en difficulté dans leurs obligations statutaires, de mettre en place des actions sur certains secteurs. Cette dynamique d'écoute est importante pour nous tous, nous nous devons de la poursuivre voire de l'amplifier.

Comme il en avait été convenu, la fédération dispose dorénavant d'un outil de communication sur nos sites de pêche, à savoir Géopêche. Cette application téléchargeable sur smartphone

permet à chaque pêcheur de découvrir, voire de faire connaître, spots et lieux emblématiques du département, pour pratiquer notre passion.

L'ouverture de la maison de la pêche avec une progression régulière de ses visiteurs permet également de promouvoir nos activités auprès d'un public varié. La scénographie, l'exploration, la balade commentée sont des activités à chaque fois très appréciées du public.

Cette année 2023 a été aussi une année où des efforts ont été déployés afin de faire découvrir notre structure à nos différents élus. Nous avons pu rencontrer un grand nombre de représentants du département : préfet, sous-préfets, sénateurs, députés, présidents et vice-présidents du département et de communauté de commune. Cela a permis de débattre, de faire connaître nos engagements dans différents dossiers comme ceux : de la ressource en eau, des espèces envahissantes et des différentes attaques que subit le loisir pêche. Notre fédération est actuellement je pense, connue, reconnue et nous nous devons de poursuivre ces relations constructives.

Les travaux : restaurations de rivières et aménagements halieutiques se sont également poursuivis. De nombreux acteurs participent à ces réalisations : AAPPMA, communes, communautés de communes, département, région. Ces soutiens sont précieux pour réaliser nos différentes missions et je voudrais donc les remercier eux aussi, pour toutes ces aides techniques et financières qu'ils apportent. Continuons ensemble à œuvrer pour nos milieux aquatiques.

Comme vous pouvez le constater notre engagement reste total. Nous nous devons d'être innovants, voire même résilients car les enjeux sont importants et de nombreux changements nous obligent à réfléchir au futur. Tout cela ne doit pas nous décourager bien au contraire allons de l'avant. En effet, la prise de cartes de plus en plus nombreuses des jeunes de moins de dix-huit ans nous encourage à voir un avenir dans la pratique de la pêche. Il devient impératif de mettre en place des actions envers ces jeunes adhérents.

L'un des objectifs va être de développer, par exemple, les Ateliers Pêche Nature sur le département avec un soutien plus efficace de la fédération. Notre inscription à la proposition de la FNPF de participer à l'organisation du *Junior Fishing tour* va certainement nous permettre de dynamiser cet engouement qu'ont les jeunes pour la pêche.

Par ailleurs, tout le monde n'est peut-être pas au courant, mais un nouveau changement vient de se faire au sein de notre structure. Le départ de Sylvain qui si je puis dire sans jeu de mot, retourne aux sources, nous a conduit à de nouvelles réflexions. La fédération devant développer sa communication, il est envisagé de recruter une personne ayant des connaissances, voire une formation dans ce domaine. Il nous semble important de nos jours d'être encore plus connus, de trouver des partenariats et de développer les activités de la maison de la pêche car pour la fédération c'est primordial.

Pour finir, je remercie encore tous ceux qui s'investissent au service de nos milieux aquatiques et de la promotion de notre loisir, plus particulièrement tous les bénévoles de nos différentes associations.

Nos structures sont dynamiques, poursuivons tous ensemble...

Roland CABANE



**Fédération Départementale des Associations Agréées pour la
Pêche et la Protection du Milieu Aquatique de la Loire**

50. route de Chavagneux
Etang DAVID
42170 SAINT JUST SAINT RAMBERT

☎ 04 77 02 20 00

✉ flppma@federationpeche42.fr

[www. peche42.fr](http://www.peche42.fr)